

## Rapport sur l'accessibilité des médias

Version 1.0 Le 2 février 2015

Le Conseil des bibliothèques universitaires de l'Ontario a produit ce rapport avec le soutien du gouvernement de l'Ontario. Tous droits réservés © 2015 Conseil des bibliothèques universitaires de l'Ontario. Ce document est distribué sous une licence CC <u>Creative Commons, Attribution - Pas</u> d'Utilisation Commerciale 3.0 NonTransposé.

## Table des matières

Resume	5
À propos de ce rapport	8
. Objectif du projet ROAM	g
2. Contexte  La valeur d'offrir des médias au contenu accessible dans les établissements du CBUO	10 10
<ul> <li>B. La recherche</li> <li>A. Aperçu de la diversité des profils des usagers des bibliothèques et des avantages des médias au contenu accessible</li> <li>B. Les bibliothèques universitaires de l'Ontario</li> <li>C. Le cadre juridique</li> <li>D. Rendre les ressources multimédias accessibles</li> <li>E. Tendances actuelles et futures</li> </ul>	13 s 13 17 29 37 39
1. Modèles et déroulement du travail portant sur la production de médias au contenu	42
5. Questions et quelques réponses pour les bibliothèques	54
6. Options proposées aux bibliothèques pour rendre leurs collections accessibles	60
Annexe A – Analyse environnementale du CBUO	64
Annexe B – Questions du sondage du ROAM	87
Annexe C — WCAG 2.0 niveaux A et AA en ce qui concerne les médias temporels	99 100
Annexe E – Tour de table : questions relatives aux droits d'auteurs	108
Annexe F – Pratiques exemplaires	110
Remerciements	118
Les ouvrages cités	124
Ressources suggérées	127
-exique	129

## Résumé

Les limitations fonctionnelles avec lesquelles certaines personnes vivent se manifestent sous différentes formes. Ces limitations peuvent être temporaires, progressives ou permanentes et, encore, visibles ou inapparentes. La conception universelle, les pratiques d'enseignement et les médias sont de plus en plusintéressants et aident un bon nombre d'étudiants à réaliser pleinement leur potentiel en milieu universitaire.

Dans les universités ontariennes, la vidéo numérique correspond à une ressource clé d'enseignement et d'apprentissage. La plupart du temps, le sous-titrage des documents vidéo analogiques et numériques qui datent d'un certain temps fait défaut. Actuellement, seulement cinq des dix-neuf bibliothèques du CBUO offrent à leurs usagers le service de sous-titrage. Ceci pose une importante barrière à l'accessibilité des services en bibliothèque et met en lumière la nécessité de créer des outils et des ressources, comme ce rapport, pour soutenir ces établissements.

Un grand nombre d'usagers des bibliothèques qui vivent avec une limitation physique ou cognitive bénéficie de l'accès à des médias au contenu accessible. En 2013-2014, selon les données cumulatives fournies par les services d'accessibilité des universités, 7,7 % des étudiants qui fréquentent une université avaientun handicap. Ces données tiennent compte uniquement des étudiants qui ont choisi de déclarer la nature de leur handicap et qui ont soumis les documents exigés d'attestation médicale; ainsi ce pourcentage s'avérerait encore plus élevé si ces données incluaient les étudiants non inscrits auprès d'un service d'accessibilité, les membres du personnel de soutien et du corps professoral et les chercheurs invités qui ont un handicap.

Pour les personnes qui ont une perte auditive, le format substitut privilégié pour les médias temporels est le sous-titrage codé dont le but est de remplacer le son d'un enregistrement vidéo ou audio par du texte à l'écran. Les personnes qui ont une perte partielle ou complète de vision tendent à favoriser l'audiodescription ou l'audiovision. Ce procédé insère, aux moments opportuns, une description audio de l'action qui se déroule. Cela est particulièrement utile lorsque les images diffusées fournissent des renseignements que la piste audio passe sous silence. Le sous-titrage codé et l'audiodescription revêtent une grande importance dans l'accessibilité des médias.

L'objectif principal du ROAM est de fournir aux bibliothèques du CBUO des analyses et des renseignements essentiels dont elles ont besoin pour planifier et mettre en place un accès égal et libre de tout obstacle aux collections vidéo que possèdent les bibliothèques universitaires de la province. Ce faisant, ce projet vise à soutenir les bibliothèques dans leur démarche pour répondre aux besoins des leurs communautés d'usagers et poursatisfaire

aux exigences de conformité de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO).<sup>1</sup>

Le CBUO a lancé ce projet sachant que les bibliothèques universitaires de l'Ontario voulaient des réponses à plusieurs questions concernant la possibilité d'offrir à leurs usagers des contenus accessibles à partir de leurs ressources médias. Dans ce rapport, la recherche, le flux technologique et les pratiques exemplaires se penchent en détail sur ces questions. Plusieurs réponses sont catégoriques. Dans d'autres cas, le rapport offre de pousser davantage les recherches et de poursuivre les consultations. Les bibliothèques cherchent des réponses aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qui rend le matériel audiovisuel accessible?
- Comment les usagers des bibliothèques savent-ils que le matériel audiovisuel est accessible?
- Avec quel empressement les bibliothèques devraient-elles répondre aux demandes pour des mesures d'adaptation?
- Quelles sont les exigences en matière d'accessibilité concernant le matériel des bibliothèques universitaires?
- Comment obtenir les autorisations nécessaires pour sous-titrer du matériel en ce qui a trait aux droits d'auteur?
- Comment le matériel vidéo peut-il être sous-titré en toute légalité?
- Est-il possible de conserver des copies des médias après qu'ils aient été sous-titrés?
- Quel est le juste équilibre à maintenir entre l'accès amélioré au contenu et le respect des exigences en matière de droits d'auteur et d'autres textes juridiques?
- Quel coût est jugé raisonnable pour externaliser le sous-titrage et l'audiodescription des médias?
- Quels éléments les bibliothèques devraient-elles prendre en considération lorsqu'elles sélectionnent un fournisseur de services de sous-titrage ou d'audiodescription?

Ce rapport examine d'abord en détail les populations d'usagers des bibliothèques du point de vue des mesures d'adaptation et de l'accessibilité, puis les bibliothèques elles-mêmes, en tenant compte du matériel multimédia qui est collecté et la façon dont les usagers utilisent ce matériel et, dans un dernier temps, le cadre législatif actuel qui régit l'offre de médias au contenu accessible au Canada. Actuellement, ce sont la *Loi sur l'accessibilité* 

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Comprendre l'accessibilité. Ministère du Développement économique, de l'emploi et de l'infrastructure, gouvernement de l'Ontario.

http://www.mcss.gov.on.ca/fr/mcss/programs/accessibility/understanding\_accessibility/index.aspx. Dernière mise à jour : le 3 février 2015. Site consulté le 12 février 2015.

pour les personnes handicapées de l'Ontario (la LAPHO) et la Loi sur le droit d'auteur qui encadrent, dans les bibliothèques, l'offre de collections multimédias en format accessible.

Afin de recueillir les renseignements nécessaires pour produire ce rapport, nous avons eu recours à des analyses environnementales fondées sur des enquêtes, des discussions, des entrevues et un examen de la documentation existante. L'enquête menée auprès des bibliothèques mesurait la familiarité qu'elles avaient avec la LAPHO et l'ensemble des dispositions relatives à l'accessibilité des médias. Pour les bibliothèques qui offrent un service de sous-titrage, les questions de l'enquête s'attardaient davantage aux détails relatifs au déroulement des activités, aux fournisseurs, au matériel et aux détails concernant les opérations tels le coût et le temps d'exécution. L'enquête posait également aux répondants des questions sur leur intérêt pour le partage de ressources dont le contenu est accessible et de documents en médias substituts et l'utilisation d'une ressource basée en Ontario qui en faciliterait le partage. Le questionnaire sondait également les bibliothèques sur les besoins des étudiants et les activités de relation avec la communauté en général.

Ce rapport décrit, d'après une analyse environnementale, les trois modèles et les étapes de production utilisés pour rendre le contenu des médias accessibles. Chaque modèle présente des avantages et des inconvénients et les bibliothèques devront peut-être combiner les approches pour répondre aux besoins de leurs usagers. Tous les modèles supposent que les bibliothèques préféreront acquérir des médias déjà accessibles au moment de l'achat ou de l'ajout au fonds documentaire. Les annexes donnent des détails additionnels sur les pratiques exemplaires et les fournisseurs de services et proposent des ressources et un petit lexique.

Le projet ROAM visait initialement à présenter une analyse détaillée des coûts et des avantages potentiels de différentes approches, mais, au fur et à mesure que la recherche avançait, force a été de constater que les pratiques courantes pour sous-titrer le matériel disponible dans les bibliothèques universitaires de l'Ontario n'étaient pas suffisamment développées ou diversifiées pour pouvoir les comparer utilement. Cependant, cette analyse nous a permis de dégager un nombre de procédures concrètes que les bibliothèques pourraient prendre pour se préparer à se conformer à la LAPHO en 2020. Nous pouvons classer de façon générale, ces procédures en trois catégories. La première correspond à « Connaître son contexte » en termes de fonds documentaire, d'usagers et du milieu universitaire et des tendances de l'enseignement supérieur. La deuxième est « Donner de la visibilité aux ressources accessibles et agir en toute transparence. » Cela s'applique au catalogue et à la clarté des politiques d'achat. La troisième revient à « Collaborer », plus précisément de partager le pouvoir des prix négociés, établir des stratégies communes, mettre en œuvre des pratiques exemplaires, militer auprès des producteurs et des associations qui travaillent dans l'industrie des médias accessibles et surveiller les activités liées au sous-titrage afin d'évaluer les tendances de la demande et l'évolution des pratiques dans le domaine.

Le projet se voulait un outil pour amorcer un dialogue sur l'accessibilité des médias au sein du CBUO et le comité directeur du ROAM espère que le dialogue se poursuivra et que son contexte se précisera.

## À propos de ce rapport

Le CBUO a réuni une équipe de projet pour produire le Rapport sur l'accessibilité des médias. L'équipe a fait appel à l'entreprise Inclusive Media and Design (IMD) pour coordonner les recherches pour le ROAM. IMD devait faire rapport de ses résultats au comité directeur. Des évaluateurs externes anonymes ont fourni de précieux commentaires sur le rapport intermédiaire et le rapport final de IMD. L'équipe de projet a par la suite intégré ces données au ROAM.

## L'équipe de projet du CBUO

Darnell, Alan. Directeur, Scholars Portal, CBUO.

Davis, Kate. Directrice adjointe, Scholars Portal, CBUO.

Ervin-Ward, Anika. Coordonnatrice administration et communications, CBUO.

**Greenberg**, Amy. Directrice adjointe, *Scholars Portal*, CBUO.

**Pereyaslavska**, Katya. Bibliothécaire d'accessibilité et coordonnatrice du projet ROAM, *Scholars Portal*, CBUO.

Scardellato, Kathy. Directrice générale, CBUO.

#### Chercheurs

En 2014, le CBUO a retenu les services de Inclusive Media and Design (IMD) pour mener des recherches dans le cadre du projet ROAM. IMD devait réaliser une analyse environnementale des universités de l'Ontario (enquête, interviews de suivi et groupes de consultation); mener des recherches sur le cadre juridique canadien, les fournisseurs de services actifs sur le marché et les logiciels disponibles; produire une description détaillée des processus technologiques et un modèle des étapes de traitement; déterminer les questions clés des bibliothèques et y répondre; observer les tendances; et présenter au comité directeur un rapport intérimaire et final.

## Conseil des bibliothèques universitaires de l'Ontario (CBUO)

Le CBUO est un institut d'affiliation universitaire du Conseil des universités de l'Ontario (CUO). Il est responsable de la gestion et de la mise en œuvre du projet ROAM. Le CBUO forme un consortium de 21 bibliothèques universitaires de l'Ontario, soit les 20 bibliothèques universitaires de l'Ontario et celle du Collège militaire royal du Canada (CMRC).

## Un projet du Programme InterActions pour le changement

Le gouvernement de l'Ontario a apporté un soutien à la réalisation de cette étude par l'entremise du Programme InterActions pour le changement.

## 1. Objectif du projet ROAM

Dans les universités ontariennes, l'utilisation de ressources vidéo numériques contribue largement au succès de l'enseignement et de l'apprentissage. La diffusion de vidéos fait régulièrement partie de nombreux cours universitaires dans plusieurs domaines d'études, et les bibliothèques possèdent un important fonds documentaire pour soutenir ces cours. Aujourd'hui, les vidéos destinées à la vente peuvent être sous-titrées. Toutefois, le sous-titrage des vidéos analogiques et numériques datant de quelques années peut s'avérer lacunaire ou tout simplement inexistant. Pour les bibliothèques universitaires de l'Ontario, cet état des faits représente un défi lié à l'atteinte de l'objectif des Normes d'accessibilité intégrées du Règlement de l'Ontario 191/11 relativement à l'accessibilité des médias et dont la mise en œuvre est prévue pour l'année 2020.

Le problème de taille auquel se heurtent les bibliothèques pour réussir le défi 2020 est qu'elles manquent de compréhension quant aux options disponibles pour le sous-titrage du contenu historique de toute vidéo. Les bibliothèques doivent bien comprendre les technologies disponibles, les coûts de sous-titrage, les normes existantes, l'étendu du procédé de sous-titrage nécessaire selon le type de handicap, les questions légales relativement au partage des ressources sous-titrées et à la reproduction de vidéos numériques et les meilleurs outils disponibles pour donner accès à ces ressources.

Pour répondre à ces questions, le CBUO a décidé d'entreprendre, pour les bibliothécaires et les technologues de l'information, un vaste projet de recherche et d'analyse bien documentée dont l'objectif est de se pencher sur ces importantes questions en lien avec le sous-titrage de vidéos.

#### Le ROAM vise à :

- Fournir une analyse détaillée des coûts et des avantages possibles de différentes approches utilisées pour le sous-titrage de vidéo et la livraison de médias pédagogiques accessibles.
- Faire la lumière sur le partage des ressources sous-titrées créées en vertu des lois canadiennes.
- Aider les universités de l'Ontario à se conformer à la LAPHO et à faire preuve d'une efficacité remarquable pour servir la population étudiante et le corps professoral.

Le ROAM vise à guider, dès 2015 et pour les années à venir, les processus de planification des bibliothèques universitaires à mesure qu'elles mettent en place des services afin que toute personne puisse avoir un accès juste et équitable aux médias.

## 2. Contexte

# La valeur d'offrir des médias au contenu accessible dans les établissements du CBUO

Nous nous tournons vers les mesures d'adaptation afin de donner aux étudiants vivant avec un handicap un accès [à l'éducation]. Il y a possiblement beaucoup d'étudiants qui bénéficieront d'un niveau d'accessibilité accru, plus particulièrement ceux qui méconnaissent ce qu'est un handicap ou ce qu'est une mesure d'adaptation ou encore ceux qui choisissent, d'entrée de jeu, de se dissocier de tout ce qui touche à la notion de « handicap », quelle que soit leur raison. Un niveau d'accessibilité accru, par sa nature même, n'élimine pas automatiquement le besoin de mesures d'adaptation d'une personne, alors que ces mesures peuvent répondre aux besoins de base d'un ensemble plus large de la population. L'exemple le plus notable demeure l'utilisation de rampes d'accès sur les voies publiques où la motivation première était de donner accès aux personnes qui utilisent un dispositif d'aide à la mobilité; toutefois, en pratique, les déplacements de beaucoup plus de personnes s'en trouvent facilité.

L'Institut national canadien pour les aveugles et la Société canadienne de l'ouïe (Ontario) recensent dans la population un nombre beaucoup plus élevé de personnes qui ont une perte de vision ou auditive que celui que rapportent nos écoles postsecondaires. Si, sur nos campus, le nombre d'étudiants qui vivent avec un tel handicap excède le nombre d'étudiants que les centres de services pour les étudiants ayant un handicap desservent, toute augmentation du niveau d'accessibilité bénéficiera à l'ensemble de la population universitaire.

De plus, les étudiants qui vivent avec d'autres limitations telles un trouble d'apprentissage ou du déficit d'attention, une déficience perceptuelle auditive ou un problème de santé mentale et qui ne cadrent pas dans aucune définition de « handicap » que propose la Loi sur le droit d'auteur bénéficieront certainement d'un niveau accru d'accessibilité. Il est donc important que nous visions le plus haut niveau d'accessibilité possible afin de répondre aux besoins du plus grand nombre de citoyens, peu importe leurs limitations et la situation qui se présente à eux.

Pour toute communauté instruite, il est important et essentiel qu'elle ait accès à du matériel imprimé et à d'autres modes de communication. Nous avons l'obligation de faire tout en notre pouvoir pour que chacun, y compris les personnes qui ont un handicap, peu importe la nature de ce handicap, puisse avoir accès à l'information diffusée. Le sous-titrage et l'audiodescription ne suffisent peut-être pas, mais ces fonctionnalités permettent d'accroître le niveau d'accessibilité que nous connaissons aujourd'hui.

Allocution prononcée en anglais par Tim Nolan. Traduction libre. (Directeur, Services d'accessibilité pour les étudiants, Université McMaster)

Le projet ROAM se fixe comme objectif global de fournir aux bibliothèques du CBUO des analyses et des renseignements essentiels dont elles ont besoin pour planifier et mettre en

place un accès équitable et libre de tout obstacle aux collections vidéo que détiennent les bibliothèques universitaires dans l'ensemble de la province. Ainsi, le projet souhaite aider ces bibliothèques à répondre aux besoins de leurs communautés d'usagers et à satisfaire aux exigences de conformité de la LAPHO pour 2020. Le projet ROAM soupèse les avantages potentiels d'une collaboration non seulement entre les bibliothèques, mais aussi avec les parties prenantes présentes sur le campus, pour élaborer des solutions aux problèmes qu'elles partagent. Le projet cherche également à assurer que les solutions qui découlent de la recherche menée dans le cadre du ROAM s'appuient sur de solides données et sont viables.

Les bibliothèques cherchent des réponses aux questions suivantes :

- Qu'est-ce qui rend le matériel audiovisuel accessible?
- Comment les usagers des bibliothèques savent-ils que le matériel audiovisuel est accessible?
- Avec quel empressement les bibliothèques devraient-elles répondre aux demandes pour des mesures d'adaptation?
- Quelles sont les exigences en matière d'accessibilité concernant le matériel des bibliothèques universitaires?
- Comment obtenir les autorisations nécessaires pour sous-titrer du matériel en ce qui a trait aux droits d'auteur?
- Comment le matériel vidéo peut-il être sous-titré en toute légalité?
- Est-il possible de conserver des copies des médias après qu'ils sont sous-titrés?
- Quel est le juste équilibre à maintenir entre l'accès amélioré au contenu et le respect des exigences en matière de droits d'auteur et d'autres textes juridiques?
- Quel coût est jugé raisonnable pour externaliser le sous-titrage et l'audiodescription des médias?
- Quels éléments les bibliothèques devraient-elles prendre en considération lorsqu'elles sélectionnent un fournisseur de services de sous-titrage ou d'audiodescription?

Le rapport se penche sur chacune de ces questions et fournit des réponses lorsqu'il est possible de le faire ainsi que des suggestions dans le but de pousser plus loin la recherche si la question demeure sans réponse. Dans un premier temps, ce rapport tient compte des populations d'usagers des bibliothèques en se focalisant sur les mesures d'adaptation et l'accessibilité. En second lieu, il fait le point sur les bibliothèques elles-mêmes en passant en revue le matériel multimédia qui est collecté et la façon dont il est utilisé. Puis, pour finir, il examine le cadre législatif actuel qui régit l'offre de médias accessibles au Canada. Le rapport met

en lumière les pratiques courantes dans les universités ontariennes en décrivant quelques tendances en matière de technologie et en présentant une modélisation des méthodes et de la gestion du travail. Un répertoire de fournisseurs de services et un résumé des pratiques exemplaires recensées à l'étape des activités de recherche du projet viennent soutenir le rapport.

#### À propos des médias avec piste chronométrée

Ce rapport s'intéresse surtout aux médias avec piste chronométrée, c'est-à-dire les médias temporels, en particulier les médias audio et vidéo. Ce dernier format intègre habituellement une composante audio. Les médias avec piste chronométrée peuvent de façon générale être réécoutés dans le temps. Ils peuvent exister distinctement ou encore être regroupés avec d'autres ressources. Les médias commerciaux ne sont pas nécessairement clairement identifiés comme du « matériel éducatif ». Les programmes d'études et les activités de recherche se servent abondamment des médias populaires, des médias contre-cultures, de la presse d'investigation, de l'art vidéo, des films hollywoodiens et personnels et du contenu d'autres médias avec piste chronométrée.

## 3.La recherche

# A. Aperçu de la diversité des profils des usagers des bibliothèques et des avantages des médias au contenu accessible

Il est difficile d'évaluer parmi le nombre d'usagers qui ont un handicap et qui fréquentent les bibliothèques universitaires de l'Ontario ceux qui sont admissibles au soutien apporté par les services d'accessibilité. Le nombre d'étudiants inscrits auprès des services de soutien aux étudiants ayant un handicap est un bon point de départ, mais ces chiffres incluent seulement les étudiants qui ont satisfait les exigences requises d'un point de vue médical. Les étudiants qui choisissent de ne pas déclarer leur situation de handicap ou qui ne fournissent pas les attestations médicales nécessaires se voient exclus de ces statistiques. De plus, les bibliothèques universitaires desservent également les membres du corps professoral et le personnel de soutien et, parmi eux, certains ont un handicap. Habituellement, ces derniers déclarent leur situation de handicap auprès du service des ressources humaines et non pas du service de soutien aux étudiants ayant un handicap. De plus, les chercheurs invités qui nécessitent une évaluation individuelle représentent, sur le plan de l'accessibilité, un défi pour le calcul du nombre total d'usagers admissibles ou de mesures de soutien prises.

À la lumière de ce qui précède, le tableau suivant présente un décompte sans doute partiel des usagers des bibliothèques universitaires qui ont un handicap et dont les demandes pour des médias en format accessible sont recevables. Le CBUO a reçu du ministère de la Formation, des Collèges et Universités (MFCU) les statistiques suivantes relatives aux étudiants qui vivent avec un handicap et qui fréquentent une université de l'Ontario. Les données d'ensemble qui figurent au Tableau 1 proviennent du rapport annuel produit en vertu du *Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés* (FAEEH) selon les données soumises entre 2009 et 2014 par les services universitaires de soutien aux étudiants qui ont un handicap.

Tableau 1 : Étudiants qui ont un handicap inscrits dans une université de l'Ontario 2009-10 à 2013-14

	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
Nombre total d'inscriptions dans les universités <sup>1</sup>	309 898	319 298	327 101	332 357	335 164
Nombre d'étudiants inscrits à l'université ayant un handicap <sup>2</sup>	18 842	19 868	21 653	23 343	25 784
Pourcentage d'étudiants inscrits à l'université qui ont un handicap	6,1 %	6,2 %	6,6 %	7,0 %	7,7 %
Variation en % dans le nombre d'étudiants inscrits à l'université ayant un handicap comparé au nombre de l'année antérieure	S.O.	5,45 %	8,98 %	7,80 %	10,46 %

#### Considérations principales

- 1) Les données relatives à l'effectif universitaire correspondent au dénombrement des étudiants inscrits à temps plein à un programme universitaire de premier cycle et qui remplissent les conditions requises.
- 2) Les données d'ensemble qui figurent au Tableau 1 proviennent du rapport annuel produit en vertu du *Fonds pour l'accessibilité des étudiantes et étudiants handicapés* (FAEEH) selon les données soumises entre 2009-10 à 2013-14 par les services universitaires de soutien aux étudiants qui ont un handicap. Les données font état du nombre total d'étudiants inscrits auprès d'un service universitaire de soutien aux étudiants qui ont un handicap et qui ont recours à des mesures de soutien ou à des services dans le courant d'une année en fonction du principal handicap; il est possible qu'un étudiant vive avec plus d'un type de handicap et qu'il ait recours à plus d'une mesure de soutien, mais ces données n'en tiennent pas compte. Chaque établissement postsecondaire recueille et sauvegarde ses propres données, pas le MFCU. Les bureaux des services aux étudiants ayant un handicap peuvent fournir des renseignements supplémentaires.

Au mois de février 2013, le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (HEQCO) a publié un rapport² qui constate que, entre 1999 et 2012, le nombre d'étudiants qui fréquentent une université en Ontario et utilisent les services de soutien aux étudiants ayant un handicap connaît une hausse constante. Cette hausse serait attribuable à plusieurs facteurs tels ceux mis en évidence dans une étude menée et publiée en 1999 par l'Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire (NEADS)³, qui suggère qu'une sensibilisation accrue de la société aux situations de handicap pourrait expliquer une hausse du taux de déclaration. Dès lors, il est possible que les personnes qui ont des troubles d'apprentissage, de santé mentale ou un problème médical aient démontré une volonté de déclarer leurs handicaps aux établissements qu'ils fréquentent. Les changements d'attitude au sein des environnements postsecondaires ont également mené vers des efforts accrus pour tenir compte des besoins des étudiants qui ont un handicap et de combler ces besoins, ce qui a certainement eu un impact sur les niveaux de représentation de ces étudiants dans les milieux postsecondaires<sup>4</sup>.

Au colloque international sur l'accessibilité<sup>5</sup> tenu à l'Université Carleton à Ottawa au mois de juillet 2014, Dean Mellway, directeur de l'initiative READ à cette même université, a déclaré que presque 10 % de la population étudiante à Carleton avaient un handicap. Bien que ce pourcentage puisse paraître relativement élevé comparativement aux chiffres publiés dans d'autres rapports, il est clair que l'augmentation de l'effectif étudiant dans les universités de l'Ontario au cours des 15 dernières années a eu un impact sur le nombre d'étudiants ayant un handicap qui s'inscrivent à l'université au Canada. Si nous considérons les autres facteurs cités par NEADS, l'augmentation des inscriptions des étudiants ayant un handicap ne devrait surprendre personne.

Les limitations fonctionnelles avec lesquelles certaines personnes vivent se manifestent sous différentes formes. Ces limitations peuvent être temporaires, progressives ou permanentes et visibles ou inapparentes. Selon les données fournies par le MFCU et publiées par le Conseil des universités de l'Ontario (CUO)<sup>6</sup>, le nombre d'inscriptions dans les universités de l'Ontario pour l'année 2013-14 se chiffre à 464 520 étudiants équivalents temps plein (ETP) au premier cycle et aux cycles supérieurs. Si nous estimons que 10 % de ces étudiants puissent avoir un handicap, cela voudrait dire que 46 452 étudiants pourraient être parfaitement admissibles à un type de mesure de soutien. La conception universelle des espaces, les pratiques d'enseignement et les médias s'avèrent de plus en plus intéressants et fiables et contribuent à aider un bon nombre d'étudiants à réaliser pleinement leur potentiel en milieu universitaire.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ursula McCloy et Lindsay DeClou (2013). Les personnes handicapées en Ontario : Taux de participation à des études postsecondaires, expériences des étudiants et résultats sur le marché du travail. @ Issue Paper No. 14, 21 février 2013), Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur. Document consulté en ligne le 19 février 2015. http://www.heqco.ca/SiteCollectionDocuments/At%20Issue%20-%20Disability%20in%20ON\_FR.pdf.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Working Towards a Coordinated National Approach To Services, Accommodations And Policies For Post-Secondary Students With Disabilities. Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire. Site consulté le 20 février 2015, http://www.neads.ca/en/about/projects/nasp/nasp\_intro.php (en anglais).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Ibid. Introduction. Site consulté le 20 février 2015. <a href="http://www.neads.ca/en/about/projects/nasp/nasp\_intro.php">http://www.neads.ca/en/about/projects/nasp/nasp\_intro.php</a> (en anglais).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Colloque intitulé : International Summit on Accessibility. <a href="http://www.carleton.ca/accessibilitysummit/">http://www.carleton.ca/accessibilitysummit/</a> (en anglais). <sup>6</sup> Table 1 : Summary of Enrolments in Ontario Universities, 2004-05 to 2013-14. Conseil des universités de l'Ontario. Dernières modifications : octobre 2014 <a href="http://cou.on.ca/statistics/multi-year-data/enrolment">http://cou.on.ca/statistics/multi-year-data/enrolment</a> (en anglais).

Les médias, peu importe leur type, s'appuient sur les sens pour traiter et apprécier le message. Les médias au contenu accessible sont d'une grande utilité pour les usagers des bibliothèques qui ont une limitation physique ou intellectuelle. Pour les personnes qui vivent avec une perte auditive, le format substitut privilégié pour les médias temporels est les médias avec sous-titres. Ce procédé fait appel à l'ajout de texte à l'écran dans le but de remplacer la bande sonore d'un enregistrement vidéo ou audio. Quant aux personnes aveugles ou qui ont une perte de vision partielle, elles privilégient l'audiovision ou la vidéo descriptive. Cette pratique insère, aux moments opportuns, une description audio de l'action qui se déroule. Cela est particulièrement utile lorsque les images diffusées fournissent des renseignements que la piste audio passe sous silence. Les procédés de sous-titrage et d'audiodescription jouent un rôle clé dans l'offre de médias accessibles.

## B. Les bibliothèques universitaires de l'Ontario

L'étendue des ressources multimédias dans les fonds documentaires des bibliothèques universitaires de l'Ontario et les services destinés à soutenir ces collections varient grandement entre les bibliothèques. Les médias sont disponibles dans un large éventail de formats numériques et analogiques compatibles avec les projecteurs, les lecteurs DVD ou des dispositifs numériques (ordinateurs, téléphones intelligents, iPads, etc.). Le contenu peut se trouver sur un support de stockage physique tel un DVD ou être diffusé via Internet. Les collections peuvent comprendre des ressources commerciales et non-commerciales et les dispositifs de lecture des médias peuvent être fournis par les établissements ou appartenir à l'usager.

L'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) produit un résumé des collections de l'ensemble des bibliothèques universitaires de l'Ontario. Les dernières données publiées par l'ABRC<sup>7</sup> relativement aux fonds multimédias indiquent que, pour l'année 2010-11, 17 des 20 bibliothèques universitaires de l'Ontario détenaient entre-elles 139 046 films et vidéo et 462 386 documents sonores. Ces statistiques n'indiquent rien de plus sur les collections que de faire la distinction entre les supports, soit le film et la vidéo, ou encore identifier le nombre de titres disponibles en format accessible.

Afin de mieux comprendre les pratiques des bibliothèques membres du CBUO et de connaître leurs besoins et leurs expériences relativement à l'offre de médias au contenu accessible, nous avons procédé, en 2014, du mois de juin à la fin septembre, à une analyse environnementale. Les réponses obtenues dans le cadre d'une enquête réalisée auprès des bibliothèques membres du CBUO, de groupes de discussions et d'entrevues individuelles avec des membres de la communauté du CBUO et des experts externes ont fourni les renseignements nécessaires pour préparer ce rapport.

Les pistes à explorer pour l'analyse environnementale devaient examiner le contexte qui expliquait l'étendue du fonds documentaire multimédia des bibliothèques universitaires de l'Ontario, la façon dont les documents multimédias sont acquis, les outils d'exploration disponibles pour localiser l'emplacement des médias dans la collection de la bibliothèque et l'utilisation du matériel. Parmi les établissements membres du CBUO, neuf d'entre eux ont répondu à une demande de partage d'information<sup>8</sup>. Un résumé de l'information qui a été recueillie suit immédiatement. Il faut noter qu'au cours des cinq dernières années, plusieurs universités ontariennes ont transféré leurs collections multimédias vers les fonds documentaires des bibliothèques universitaires afin de favoriser l'exploration du contenu, réorganiser les structures de rapport et tenir compte des considérations budgétaires<sup>9</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Statistics Table II – Library Collections other formats 2010 – 2011. Conseil des bibliothèques universitaires de l'Ontario. http://www.ocul.on.ca/node/397. Site consulté le 21 février 2015 (en anglais).

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Les universités Brock, Carleton, McMaster, Ottawa, Queen's, Ryerson, Toronto, Western, Wilfrid Laurier

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Groupes de discussions avec la communauté d'accessibilité du CBUO. Audioconférence. Le 9 septembre 2015.

#### Formats: DVD, VHS et vidéo en continu

Plusieurs établissements ont déclaré que la circulation de DVD a connu une forte baisse au cours de la dernière année. Une des raisons invoquées serait les changements récemment apportés à la loi canadienne sur le droit d'auteur autorisant l'utilisation de vidéos personnelles en salle de classe. Les bibliothèques conservent toujours dans leurs collections les médias en format VHS, mais dans certains cas ces collections se trouvent dans un lieu d'entreposage hors site. Certaines bibliothèques font convertir certains des VHS qui connaissent une forte demande ou achètent des copies en format DVD si disponible. Les bibliothèques ont également commencé à accorder des licences aux vidéos en continu. Cependant, l'enregistrement et la lecture en continu posent un certain nombre de défis en matière de diffusion en ce qui concerne la qualité de l'image et le recours à une connexion sans-fil, laquelle peut s'avérer instable par moment. Les bibliothèques qui ont participé à une entrevue ont dit se servir des services suivants d'enregistrement et de lecture en continu : Curio de CBC/Radio-Canada, Office national du film du Canada, Criterion, Alexander Street Press, Kanopy, Films on Demand, Docuseek2 et Medici.tv.

## Quelle partie du contenu multimédia acquis est sous-titrée?

Le processus d'acquisition de matériel multimédia varie entre les universités ontariennes ce qui en soit peut avoir un impact sur la capacité d'une bibliothèque d'acquérir une ressource multimédia accessible au moment de l'achat. Par exemple, lorsque les universités font des achats en ligne par l'entremise de services tels Amazon, les données d'achat n'indiquent pas les renseignements sur l'accessibilité et conséquemment les décisions d'achat sont mal éclairées. Ainsi, il est impossible de savoir si les DVD achetés sur Amazon arriveront sous-titrés. En raison de l'absence d'une stratégie systématique d'achat et du respect des procédures, quant aux choix des fournisseurs pour le matériel multimédia accessible, il est impossible d'assurer l'accessibilité du matériel nouvellement acheté. En ce qui concerne les services de vidéo en continu, avec l'autorisation des bibliothèques, une partie du contenu est sous-titrée ou a été retranscrite dans un document d'accompagnement, ou alors il est possible de demander que d'autres sections soient sous-titrées.

#### Découvrabilité du contenu sous-titré

De façon générale, dans les bibliothèques universitaires, les notices de catalogage rédigées pour le matériel qui date un peu ne donnent pas de renseignements sur l'accessibilité de la ressource. Un certain nombre d'établissements<sup>10</sup> du CBUO inclut maintenant dans leurs catalogues des renseignements sur l'accessibilité du matériel nouvellement acquis. Cependant, les pratiques concernant les métadonnées pour consigner l'information quant à l'accessibilité diffèrent entre les bibliothèques selon les zones MARC rapportées par les bibliothèques sondées : 500 – Note générale; 655 – Note relative à l'enregistrement pour les personnes ayant une déficience auditive; 546 – Description matérielle de ce qui se trouve sur le disque; 800 – Note générale. Successeures des règles de catalogages AACR2 pour le catalogage descriptif,

18

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Incluant, sans toutefois s'y limiter aux universités Brock, McMaster, Ottawa, Queen's, Ryerson, Toronto, Western, Wilfrid Laurier

les nouvelles normes RDA<sup>11</sup> de catalogages comprennent des descripteurs supplémentaires pour l'accessibilité tels que décrits à la Section deux, chapitre 7<sup>12</sup>.

## Le consortium Ontario Interfilm Group

Le Ontario Interfilm Group est un consortium informel formé de représentants des bibliothèques et des services de documentation des universités de l'Ontario. Le catalogue d'Interfilm n'est pas représentatif du fonds documentaire de l'ensemble des bibliothèques en raison de restrictions qui touchent le prêt de certains items des collections. Interfilm n'est pas responsable de faire l'acquisition du matériel, seulement de faire circuler le matériel entre les membres du consortium. Les statistiques relatives aux prêts entre mai 2012 et avril 2013 indiquent que durant cette période 1 934 items ont été empruntés par des établissements, dont le plus grand nombre d'emprunts de vidéos par un seul établissement s'élève à 16.

#### L'utilisation de matériel multimédia accessible en salle de classe

Il est difficile de suivre l'utilisation du matériel multimédia en salle de classe, car le matériel peut provenir d'une multitude de sources : vidéos YouTube, collection personnelle du professeur et collections de la bibliothèque.

Voici d'autres considérations quant à l'utilisation de médias accessibles en salle de classe :

- Utiliser des projecteurs conçus pour lire les sous-titres avec codes. Bien que les téléviseurs le fassent, les projecteurs doivent aussi être en mesure de lire les codes des DVD avec sous-titres.
- Trouver des façons de partager du contenu qui a été sous-titré par le professeur pour une utilisation en classe ou d'avoir accès à ce contenu par l'entremise du service de prêt entre bibliothèques. Un professeur peut sous-titrer le contenu du matériel qu'il possède ou que son département possède.
- Prévoir des ressources adaptées pour les membres du corps professoral qui préféreraient de façon préventive rendre tout leur matériel pédagogique accessible.

## Statistiques provenant de neuf établissements

Les neuf établissements qui ont répondu à nos demandes de renseignements concernant l'état actuel de leur collection de ressources multimédias ont fourni des statistiques sur les formats disponibles au cours d'une année, soit la période qui s'étend de septembre 2013 à septembre 2014.

Trousse de ressources RDA. http://www.rdatoolkit.org/. Site consulté le 22 février 2015 (en anglais).

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Resource Description and Access. Cette norme remplace les règles de catalogage anglo-américaines AACR2 de 1978. Les bibliothèques ont adopté cette nouvelle norme. Des renseignements généraux concernant la norme figurent à l'adresse http://www.rda-jsc.org/rda.html. Site consulté le 22 février 2015 (en anglais).

Tableau 2 : Fonds multimédia, sept. 2013 à sept. 2014

Établissement	DVD	VHS
Brock	2 165	833
Carleton	1 073	1 650
McMaster	1 093	2 037
Ottawa	9 544	12 172
Queen's	Moins de 8 000	3 400
Ryerson	2 867	2 799
Toronto (Médiathèque)	11 883	6 745
Western	2 400	2 005
Wilfrid Laurier	1 925	931

De plus, une analyse des données concernant la médiathèque de l'Université de Toronto a été menée pour mieux comprendre la disponibilité et l'utilisation des divers formats qui constituent cette importante collection. Sans surprise, ce sont les DVD qui composent la majorité de la collection. Ce format de diffusion représente celui choisi pour plus de 90 % des dernières acquisitions et recueille la majorité du format le plus utilisé.

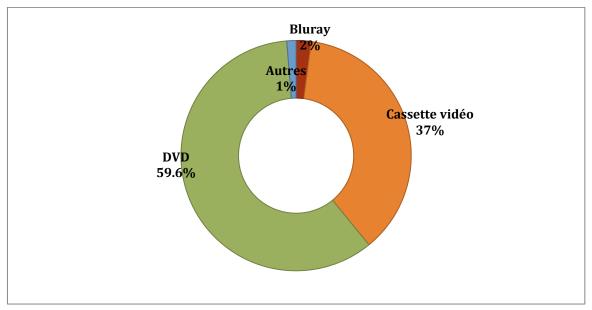


Figure 1 : Média dans la collection, par format (Médiathèque, Université de Toronto)

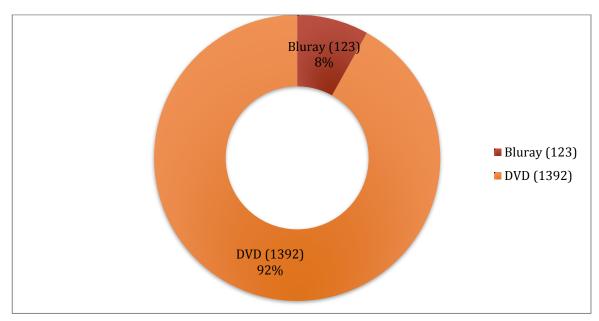


Figure 2 : Acquisitions en 2014, par format (Médiathèque, Université de Toronto)

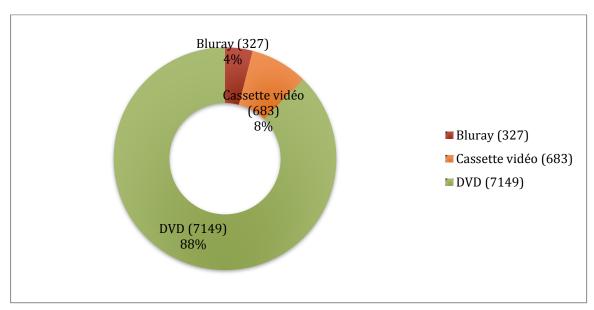


Figure 3 : Ressources utilisées en dernier en 2014, par format (Médiathèque, Université de Toronto)

Puisque les DVD représentent la plus forte proportion dans la collection, nous avons élargi l'analyse pour inclure le pourcentage de DVD avec sous-titres et voir comment la situation a changé au fil du temps. Bien que cette information soit maintenant systématiquement ajoutée au catalogue, ce n'était pas toujours le cas avant 2013. Afin de recueillir les données sur les acquisitions de DVD faites en 2004, nous avons examiné les pochettes des DVD et cherché pour une icône de sous-titrage et d'autres symboles d'accessibilité. Bien que le pourcentage de DVD sous-titrés acquis au cours des 10 dernières années a connu une augmentation allant d'un

peu moins de 30 % à un peu plus de 40 %, la majorité des DVD achetés ne sont toujours pas en format accessible. Si nous regardons de plus près, les DVD qui ont été achetés sans sous-titres sont souvent des ressources en langues étrangères ou des films plus anciens pour lesquels il n'existait pas de version sous-titrée. Il y avait aussi un certain nombre de nouveautés distribuées avec sous-titres, mais dans des supports autres que des DVD.

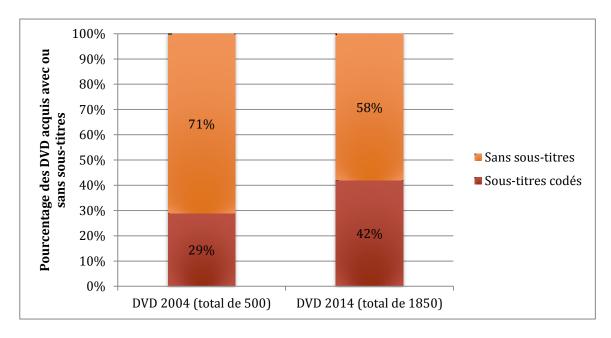


Figure 4 : DVD avec sous-titres codés, par année d'acquisition ou de saisi dans la collection (Université de Toronto – Médiathèque)

#### Enquête menée auprès des bibliothèques universitaires de l'Ontario

L'élaboration et le déroulement de l'enquête initiale se sont faits en deux temps :

- Une étude-pilote a été menée à la fin du mois de juillet 2014. Onze établissements membres du CBUO ont fait part de leurs commentaires relativement à la structure et au contenu du sondage.
- Les 21 établissements membres du CBUO ont reçu la version finale du sondage le 7 août 2014 et avaient jusqu'au 19 août 2014 pour y répondre. En tout, 19 universités ont participé au sondage, dans sa version finale.
- Dans la continuité de l'enquête, une série d'entrevues et de rencontres ont été organisées avec différents experts dans le cadre desquelles une variété de sujets a été abordée :
  - Demande locale pour des médias temporels.
  - Possibilité d'avoir le personnel de la bibliothèque produire sur place des médias au contenu accessible et d'en assurer la distribution ou de le faire en collaboration avec les services de soutien aux étudiants ayant un handicap des différents campus.
  - o Utilisation optimale des outils pour le sous-titrage pour toute production interne.
  - Possibilité de formation sur place
  - o Options d'externalisation
  - o Optimisation des ressources et du pouvoir d'achat du consortium.
  - Actions de lobbying auprès des fournisseurs de contenu pour des médias accessibles.

Voir la section « Remerciements » pour la liste des participants.

L'annexe A présente l'ensemble des résultats de l'enquête. Une copie du sondage figure à l'annexe B.

(Particularité stylistique. Dans le rapport sommaire de l'enquête qui suit, les termes en italiques sont reproduits tels quels à partir des questions du sondage alors que les termes en caractères gras proviennent des commentaires rédigés par les répondants au sondage.)

## <u>Enquête — Section 1 : Contexte</u>

#### 1.1 Niveau de connaissances reliées à la LAPHO

La plupart des contacts dans les bibliothèques membres du CBUO ont dit se sentir assez confiants ou raisonnablement confiants dans leur interprétation des exigences de la LAPHO. Cependant certains répondants ont indiqué être peu confiants ou pas du tout confiants quant aux exigences.

Lorsque les répondants des bibliothèques membres du CBUO ont dû répondre à la question à savoir si des ressources et une orientation supplémentaires relatives aux responsabilités imposées par la LAPHO propres aux dispositions applicables aux supports audio et vidéo accessibles s'avéreraient utiles, tous les répondants ont déclaré être en faveur de l'idée de recevoir davantage de formation et de ressources. Les activités de formation et les types de ressources souhaitées s'étendent des lignes directrices de base aux connaissances plus pointues relativement à la mise en accessibilité de matériel audio et vidéo, à l'évaluation des besoins des usagers, une orientation sur l'offre de certains types de médias (par exemple des œuvres cinématographiques) et des directives quant aux questions juridiques et relatives aux droits d'auteur.

#### 1.2 Offre de médias au contenu accessible

Seulement 5 des 19 bibliothèques sondées offrent un service de sous-titrage pour leurs usagers; les 14 autres n'offrent aucun service de sous-titrage. Cela pose une réelle barrière à l'offre de services accessibles dans les bibliothèques. Une bibliothèque qui a répondu ne pas offrir de service de sous-titrage dit qu'elle le faisait toutefois par le passé.

Les facteurs cités le plus couramment expliquant pourquoi les bibliothèques ne sous-titraient pas leur matériel concernaient **l'absence de demandes claires** et **l'absence d'un quelconque processus de déroulement du travail**. Si nous répartissons ces facteurs selon la taille de l'établissement, ce sont plutôt les petites bibliothèques membres du CBUO (56 %) qui ont cité ces facteurs.

Le nombre total par année de demandes que reçoivent les cinq bibliothèques membres du CBUO qui offrent un service de sous-titrage s'élève à 60 demandes, soit une moyenne de 12 demandes par bibliothèque, bien que le nombre de demandes variait grandement entre les bibliothèques. Peu importe le nombre actuel de demandes pour la production de médias au contenu accessible, les cinq bibliothèques s'attendent à une augmentation du nombre de demandes. Certaines bibliothèques ont même indiqué s'attendre à une hausse de 50 à 100 % au cours de la prochaine année.

## <u>Enquête — Section 2 : Modèles et processus</u>

#### 2.1 Les bibliothèques qui offrent actuellement le service de sous-titrage

Parmi les cinq bibliothèques membres du CBUO qui offrent le service de sous-titrage, nous constations que l'origine des demandes diffère beaucoup, tout comme le processus pour répondre à ces demandes. De plus, quatre d'entre elles ont signifié que les membres du corps professoral composent le groupe d'où provient la majorité des demandes de sous-titrage. D'autres demandes émanaient des départements (deux bibliothèques) et des usagers de la bibliothèque (deux bibliothèques). Une seule bibliothèque a indiqué avoir reçu des demandes du service de soutien aux étudiants ayant un handicap de leur université. De plus, trois des cinq

bibliothèques ont dit qu'elles étaient en train de sous-titrer des ouvrages spécifiques au sein de collections, y compris des DVD et des ouvrages pédagogiques.

Les bibliothèques membres du CBUO qui fournissent des services de sous-titrage ont indiqué qu'elles sont en mesure de satisfaire aux demandes des étudiants qui auraient besoin de matériel en format accessible dans un délai de 14 à 21 jours. Ce délai comprend le temps nécessaire pour obtenir auprès des producteurs les droits de reproduction et le temps pour transcrire le texte et sous-titrer le média. Les bibliothèques qui produisent à l'interne des médias à sous-titrer et celles qui externalisent la production rapportent la même chose. Les bibliothèques ont également souligné qu'il pouvait y avoir des délais relativement importants pour obtenir les droits de reproduction pour le sous-titrage; les réponses se font parfois attendre. Trois des cinq bibliothèques ont indiqué que cela était tout à fait le cas ou souvent le cas.

#### 2.2 Bibliothèques qui produisent des médias sous-titrés à l'interne

Parmi les bibliothèques membres du CBUO, seule celle de l'Université Ryerson produit à l'interne des médias sous-titrés, où le personnel et les ressources de la bibliothèque sont employés pour produire les sous-titres des ressources multimédias. Ce n'est toutefois pas la seule méthode de production; Ryerson dit également avoir fait appel à des fournisseurs de services externes.

#### 2.3 Bibliothèques qui externalisent la production de médias accessibles

Les bibliothèques qui font appel à des fournisseurs externes pour produire des médias avec sous-titres ont eu recours soit à des services sur le campus qui avaient la capacité de produire des médias sous-titrés, soit à des services commerciaux de sous-titrage. Les résultats du sondage confirment que les cinq bibliothèques utilisent des services au Canada, qu'une bibliothèque fait appel à un fournisseur de service aux États-Unis et une bibliothèque a recours à un fournisseur outre-mer. Les bibliothèques ont indiqué, au cours d'un suivi, que les médias sous-titrés par des fournisseurs au Canada se démarquaient par leur qualité puisque ces fournisseurs connaissaient davantage les règles d'orthographe de l'anglais au Canada, l'importance des délais d'exécution et les questions relatives aux droits d'auteur.

Les bibliothèques membres du CBUO qui externalisent la production de médias sous-titrés démontrent tout d'abord un intérêt pour le sous-titrage des ressources audiovisuelles de leur propre bibliothèque. Une bibliothèque a indiqué qu'elle faisait sous-titrer d'autres types de ressources, tel du contenu audiovisuel en lien avec un manuel. Deux autres bibliothèques ont mentionné que les ressources qu'elles faisaient sous-titrer le moins étaient le matériel pédagogique et le matériel qu'elles avaient elles-mêmes produits.

Le coût moyen pour sous-titrer des médias temporels allait de 2,65 \$ CA par minute à 3 \$ CA par minute. Les fonds pour le sous-titrage proviennent presque toujours (quatre des cinq bibliothèques) du budget de la bibliothèque, à une exception où les fonds provenaient d'un fonds central de l'université pour l'accessibilité. Donc, pour la plupart des

bibliothèques, le coût associé à l'externalisation de la production de médias sous-titrés représente une somme considérable pour toute bibliothèque.

Les bibliothèques ont évalué l'externalisation des services de sous-titrage selon le coût, les délais d'exécution et le niveau de service. En ce qui concerne le coût et les délais d'exécution, deux bibliothèques ont dit être totalement satisfaites, alors qu'une bibliothèque a indiqué être moyennement satisfaite. Toutes les bibliothèques ont indiqué être moyennement satisfaites par rapport au niveau de service qu'elles ont reçu des fournisseurs.

Les bibliothèques membres du CBUO étudient d'autres possibilités liées à l'offre de médias au contenu accessible, dont :

- L'achat de médias sous-titrés pour les collections des bibliothèques (souvent par l'entremise de services vidéo en continu).
- Les services en ligne de sous-titrage en temps réel.
- La collaboration avec d'autres départements ou centres.
- La production ad hoc ou à l'interne de médias sous-titrés en utilisant YouTube et Desire2Learn.
- Une retranscription du texte du média en format PDF.

#### Enquête — Section 3 : Partage et prochaines étapes

#### 3.1 Le partage de médias en format accessible entre les bibliothèques

Actuellement, la plupart des bibliothèques membres du CBUO (95 %) ne partagent pas leurs médias en format accessible ou leurs documents en média substitut. Lorsque nous avons demandé aux bibliothèques quelle était la possibilité de partager les documents en média substitut aux fins d'accessibilité, une grande majorité des bibliothèques (81 %) ont dit qu'il était tout à fait raisonnable de partager entre les établissements ces types de ressources, position justifiée par les motifs d'élimination de **duplication inutile**, de **partage de coûts** et de **collaboration** soutenue. Certaines bibliothèques avaient toutefois quelques réserves, principalement en raison de considérations juridiques concernant les droits d'auteur.

La plupart des bibliothèques membres du CBUO (95 %) disent qu'elles sont *en tous points intéressées* ou *fortement intéressées* à utiliser une ressource basée au Canada ou en Ontario pour le partage de médias au contenu accessible entre les bibliothèques. Les bibliothèques ont dit prendre plusieurs considérations en ligne de compte dont **les questions d'ordre juridiques** et celles concernant les droits d'auteur, les types de contenu, les décisions relatives à l'infrastructure, la vidéo en continu contre l'accès au fichier, l'assurance de la qualité et les normes relatives au sous-titrage.

Lorsque nous avons abordé le sujet de l'intérêt qu'avaient les bibliothèques envers les rapports de propriété et la distribution des documents en média substitut, un grand nombre de bibliothèques membres du CBUO disait avoir un niveau d'intérêt élevé (63 %). Les autres bibliothèques se disaient *moyennement intéressées* (32 %) ou tout simplement désintéressées (5 %). Lorsque nous avons voulu prendre conscience de l'intérêt des bibliothèques membres du CBUO à l'égard des implications de nature juridique, ou autre, concernant toute modification apportée au matériel source, la plupart des bibliothèques membres du CBUO disaient avoir un réel intérêt pour le sujet (74 %).

D'autres commentaires et l'introduction de certaines considérations ont mis en évidence le besoin de mener des discussions entre les membres du CBUO sur d'autres sujets :

- Le matériel pédagogique
- Le partage de l'information
- La formation et le développement d'habiletés
- Les exemplaires de référence et les serrures numériques
- Les relations avec les éditeurs
- Les droits de propriété intellectuelle et la protection des idées.

#### 3.2 Les besoins des étudiants et les activités de diffusion

Une des préoccupations des bibliothèques concerne les connaissances qu'ont les étudiants ayant un handicap quant aux services de soutien qui existent et de quelles façons ils peuvent y accéder. Plusieurs bibliothèques (47 %) y voient une barrière, et les autres sont incertaines. De plus, la majorité des bibliothèques (84 %) dit qu'elle n'est pas en mesure de répondre à une augmentation de demandes provenant des étudiants ou qu'elle est incertaine si elle le peut.

Plusieurs bibliothèques membres du CBUO connaissent des solutions alternatives pour pouvoir offrir aux usagers davantage de médias accessibles. La plupart des bibliothèques ont dit être familières avec les logiciels de reconnaissance vocale (89 %) et le sous-titrage en temps réel (58 %). D'autres technologies, y compris la possibilité d'une production participative, étaient moins connues, mais tout de même mentionnées par quelques répondants.

## Conclusions générales relatives à l'enquête

Les questions d'accessibilité et de technologies adaptées alimentent beaucoup les discussions et le sujet suscite un vif intérêt pour les bibliothèques membres du CBUO. Plusieurs bibliothèques anticipent déjà, de la part de la population étudiante et du corps professoral, une

hausse des demandes pour des mesures de soutien relativement à l'utilisation des ressources de la bibliothèque, y compris les ressources audiovisuelles. Seulement quelques bibliothèques (5 sur 19) offrent un service de sous-titrage des médias, principalement à la demande des étudiants ou des membres du corps professoral. Parmi les bibliothèques qui offrent des services de sous-titrage, la plupart d'entre elles externalisent ce service, ce qui représente un coût pour la bibliothèque.

Alors que la majorité des bibliothèques membres du CBUO ne fait pas sous-titrer ses ressources en bibliothèque, elle attend vivement une forme de soutien ou des pistes de recherche de la part du consortium, venant des établissements, sur lesquelles elle peut s'appuyer à ce moment-ci. Presque toutes les bibliothèques membres du CBUO appuieraient un service de partage qui faciliterait l'accès et l'offre de contenus accessibles pour les ressources en bibliothèque. Cependant, il y a plusieurs facteurs à considérer relativement aux normes et aux questions d'ordre juridique avant qu'un tel service puisse voir le jour.

## C. Le cadre juridique

La Loi de 2005 sur l'accessibilité des personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) et la Loi sur le droit d'auteur définissent le contexte juridique dans lequel s'inscrit l'offre de ressources multimédias accessibles qui font partie des collections des bibliothèques. Chacune de ces lois est passée en revue dans cette section.

#### La Loi sur l'accessibilité des personnes handicapées de l'Ontario

L'adoption de la *Loi sur l'accessibilité des personnes handicapées de l'Ontario* remonte à 2005. Depuis son entrée en vigueur, différents articles et différentes normes ont été adoptés selon un calendrier de conformité échelonné.

En vertu de cette législation, le gouvernement de l'Ontario a élaboré des normes obligatoires en matière d'accessibilité dont l'application vise à identifier et prévenir les barrières auxquelles les personnes ayant un handicap peuvent se heurter et à les éliminer le cas échéant. Le présent rapport porte principalement sur les exigences qui s'appliquent aux bibliothèques selon la Partie II — Normes pour l'information et les communications du règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées (RNAI) de la LAPHO.

La LAPHO reconnaît le passé de discriminations auquel les personnes ayant un handicap ont dû faire face. L'objectif de cette Loi est de servir les intérêts de tous les Ontariens en prévoyant :

- (a) d'une part, l'élaboration, la mise en œuvre et l'application de normes d'accessibilité en vue de réaliser l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, en ce qui concerne les biens, les services, les installations, le logement, l'emploi, les bâtiments, les constructions et les locaux au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2025; et
- (b) d'autre part, la participation des personnes handicapées, du gouvernement de l'Ontario et des représentants d'industries et de divers secteurs économiques à l'élaboration des normes d'accessibilité. [L.O. 2005, chap. 11, art. 1]<sup>13</sup>

## Le règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées (RNAI)

Les normes établies dans le règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées (RNAI) sont celles qui servent à évaluer le niveau de conformité avec la LAPHO. Elles comprennent des obligations relatives à la conformité et des dates butoirs qui régissent l'application des normes dans tous les secteurs d'activités, y compris les communications, le transport, l'emploi et

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle : manuel de l'employeur. Ministère du Développement économique, de l'emploi et de l'infrastructure, gouvernement de l'Ontario. Dernière mise à jour : 3 février 2015, http://www.mcss.gov.on.ca/fr/mcss/programs/accessibility/customerService/guideToAccessibilityStandards/backgroun d.aspx.

l'aménagement d'espaces publics. Il est prévu que les normes fassent l'objet d'un examen tous les cinq ans.<sup>14</sup>

Les quatre articles suivants des Normes pour l'information et les communications du règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées (RNAI) de la LAPHO visent expressément les établissements d'enseignement, le quatrième point étant particulièrement pertinent pour les bibliothèques :

- Ressources et matériel didactiques et de formation (article 15)
- Formation offerte aux éducateurs (article 16)
- Production de matériel didactique ou de formation (article 17)
- Bibliothèques d'établissements d'enseignement ou de formation (article 18)

La mise en place des normes de cette loi s'impose comme obligatoire. Bien qu'il existe des exemptions pour les petites entreprises, ces dispositions législatives demeurent presque universellement applicables partout dans la province, sous peine de sanctions en cas de non-respect. Par conséquent, les bibliothèques universitaires doivent réévaluer leurs espaces physiques et virtuels, leurs modèles d'offre de services et les lignes directrices pour la gestion des collections et établir des pratiques pour l'offre d'information universellement accessible.

## Les dispositions législatives de la LAPHO et le contexte universitaire

La mise en conformité de chaque norme doit se faire antérieurement, ou au plus tard, à une date précise. Les universités de l'Ontario sont encouragées à se doter de directives claires relativement à l'interprétation institutionnelle des exigences et à se conformer à ces exigences dans les délais prévus. Voici un examen approfondi des articles 15 à 18.

#### Article 15 - Ressources et matériel didactiques et de formation

Date de conformité : 1<sup>er</sup> janvier 2013

Cet article stipule que toute organisation (établissement d'enseignement ou de formation) doit :

 Fourni[r] les ressources ou le matériel didactiques ou de formation dans un format accessible qui tient compte des besoins en matière d'accessibilité du destinataire qui découlent de son handicap :

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Charles Beer, examinateur indépendant. (Février 2010). Tracer la voie de l'avenir : Rapport de l'examen indépendant de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Ministère du Développement économique, de l'emploi et de l'infrastructure, gouvernement de l'Ontario. Site consulté le 24 février 2015. http://www.mcss.gov.on.ca/fr/mcss/publications/accessibility/charles\_beer/tableOfContents.aspx

- en obtenant, par achat ou autrement, les ressources ou le matériel dans un format électronique accessible ou prêt à être converti si un tel format est disponible,
- ii. en veillant à ce qu'une ressource comparable soit fournie dans un format électronique accessible ou prêt à être converti si ces ressources ou ce matériel ne peuvent être obtenus, par achat ou autrement, ou convertis dans un format accessible. [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 15(1)(1)]

Les bibliothèques universitaires de l'Ontario possèdent une imposante collection multimédia dont se servent les enseignants pour le visionnement en classe. Un enseignant peut choisir de présenter le contenu multimédia en classe ou encore de rendre ce contenu disponible sur un système de gestion de l'apprentissage (SGA), une plateforme équivalente ou un portail public tel YouTube ou Vimeo.

En ce qui concerne le contenu, il peut s'agir d'une production commerciale ou encore il peut avoir été préparé par l'enseignant. Dans le cadre d'un cours, tout le contenu a une visée didactique, peu importe la plateforme, le type de média ou la source ou le support, que ce soit l'Internet, un Intranet, un Extranet ou un SGA.

Relativement aux sites Internet et Intranet, il est important de souligner que l'article 14 du RNAI tient compte de l'accessibilité des sites Web et leur contenu et que ses dispositions s'adressent à toutes les organisations, y compris les établissements d'enseignement. L'article fait référence aux règles WCAG 2.0 (Web Content Authoring Guidelines) pour que le contenu des sites Web soit accessible, mais prévoit des exemptions pour la vidéo description et le sous-titrage en temps réel.

- 2. Au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2021, tous les sites Web Internet, ainsi que leur contenu, doivent être conformes aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 (Niveau AA), à l'exception de ce qui suit :
  - i. le critère de succès 1.2.4 Sous-titres (en direct),

ii. le critère de succès 1.2.5 Audio-description (pré-enregistrée). [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 14 (4)(2)]

L'article 14 prévoit deux dates de conformité – celle du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour la conformité des nouveaux sites Web Internet aux règles WCAG 2.0, Niveau A, et celle du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour la conformité de tous les sites Web Internet et leur contenu aux règles WCAG 2.0 Niveau AA.

#### Article 16 - Formation offerte aux éducateurs

Date de conformité : 1er janvier 2013

Les établissements d'enseignement ou de formation et tout organisme qui travaille en collaboration avec eux pour préparer le matériel didactique sont tenus de :

- fourni[r] aux éducateurs une formation visant à les sensibiliser aux enjeux de l'accessibilité en ce qui a trait à la prestation et à l'enseignement de programmes ou de cours accessibles.
- Garde[r] un dossier de la formation fournie en application du présent article, et notamment les dates des séances de formation et le nombre de participants. [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 16]

La définition du terme « éducateur » est large et se veut inclusive de tout membre du personnel qui participe « [...] à la conception, à la prestation et à l'enseignement de programmes ou de cours [...], ce qui comprend les sessions sur la maîtrise de l'information qu'offre le personnel de la bibliothèque. La formation joue un rôle important pour accroître la sensibilisation et la compréhension à l'égard de la LAPHO et pour assurer la conformité des ressources à la règlementation.

#### Article 17 - Production de matériel didactique ou de formation

Dates de conformité :

- Partie 1 En ce qui concerne les versions accessibles ou les versions prêtes à être converties des manuels, le 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- Partie 2 En ce qui concerne les versions accessibles ou les versions prêtes à être converties des documents imprimés qui sont des ressources d'apprentissage supplémentaires, le 1<sup>er</sup> janvier 2020. [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 17(3)]

L'article 17 s'applique aux producteurs de manuels didactiques ou de ressources d'apprentissage :

- (1) Toute organisation assujettie qui est un producteur de manuels<sup>15</sup> didactiques ou de formation pour des établissements d'enseignement ou de formation met des versions accessibles ou des versions prêtes à être converties de ces manuels à leur disposition sur demande. [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 17(1)]
- (2) Toute organisation assujettie qui est un producteur de ressources d'apprentissage supplémentaires sur support imprimé pour des établissements d'enseignement ou de formation met des versions accessibles ou des versions prêtes à être converties de ces documents imprimés à leur disposition, sur demande. [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 17(2)]

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> La législation ne donne pas de définition pour « manuel didactique » ou « manuel de formation ». Ces termes pourraient ainsi s'appliquer à toutes les ressources que l'enseignant a désignées comme « matériel didactique » dans la description du cours.

Cet article s'applique aux producteurs de matériel imprimé telles les maisons d'édition commerciales, lesquelles comprennent également les presses universitaires. Les « ressources d'apprentissage supplémentaires » incluent les ressources multimédias, peu importe qu'elles soient groupées avec un document primaire ou autonome. Cet article de loi, tout comme d'autres, considère l'accessibilité comme un processus orienté sur les demandes. Cependant, pour répondre à ces demandes qui sont assujetties à des contraintes de temps, le fait de rendre les collections accessibles en prévision de demandes à venir pour des mesures de soutien peut faire en sorte que ces demandes seront traitées promptement.

#### Article 18 - Bibliothèques d'établissements d'enseignement ou de formation

#### Dates de conformité :

- En ce qui concerne le matériel ou les ressources imprimés, le 1<sup>er</sup> janvier 2015.
- En ce qui concerne le matériel ou les ressources numériques ou multimédias, le 1<sup>er</sup> janvier 2020. [Règl. de l'Ont. 191/11, s. 18(3)]

#### L'article 18 s'applique strictement aux bibliothèques :

- (1) Sous réserve du paragraphe (2) et si cela est possible, les bibliothèques d'établissements d'enseignement ou de formation qui sont des organisations assujetties fournissent, acquièrent ou obtiennent autrement, sur demande, un format accessible ou prêt à être converti de toute ressource ou de tout matériel imprimé, numérique ou multimédia à l'intention d'une personne handicapée.
- (2) Les exigences du paragraphe (1) ne s'appliquent pas au matériel appartenant à des collections spéciales, au matériel d'archives et aux livres rares ou reçus en don. [Règl. de l'Ont. 191/11, art. 18]

Les bibliothèques devront avoir recours à différentes stratégies pour s'assurer d'être prêtes à rendre disponibles les ressources multimédias accessibles; en offrant des formats accessibles ou prêts à convertir à l'acquisition, en obtenant des éditeurs et des fournisseurs une nouvelle version accessible de ressources qui lui appartiennent déjà et en convertissant en format accessible le contenu de ces mêmes ressources. Les participants à la table ronde sur les droits d'auteurs qui s'est déroulée le 16 septembre 2014 ont tenu compte de certaines de ces considérations. L'annexe E renferme la liste complète des questions qui ont fait l'objet de discussions lors de la table ronde.

Autres articles pertinents relatifs au Règlement de l'Ontario sur les Normes d'accessibilité intégrées (RNAI) de la LAPHO

D'autres articles du RNAI ont une incidence sur les établissements d'enseignement en ce qui concerne les médias temporels. Mentionnons, entre autres :

**Obtention ou acquisition de biens, de services ou d'installations**. L'article 5 stipule que tout matériel acquis par les grandes organisations du secteur public, et ce en date du 1<sup>er</sup> janvier 2014, qu'il s'agisse de DVD ou de projecteurs d'image-écran, doit comporter des fonctionnalités accessibles, sélectionnées au moment d'en faire l'acquisition si de telles options sont disponibles.

**Processus de rétroaction.** L'article 11 prévoit que les organisations doivent informer le public de la disponibilité de l'information et des aides de communication en format accessible. Cela comprend l'accès aux médias temporels et vient s'ajouter aux dispositions de l'article 12 – Formats accessibles et aides à la communication.

Renseignements sur les mesures ou plans d'urgence ou la sécurité publique. L'article 13 stipule que toute organisation doit fournir sur demande des médias en format substitut, ce qui peut inclure un accès à un média temporel si le média est la méthode employée pour donner des renseignements sur des mesures d'urgence.

Sites et contenus Web accessibles. L'article 14 est l'exigence de référence pour les articles spécifiques au secteur de l'éducation (articles 15 à 18), dépendamment de la définition donnée aux ressources et au matériel didactiques et de formation selon le mode de livraison. Nous définissons les ressources et le matériel comme du contenu, non comme un mode de livraison (c.-à-d. livres, livres électroniques, sur le Web, sur un disque, etc.). Si le contenu des ressources et du matériel de formation est identique, le mode de livraison importe peu, pourvu qu'un format substitut soit disponible.

#### La LAPHO et les règles pour l'accessibilité des contenus Web

L'article 14 « Sites et contenus Web accessibles » de la LAPHO se distingue des normes du Consortium du World Wide Web (W3C) communément nommées « WCAG 2.0 » sur le plan de la mise en application des exigences relatives aux médias substituts en ligne et aux transcriptions. Les règles du WCAG 2.0 en matière de conformité aux exigences (niveaux A, AA et AAA) veulent que toute vidéo soit sous-titrée.

Comme nous l'avons noté précédemment dans les considérations liées à l'article 15 de la LAPHO, il existe une incertitude quant à savoir si le matériel didactique disponible sur l'Internet est visé par l'article 15 – Ressources et matériel didactiques et de formation ou s'il relève de l'article 14 – Sites et contenus Web accessibles et se définit en tant que contenu Web, où il existe une exemption quant aux exigences des règles du WCAG 2.0 relatives à deux formats substituts : la vidéo description et le sous-titrage en temps réel.

L'annexe C de ce rapport contient d'autres renseignements sur les niveaux de conformité A et AA des règles du WCAG 2.0 en ce qui concerne les médias temporels.

La trousse d'information sur l'accessibilité du Web destinée aux bibliothèques membres du CBUO contient d'autres ressources et thèmes de discussion<sup>16</sup>.

#### Le droit d'auteur

#### La Loi sur le droit d'auteur, les verrous numériques et l'accessibilité

Le paysage de la loi canadienne en matière de droits d'auteur a grandement changé au cours des deux dernières années, avec l'adoption, en 2012, de la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur* [L.C. 2012, ch. 20] et la soi-disant « pentalogie » offerte dans la décision de la Cour suprême du Canada (également en 2012) qui, prises ensemble, ont changé la façon dont on aborde le droit en matière de droits d'auteur et comment on l'applique. Pour les établissements d'enseignement, un des changements significatifs touche leur inclusion explicite comme un cas d'exception pour l'utilisation équitable d'œuvres, ce qui leur accorde une plus grande flexibilité pour la reproduction d'œuvres à des fins pédagogiques.

De manière significative, bien que cette exception ait retenu l'attention de la plupart des établissements d'enseignement au Canada, pour ceux d'entre eux qui travaillent dans le domaine des formats substituts, il y a une autre exception tout aussi importante : l'article 32(1). Selon cette exception, si le média en format substitut s'adresse à une personne ayant un handicap, son contenu ne contrevient pas à la *Loi sur le droit d'auteur*, pourvu que les dispositions quant aux limitations et restrictions soient respectées. Par exemple, les œuvres cinématographiques ne font pas partie des exceptions. Nous abordons le sujet plus en détail dans la prochaine section.

La nouvelle *Loi sur le droit d'auteur* introduit également une disposition importante selon laquelle les verrous numériques font cas d'exception pour les personnes qui agissent au nom de personnes ayant un handicap.

Il est indiqué très clairement dans l'article 41.1 de la Loi, qu'il ne faut pas déverrouiller les verrous numériques :

article 41.1 (1) Nul ne peut : (a) contourner une mesure technique de protection au sens de l'alinéa a) de la définition de ce terme à l'article 41; [L.R.C. 1985, ch. C-42, art. 41.1]

Cependant, l'article 41.16(1) stipule :

(1) L'alinéa 41.1(1)a) ne s'applique pas à la personne ayant une déficience perceptuelle — ni à la personne agissant à sa demande ou à l'organisme sans but lucratif agissant dans son intérêt — qui contourne la mesure technique de protection dans le seul but de rendre perceptible l'œuvre, la prestation fixée au moyen d'un enregistrement sonore ou l'enregistrement sonore protégé par la mesure. [L.R.C. 1985, ch. C-42, art. 41.16(1)]

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Trousse d'information sur l'accessibilité pour les bibliothèques. Juillet 2014. Conseil des bibliothèques universitaires de l'Ontario. Site consulté le 25 février 2015. http://www.ocul.on.ca/sites/default/files/OCUL%20Accessibility%20Toolkit%20-%20FRE%20-%20v1.0%20%28Juillet%202014%29.pdf.

Cette disposition laisse penser qu'une personne qui a un handicap (ou une personne qui agit en son nom) pourrait contourner légitimement les mesures de protection que représentent les verrous numériques afin de rendre du contenu accessible. Cependant, il faut noter que l'article 41.16(2) stipule que ce processus ne doit pas nuire indûment au fonctionnement du verrou numérique dans le cas qui nous concerne.

#### Exceptions touchant les œuvres cinématographiques

La section 5.2 de la trousse d'information sur l'accessibilité pour les bibliothèques membres du CBUO, intitulée « Droit d'auteur canadien et accessibilité », traite des exceptions en matière d'accessibilité et d'utilisation équitable. La *Loi sur le droit d'auteur* exclut les œuvres cinématographiques de l'article 32, mais ne les exclut pas de l'article 29, qui correspond à l'exception à la disposition d'utilisation juste, comme le précise le paragraphe suivant. La *Loi sur le droit d'auteur* prévoit un certain nombre d'exceptions dans le cas de ressources pédagogiques que nous pourrions interpréter comme une mesure pour permettre aux bibliothèques de sous-titrer du matériel en vue de le rendre accessible. Mais, tel que mentionné précédemment, l'article 32 exclut spécifiquement la reproduction d'œuvres cinématographiques pour en faire des copies au contenu accessible.

Cependant, en vertu de la clause d'exception d'utilisation équitable de l'article 29 de la *Loi sur le droit d'auteur*, il est possible de faire des copies en format substitut d'œuvres cinématographiques sans contrevenir aux dispositions de la Loi, si ces copies correspondent à des extraits de courte durée de l'œuvre en question. L'utilisation équitable autorise la création de copies à des fins d'enseignement, de recherche, de critique, d'examen, d'information, de satire ou de parodie. La *Loi sur le droit d'auteur* ne définit pas de façon explicite « équitable », mais la Cour suprême du Canada a établi, dans plusieurs décisions importantes qu'elle a rendues, les critères qui définiraient la mesure d'équité et a de nombreuses fois insisté sur le fait que le terme « doit recevoir une interprétation large et libérale afin de garantir que les droits des utilisateurs ne soient pas indûment limités, et qu'il n'est pas limité à des contextes privés ou non commerciaux afin de se qualifier comme équitable. »<sup>17</sup> Il existe une importante documentation détaillée à laquelle plusieurs experts canadiens dans le domaine du droit d'auteur ont contribué; à titre d'exemple, vous pouvez consulter l'analyse de Michael Geist suivant la « pentalogie » de la Cour suprême du Canada en 2012, intitulée *The Supreme Court of Canada Speaks : How To Assess Fair Dealing for Education*<sup>18</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> C.C.H. Canadienne Limitée c. Barreau du Haut Canada [2004] 1 R.C.S. 339.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Geist, Michael. *The Supreme Court of Canada Speaks: How to Assess Fair Dealing for Education.* Site consulté le 25 février 2015. http://www.michaelgeist.ca/2012/08/scc-on-fair-dealing. (en anglais)

### D. Rendre les ressources multimédias accessibles

Selon les résultats obtenus dans le cadre de l'étude environnementale portant sur les bibliothèques membres du CBUO, qui a fait ressortir que seulement cinq bibliothèques parmi dix-neuf offrent un service de sous-titrage, il est clair que le niveau de compréhension des bibliothèques membres du CBUO à l'égard de la création et de l'utilisation de médias sous-titrés demeure faible et que la pratique est peu répandue. Dans sa trousse d'information sur l'accessibilité, le CBUO apporte une information de base sur le sous-titrage et les ressources audiovisuelles. Cette section reprend cette information avant de poursuivre avec des discussions sur les tendances à venir, les processus de déroulement du travail, les questions clés et les possibilités qui s'offrent aux bibliothèques.

- Afin de transcrire ou sous-titrer le contenu d'une vidéo, il faut généralement obtenir une copie du média duquel le format de substitution ou de suppléance à la communication sera produit. La version finale du média sous-titré ou transcrit, peu importe que ce soit une copie numérique ou physique, constitue une nouvelle copie du média, mais dans un format accessible.
- Les sous-titres sont enregistrés dans de petits fichiers qui contiennent le code temporel, qui identifie à quel moment un segment doit apparaître et pour combien de temps et le texte et ses caractéristiques, dont sa position, la police utilisée, la taille de la police, le style, etc. Plusieurs de ces formats ont été créés pour la diffusion sur Internet.
- Au moment de produire du contenu sous-titré, il est possible de créer un gros fichier qui
  contient tous les sous-titres d'une vidéo, mais la pratique habituelle parmi les
  fournisseurs de service favorise la création de plusieurs fichiers avec le contenu soustitré qui seront ensuite fusionnés en un seul fichier qui sera remis au client. La création
  de plusieurs fichiers découle du fait que plusieurs personnes peuvent travailler en même
  temps sur une seule vidéo.
- Une des formes de sous-titrage la plus simple et la plus fiable demeure le sous-titrage visible. Puisque le texte est « enchâssé » dans la vidéo, les sous-titres s'afficheront au moment du visionnement, peu importe son format. Pour l'utilisateur, cette fonction limite le champ de vision, car les sous-titres apparaissent à l'écran du périphérique employé et il est impossible de désactiver la fonction. Quant au sous-titrage codé, l'utilisateur a le choix d'activer ou de désactiver la fonction. Le sous-titrage codé est disponible en plusieurs formats et compatible avec une variété de périphériques, bien qu'il puisse paraître différemment à l'écran des diffuseurs de médias ou ne pas s'afficher du tout. Dans l'incertitude et pour assurer un fonctionnement optimal sur tous les périphériques, il est préférable d'employer le sous-titrage visible.
- Pour que le sous-titrage codé s'affiche correctement à l'écran, il est possible que l'utilisateur ait besoin de sélectionner une ou plusieurs options du menu du lecteur DVD ou du lecteur en ligne. La majorité des lecteurs DVD ou en ligne a la capacité d'afficher les sous-titres, tant et aussi longtemps que les fichiers sont encodés dans un format

standard tel « .srt ». Si le média est visionné par projection (c.-à-d. qu'il est montré en classe dans le cadre d'un cours), il faudra alors vérifier la capacité du projecteur à afficher les sous-titres.

- Pour produire une vidéo avec sous-titres :
  - 1. Il faut d'abord transcrire le texte. La transcription peut se faire à la main ou à l'aide d'un logiciel de reconnaissance vocale ou en combinant les deux méthodes.
  - 2. Le texte de la transcription est divisé en petites sections et puis on effectue un comptage du temps à l'aide de codes temporels.
  - 3. En utilisant un logiciel, les sous-titres sont créés en fonction des sections de textes transcrits et des codes temporels.
  - 4. Production d'épreuves et contrôle de la qualité.

La section 4 – *Modèles et déroulement du travail pour la production de médias accessibles* de ce rapport comporte d'autres détails concernant la production et le contrôle d'enregistrement des sous-titres.

### E. Tendances actuelles et futures

Le potentiel que recèlent les nouvelles technologies ne cesse de croître. À mesure que ces dernières se développent, les avant-gardistes qui travaillent dans les bibliothèques voudront peut-être tenter de nouvelles approches pour offrir un enseignement ou des médias au contenu accessible, alors que d'autres attendront que la technologie soit éprouvée. L'enquête réalisée auprès des bibliothèques membres du CBUO (annexe A) a révélé que la plupart des répondants connaissaient l'existence des technologies de transcription ou de sous-titrage à distance en temps réel et de reconnaissance vocale. Une personne a indiqué connaître d'autres innovations pertinentes en raison de renseignements publiés sur des blogues ou obtenus par l'entremise de listes d'envoi électronique qui couvrent les domaines de la technologie, de l'accessibilité et de moyens alternatifs.

### Vidéo en continu

Depuis une décennie, les services de vidéo en continu sont de plus en plus présents, et, bien que le phénomène ne soit pas nouveau, la tendance des utilisateurs à délaisser l'utilisation d'un support physique local privé pour un abonnement à un service vidéo dans le « nuage » demeure relativement récente. Les ressources CAMPUS de l'Office national du film du Canada et Curio de la Société Radio-Canada sont des exemples de services utilisés actuellement par les bibliothèques pour diffuser du contenu éducatif – bien que l'accès à des vidéos avec sous-titres reste inégal. L'annexe D présente une liste des services de vidéo en continu.

### Reconnaissance vocale automatique

Les constantes améliorations apportées à la technologie de reconnaissance vocale ont contribué à son intégration abordable aux logiciels grand public et dans les appareils personnels. Que ce soit Siri, qui fait partie du système d'exploitation iOS, ou le logiciel *Dragon NaturallySpeaking* ou encore un centre d'appels automatisés, la technologie de reconnaissance vocale connaît un essor croissant.

La reconnaissance vocale automatique constitue un choix économique pour le sous-titrage du contenu de présentations ou de vidéos. Bien que YouTube et quelques maisons commerciales de sous-titrage utilisent cette technologie, sans révision et sans correction, la reconnaissance vocale automatique demeure rudimentaire. Les répondants à l'enquête réalisée auprès des bibliothèques membres du CBUO et les membres des groupes de discussion n'avaient aucun problème à exprimer leurs points de vue sur le sujet et étaient bien au courant, en raison de leurs propres expériences, des nombreuses faiblesses du système.

Bien que certaines maisons de sous-titrage améliorent le traitement du texte avec des méthodes algorithmiques avant de faire appel à du personnel pour réviser et corriger ce qui a été produit, d'autres se fient uniquement à des employés pour produire le contenu sous-titré. Les bibliothèques devraient évaluer soigneusement les méthodologies des fournisseurs de services ainsi que la qualité de leur travail.

### Production participative

Les services de sous-titrage par production participative, tels Dotsub et Amara, font appel à des bénévoles et à des membres de la communauté en ligne, motivés par l'initiative, qui se servent d'éditeurs en ligne gratuits de sous-titrage. Les bibliothèques devront peser les risques de permettre à des personnes qui n'ont pas les qualifications requises de sous-titrer des vidéos en ayant recours à cette stratégie. Ces organisations proposent aussi un service de niveau supérieur contre paiement.

Par le déploiement d'efforts pour améliorer le niveau de précision, il est possible de minimiser ces risques en acceptant par exemple, des contributions volontaires par l'entremise d'un mécanisme de priorisation selon lequel :

- Seulement des membres de confiance ou sélectionnés, ou qui possèdent une expertise dans un domaine, peuvent obtenir un accès pour créer ou éditer;
- Les mots et les termes sont analysés et sélectionnés en fonction du niveau le plus élevé d'utilisation dans un ensemble de propositions, et, par conséquent, ils seront probablement justes.

Nous pourrions aussi combiner les deux possibilités afin que les soumissions des membres de confiance (et possiblement rémunérés) aient plus de poids que celles de bénévoles.

Le système *WebOption Lecture-cast*, un projet pilote à l'Université de Toronto, campus de Scarborough, repose, pour l'édition du texte, sur la participation de la classe au lieu de membres externes, puisque les étudiants qui poursuivent leurs études dans un domaine peuvent interpréter avec plus d'exactitude le contenu d'un exposé oral fait en classe.

### Apprentissage en ligne et l'apprentissage mixte

À mesure que les universités de l'Ontario augmentent leur capacité d'offre de cours en ligne et mixtes, les mécanismes de soutien des établissements d'enseignement changent. Du point de vue de l'accessibilité, les bibliothèques pourraient multiplier les partenariats avec les professeurs et les concepteurs pédagogiques pour veiller à ce que le contenu vidéo fourni par les bibliothèques soit accessible. Cette façon de faire repose sur une approche globale et holistique, donc proactive, plutôt qu'une approche où il faut agir lorsque les usagers adressent des demandes pour des technologies adaptées. À titre d'exemple, les universités Ryerson et McMaster procèdent à des changements dans ce sens. Ainsi, les cours en ligne comprennent des activités et des tâches où les étudiants sont invités à créer du contenu ou des présentations accessibles. Une des questions à laquelle il faudrait répondre concernant la conception de cours dans le cadre de cours individuels, serait de savoir s'il est utile de développer des compétences pour la production de ressources accessibles, en parallèle avec le développement d'autres habiletés comme le montage vidéo.

### Contenu produit par les étudiants

Un des points touchant l'accessibilité de l'ensemble des établissements, et non seulement les bibliothèques, s'inscrit dans la tendance d'utiliser YouTube pour gérer et distribuer le contenu accessible produit par les étudiants. Ceci s'applique également à certaines ressources élaborées par les enseignants ou qui proviennent de réseaux non traditionnels. Il convient donc de s'interroger sur le fait d'avoir deux poids deux mesures à l'endroit des tarifs pour la qualité et la précision pour la production de contenus accessibles. Par exemple, le degré d'acceptabilité d'une transcription automatique d'un exposé diffère-t-il de celui d'une transcription manuelle d'un média enregistré? Les critères d'acceptabilité devraient-ils être identiques pour toute forme de contenu?

### Recherche portant sur les pratiques en matière d'accessibilité

À mesure que les pratiques relatives à l'accessibilité évoluent, certaines recherches s'intéressent aux pratiques exemplaires touchant le domaine de la vidéodescription dans un contexte universitaire. Une des premières questions pratiques qu'il faut comprendre porte sur le besoin de fournir une description d'une vidéo, peu importe la situation. Faudrait-il alors suggérer aux bibliothèques de fournir une audiodescription de leurs ressources vidéo en plus de fournir des versions avec sous-titres? À ce moment-ci, la réponse dépendrait de ce qui doit être décrit. Par exemple, faut-il décrire tout le plan visuel ou simplement l'action? Le niveau de description dépendrait alors de l'utilisation prévue de la ressource. Les idées sur le sujet font leur chemin, mais aucun consensus ne se dégage encore.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Discussion du comité consultatif du ROAM. 29 septembre 2014. Bibliothèque Gerstein, Université de Toronto.

# 4. Modèles et déroulement du travail portant sur la production de médias au contenu accessible

Cette section propose différents modèles pour la production de contenu accessible et décrit le déroulement du travail relativement à la production de médias au contenu accessible. La recherche s'appuie sur les résultats de l'enquête réalisée auprès des bibliothèques membres du CBUO et des discussions de suivi avec les groupes de consultation :

- 1. Modèle de production à l'interne
- 2. Modèle reposant sur l'externalisation de la production
- 3. Modèles hybrides

Afin de faciliter la compréhension du lecteur des spécificités des technologies employées pour produire des médias au contenu accessible, la section qui porte sur le premier modèle, soit le modèle de production à l'interne, s'attarde sur les différentes technologies en détail. Certaines variations sont toutefois présentées dans les sections suivantes.

Chaque modèle présente des avantages et des inconvénients et les bibliothèques auront peutêtre à combiner différentes approches pour répondre aux besoins de leurs usagers. Tous les modèles présentés supposent que les bibliothèques préféreront acquérir des médias dont le contenu est déjà accessible au moment de l'achat ou de l'ajout à la collection de la bibliothèque. L'évaluation des avantages et des inconvénients repose sur des situations où le contenu des médias n'était pas accessible.

La production à l'interne comporte plusieurs avantages tels que la flexibilité, le contrôle sur le contenu et le budget et la possibilité de développer une expertise locale en média accessible. Des connaissances spécialisées sont parfois nécessaires pour faire la transcription de certaines ressources et parfois de meilleurs résultats seront obtenus en mettant à contribution des intervenants de l'université même. Lorsque le coût entre dans les considérations et qu'une transcription intégrale du discours oral est disponible avec la vidéo, ce type de contenu spécialisé peut convenir à toute production interne. Cependant, afin de mettre sur pied un service de production à l'interne et de développer une expertise au sein du personnel, il faut s'attendre à devoir investir beaucoup en temps-personne et prévoir une enveloppe budgétaire suffisante pour les logiciels et l'équipement.

Le fait de recourir à l'externalisation pour la production de médias accessibles a l'avantage indéniable de réduire la charge de travail à l'interne et du même coup le besoin de ressources humaines et technologiques et un accès à de l'expertise. Cependant, l'efficacité de la stratégie d'externalisation dépendra du poids des pratiques d'approvisionnement pour l'achat de services

de sous-titrage, de la capacité de définir les besoins et d'évaluer la qualité du service offert et du montant à consacrer à ce poste budgétaire.

Les modèles hybrides intègrent les modèles de production à l'interne et ceux qui reposent sur l'externalisation. Dans ces conditions, les bibliothèques peuvent se concentrer sur les petits projets et faire appel à des fournisseurs extérieurs pour les projets de plus grande envergure. Ce modèle contribue à limiter les investissements en technologie au niveau local, tout en donnant le temps d'explorer la possibilité d'agrandir l'offre de services pour devenir autosuffisant. Il permet également la collaboration avec d'autres départements sur le campus et d'autres universités afin de couvrir un éventail de possibilités tout en réduisant le dédoublement des efforts au sein des établissements et du réseau universitaire en ce qui concerne l'offre de médias accessibles.

### Modèle de production à l'interne

Une fois que la bibliothèque aura reçu la demande d'un utilisateur pour obtenir une version accessible d'une ressource audiovisuelle existante, la bibliothèque enclenchera un processus de production à l'interne qui comprend :

- Déterminer s'il faut demander l'affranchissement des droits d'auteur et, dans l'affirmative, obtenir les autorisations nécessaires pour produire une copie sous-titrée ou une version audiodécrite de l'original;
- 2. Choisir un logiciel d'édition de sous-titres ou un éditeur audio, manuel ou automatique;
- 3. Relire le matériel et en faire la transcription au besoin;
- 4. Produire et éditer les sous-titres ou les descriptions et les codes temporels;
- Effectuer un contrôle de qualité et vérifier l'exactitude des sous-titres et des descriptions.
   Apporter, au besoin, les modifications nécessaires et effectuer à nouveau un contrôle de qualité jusqu'à ce que le produit final réponde aux normes établies;
- 6. Emballer ou transformer pour les besoins la version accessible du matériel et l'acheminer à l'utilisateur pour qu'il en fasse évaluation;
- 7. Apporter, s'il y a lieu, les modifications nécessaires qui tiennent compte des commentaires des utilisateurs et clarifier le processus de communication pour soulever une question ou signaler un problème, peu importe que la question et le problème relèvent du domaine technique ou sont liés aux politiques.

Les principales considérations dont il faut tenir compte en ce qui concerne le déroulement du travail comprennent :

La dotation et les délais d'exécution

- La sélection du logiciel d'édition
- La création de sous-titres et de descriptions de qualité
  - o Le sous-titrage et le marquage de temps automatique
- Le choix de la plateforme pour la lecture de l'enregistrement
  - Format vidéo
  - o Sous-titres visibles ou codés
  - Format des fichiers de sous-titres

Ces considérations sont abordées en détail plus loin dans ce rapport.

### La dotation et les délais d'exécution

Il faudra doter d'un personnel les secteurs de la gestion et des opérations techniques. Les responsabilités administratives comprennent : la facilitation générale des opérations, la gestion de projets et l'affranchissement des droits d'auteur. Le personnel des opérations techniques s'occupera des tâches relatives à la production, y compris l'assurance de la qualité et le déploiement des ressources dont le contenu est maintenant accessible. Il est possible qu'une expertise dans un domaine particulier soit nécessaire au cours du processus de production pour répondre à des questions. Il peut s'agir d'un expert à l'université, mais externe au service de la bibliothèque, qui est disposé à aider l'équipe de production avec l'interprétation de termes, de noms, d'acronymes qui appartiennent à un domaine particulier ou à une autre langue de spécialité.

Le personnel de la bibliothèque voudra fixer les délais d'exécution dès la réception d'une demande. Bien qu'il n'existe pas de définition de « en temps opportun » pour rendre accessible le contenu d'un média, un délai acceptable (et peut-être ambitieux) serait de cinq jours ouvrables pour ne pas créer un stress indu chez la personne qui a présenté une demande. Tel que le sondage du CBUO l'indique, le délai d'attente moyen pour les bibliothèques qui offrent un service de sous-titrage s'étend de 14 à 21 jours. Une demande de permission pour sous-titrer ou faire une audiodescription d'un média dans un court délai pose un réel défi, rendant les activités de planification et de préparation indispensables à l'efficacité du traitement des demandes pour de telles mesures.

### La sélection du logiciel d'édition

Il existe plusieurs logiciels d'édition de sous-titres sur le marché qui créent des scripts associés au comptage du temps dans des formats qu'un ordinateur ou une ressource en ligne peut prendre en charge. Idéalement, il est préférable de connaître différents éditeurs de sous-titres. En utilisant les fonctionnalités d'importation et d'exportation intégrées à la plupart des programmes informatiques, un utilisateur peut utiliser un programme pour produire des sous-titres et un autre pour convertir les fichiers dans un format voulu.

Au moment de se procurer un éditeur de sous-titres, les bibliothèques devront considérer :

- Le prix (achat/licence et soutien continu)
- La compatibilité avec le système d'opération puisque plusieurs logiciels fonctionnent de façon optimale ou exclusivement sur Mac (*Annotation Edit* par exemple) ou sous Windows (*MAGpie*, *Subtitle Workshop*)
- Le résultat attendu (par exemple, l'application InqScribe permet d'ajouter des sous-titres et produit également des transcriptions).
- La facilité d'utilisation
- La disponibilité d'un service de soutien

Afin d'aider les bibliothèques à tenir compte de ces facteurs en vue de faire un choix, l'annexe D présente une liste d'éditeurs de sous-titres.

Certains éditeurs de sous-titres peuvent aussi servir à produire des descriptions audio pour des vidéos. L'outil MAGpie (Media Access Generator) du *National Center for Accessible Media* est probablement le plus connu. Peu d'outils ont été créés spécifiquement pour l'unique tâche de créer des descriptions. Ainsi, cette tâche s'accomplit habituellement à l'aide d'un éditeur vidéo standard, ce qui présente habituellement un degré de complexité supplémentaire.

### Création de sous-titres et de descriptions de qualité

Habituellement, la transcription ou le sous-titrage d'un segment d'une minute de vidéo prend entre 4 et 8 minutes, la relecture mise à part. Le temps de travail peut s'allonger au-delà de cette période si la piste vidéo comporte un ou plusieurs des éléments suivants :

- Plusieurs locuteurs
- Chevauchement des dialogues
- Mauvaise qualité audio
- Débit de paroles rapide ou paroles difficiles à comprendre, accents
- Paralangage<sup>20</sup> excessif
- Utilisation de termes inconnus et d'acronymes.

La vidéodescription prend habituellement plus de temps que le sous-titrage, puisque les descripteurs doivent dans un premier temps comprendre le contenu de la vidéo afin de décrire

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Le dictionnaire Larousse en ligne donne la définition suivante au paralanguage : « Ensemble des moyens de communication naturels qui ne font pas partie du système linguistique, mais qui peuvent accompagner et renforcer la parole (expressions du visage, gestes, etc.). » Page consultée le 1<sup>er</sup> mars 2015, http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/paralangage/57917.

les éléments qui n'ont pas été décrits ou expliqués dans la piste audio et ensuite y repérer les intervalles de silence où ils peuvent insérer les descriptions en tenant compte des contraintes de temps.

Les transcriptions et les notes peuvent aider à garantir l'exactitude des sous-titres ou des descriptions, limiter la possibilité d'erreur et réduire le temps requis pour leur création. Une fois que le contenu du média est transcrit ou décrit, il faudra qu'il passe par une série de révision ou d'autres formes de contrôle de la qualité, avant d'être converti puis empaqueté pour la livraison à l'utilisateur. Après la livraison, le personnel de la bibliothèque devrait permettre à l'utilisateur de fournir des commentaires à propos de corrections possibles, de difficultés technologiques ou d'accessibilité qu'il a rencontrées ou d'autres préoccupations.

L'annexe F présente des exemples de lignes directrices pour des pratiques exemplaires pour la création de sous-titres ou de descriptions.

### Formats de fichiers de sous-titres

Les fichiers de sous-titres sont habituellement de petite taille et contiennent le texte avec les repères pour le comptage du temps indiquant ce qui doit apparaître à un moment précis et pendant combien de temps. Ces fichiers incluent aussi des renseignements sur la façon dont le texte doit s'afficher (position, police, taille, style). Les formats de fichiers les plus courants sont :

- .srt (SubRip), un des formats les plus courants (recommandé; voir l'annexe F Pratiques exemplaires pour plus de détails)
- .dfxp (Distribution Format Exchange Profile), aussi .ttml (Timed Text Markup Language)
- .sami ou .smi (Synchronized Accessible Media Interchange format pour les lecteurs de médias)
- vtt (WebVTT ou Web Video Text Tracks format utilisé par la balise <track> de HTML5)

Les fichiers de sous-titres doivent être synchronisés ou intégrés au fichier vidéo pour que le contenu de la vidéo soit accessible. La synchronisation peut être intégrée à des lecteurs de médias tels QuickTime. Toutefois, si le média est hébergé sur un serveur de diffusion en continu, il est possible que d'autres étapes soient nécessaires pour la synchronisation.

La configuration des types de formats de fichier en lien avec une vidéo et les codes nécessaires pour leur utilisation à Internet excède le cadre du présent rapport. La ressource *Do-It-Yourself Video Captioning Techniques*<sup>21</sup> élaborée par *Accessible Classroom Technologies* de l'Université de l'Ohio donne des renseignements utiles sur les techniques de sous-titrage.

46

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Université de l'Ohio. Accessible Classroom Technologies. Do-It-Yourself Captioning Techniques. Site consulté le 1<sup>er</sup> mars 2015, <a href="https://carmenwiki.osu.edu/display/10292/DIY+Captioning+Techniques#DIYCaptioningTechniques">https://carmenwiki.osu.edu/display/10292/DIY+Captioning+Techniques#DIYCaptioningTechniques</a>. (En anglais)

### Le sous-titrage et le marquage de temps automatiques

Le personnel de la bibliothèque pourrait choisir d'utiliser un logiciel de reconnaissance vocale pour créer les sous-titres. Ces considérations peuvent s'avérer utiles pour évaluer ce type de logiciel :

- Le taux de précision;
- Une technique adéquate pour le parsage du texte et le marquage de temps afin que les sauts de lignes ne troublent pas le sens grammatical du texte et que les sous-titres ne perdent pas de contenu sémantique;
- Le temps nécessaire pour corriger des sous-titres générés automatiquement par rapport au temps requis pour les générer manuellement.

YouTube dispose des fonctionnalités de sous-titrage et de marquage de temps automatiques, dans quel cas il faut soumettre une transcription complète du texte. Dès ce moment, YouTube procédera automatiquement au parsage du texte et au marquage du temps. Ce service gratuit s'avère adéquat pour un média avec un seul locuteur dont le débit de parole est régulier et dont la prononciation est claire. Cependant, le résultat obtenu suivant le parsage du texte nuit souvent à la compréhension du texte, car, en segmentant le texte, la structure sémantique se perd. Il peut également y avoir des problèmes d'exactitude par rapport aux sous-titres, en particulier avec des cours théoriques.

Une fois que les sous-titres ont été créés en format .srt, il est possible de les récupérer à partir d'un compte personnel YouTube ou avec un outil disponible en ligne tel KeepSubs. Il est alors possible de réviser et corriger manuellement les sous-titres qui ont été téléchargés. Certains bibliothécaires ont adopté cette approche pour les vidéos didactiques de courte durée qui ont été créées à l'interne.

### Le choix d'une plateforme pour la lecture de l'enregistrement

La plateforme que l'utilisateur choisira pour regarder le média mérite également une considération particulière. Si l'enregistrement est numérique, la plateforme inclurait alors l'infrastructure locale qui sert de point d'accès (par exemple : enregistrement dans un catalogue, une page sur une plateforme d'apprentissage en ligne (SGA), un compte iTunes institutionnel, etc.)

En plus d'utiliser les serveurs des établissements pour héberger les médias temporels, les portails en ligne tels YouTube, Vimeo et iTunes U sont des options populaires pour l'hébergement de contenu. Parmi ces trois services en ligne, YouTube et iTunes U disposent de l'infrastructure la plus solide qui permet la prise en charge de sous-titres, bien que Vimeo offre cette fonctionnalité depuis le début de 2014.

Les bibliothèques doivent prendre en compte plusieurs aspects liés à la technologie, y compris :

- La prise en charge des sous-titres;
- La prise en charge de plusieurs pistes audio;
- La compatibilité d'accès entre les lecteurs et la capacité d'adaptation aux différentes tailles d'écran;

Afin de remédier au problème d'incompatibilité des lecteurs avec les sous-titres ou l'audiodescription, il faut se tourner vers la production de médias avec sous-titres visibles ou audiodescription « ouverte »; les médias pourront ainsi tourner sur n'importe quel lecteur média. Il faut également considérer que tous les lecteurs médias ne sont pas compatibles avec les lecteurs d'écran, bien que cela ne soit pas problématique dans le cas de lecteurs médias déjà intégrés à un système d'opération tels QuickTime Player, iTunes (Mac) et le lecteur Windows Media (Windows).

### Le choix d'un format vidéo

Le fait de comprendre les besoins des usagers des bibliothèques en ce qui concerne les lecteurs médias et les options dont ils disposent orientera la décision quant au type de format vidéo accessible à produire. Le format MPEG-4 (également appelé MP4 ou M4V) est un des formats les plus répandus en raison de sa compacité et sa capacité à diffuser du contenu audiovidéo sur Internet s'il se trouve sur un serveur. Les fichiers MPEG-4 peuvent être enregistrés sur le disque dur d'un ordinateur, un CD-ROM, un DVD ou une clé USB. Aujourd'hui, les logiciels multimédias installés par défaut sur la plupart des ordinateurs portables ou de bureau et sur de nombreux lecteurs DVD domestiques reconnaissent et lisent ce format de fichier.

Les formats MOV (Apple QuickTime), WMV (Windows Media), FLV (Adobe Flash) et AVI (Audio Video Interlaced) sont également des formats vidéo courants. Cependant, certains d'entre eux nécessitent l'installation d'un lecteur média spécifique. Un des lecteurs médias qui reconnaît plusieurs formats vidéo est le logiciel multiplateforme ouvert et gratuit VLC Media Player.

Le choix de créer des DVD avec des pistes vidéo avec sous-titres sélectionnables, et même avec audiodescription, assure une compatibilité avec tous les lecteurs DVD. Ce support d'enregistrement offre une option intéressante lorsque le concepteur désire proposer un menu par chapitre, si le contenu original du média permet ce type de regroupement. Cependant, cette façon de faire ajoute une étape supplémentaire au travail de la bibliothèque et du même fait prolonge le temps de production.

### Le sous-titrage visible et le sous-titrage codé

Une des formes les plus simples et efficaces de sous-titrage est le sous-titrage visible, où les sous-titres s'affichent indépendamment du format ou de l'appareil. Toutefois, l'utilisateur ne peut désactiver l'affichage des sous-titres. Dans le cas du sous-titrage codé, l'utilisateur peut activer ou désactiver l'affichage au besoin. Pour les bibliothèques, cette option est possiblement plus

conviviale pour les médias en circulation. Cependant, les fichiers de sous-titres codés sont encodés dans une variété de formats et présentent divers degrés de compatibilité avec les lecteurs de médias. Pour que les sous-titres s'affichent sur tous les dispositifs, il est préférable d'utiliser des sous-titres visibles.

### Le modèle axé sur l'externalisation

Le modèle axé sur l'externalisation porte essentiellement sur le recours à un fournisseur de services commerciaux pour faire le sous-titrage de contenu multimédia, aussi appelé le sous-titrage en postproduction. Du point de vue de la bibliothèque, voici une idée du déroulement du travail dans le cas d'une externalisation de services :

- 1. Déterminer s'il faut demander l'affranchissement des droits d'auteur et, dans l'affirmative, obtenir les autorisations nécessaires pour produire une copie sous-titrée ou une version audiodécrite de l'original.
- 2. Déterminer les sources de financement à l'interne et à l'externe de la bibliothèque. Le financement peut dépendre du type de matériel et de l'origine de la demande. Par exemple, la bibliothèque pourrait s'attendre à ce que le département d'un membre du corps professoral couvre le coût de production pour rendre le contenu du matériel didactique d'un cours accessible.
- 3. Déterminer s'il y a des questions relatives à la protection de la vie privée qui pourraient interférer avec la circulation du média entre des provinces ou des pays.
- 4. Sélectionner un fournisseur de services commerciaux.
- 5. Relire le contenu de la transcription pour les besoins de qualité (ou la copie des soustitres ou de la description).
- 6. Transmettre ses commentaires au fournisseur de services; le média peut alors connaître une série de changements en raison de révisions afin d'en assurer la qualité.
- 7. Obtenir la version finale du média en format accessible et possiblement une copie distincte des fichiers de sous-titres et d'audiodescription.
- 8. Livrer le média à l'utilisateur et ajouter les descripteurs d'accessibilité à la notice correspondante dans le catalogue.

Bien que les détails concernant le déroulement du travail varieront entre les établissements, l'externalisation de services comprend essentiellement quatre volets :

- 1. La sélection d'un fournisseur de services
- 2. Le processus de commande

- 3. L'assurance de la qualité
- 4. Le déploiement

### La sélection d'un fournisseur de services

Il existe en Amérique du Nord plusieurs fournisseurs qui proposent des services de création de contenu accessible. L'annexe D – Répertoire des fournisseurs de services présente une liste complète de ces fournisseurs avec leurs coordonnées et des renseignements sur leurs tarifs (information à jour en date de novembre 2014).

Il faudrait tenir compte des éléments suivants au moment de sélectionner un fournisseur de services commerciaux :

- La tarification<sup>22</sup>, y compris les frais à débourser pour avoir accès aux services
- La qualité et le souci du détail
- Les délais (en gardant à l'esprit que les délais pour produire une description sont plus longs que pour créer des sous-titres)
- Les services offerts (description vidéo, sous-titrage, transcription)
- Le soutien offert pour résoudre des guestions d'ordre technique ou autre
- Leur expérience de travail avec des universités ou des collèges et avec du contenu théorique
- Leur expérience avec différents supports de lecture, y compris le Web (s'il y a lieu)
- Leur niveau de familiarité avec la LAPHO et le RNAI

### Le processus de commande

Une fois que le fournisseur de services a été sélectionné, il est important de clarifier les détails de la commande et d'établir les voies de communication au besoin, y compris :

- La personne ressource principale et secondaire à la bibliothèque (y compris l'adresse de livraison) qui recevra les marchandises, le matériel, les fichiers, les messages et les instructions
- La personne ressource principale et secondaire chez le fournisseur de service
- Les voies de communication privilégiées et la fréquence des communications

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Si plusieurs établissements membres du CBUO choisissent le modèle axé sur l'externalisation ou le modèle hybride, cela peut représenter une occasion pour négocier un tarif préférentiel pour les membres du consortium.

- Le calendrier d'exécution pour
  - l'envoi du matériel au fournisseur de services
  - La date de livraison (le média au contenu accessible et les fichiers de sous-titres et de descriptions)
- Le ou les formats du média accessible et des fichiers du contenu sous-titré
- Les exigences pour la transcription et les coûts rattachés
- Le processus pour apporter des corrections et réviser le travail et les coûts rattachés
- Le délai accordé pour apporter des corrections ou des changements
- Les coûts additionnels éventuels (par exemple : convertir le média en d'autres formats)
- Les modalités de paiement et les rabais accordés (rabais pour les établissements d'enseignement, rabais de quantité, etc.)

### Assurance de la qualité

Les fournisseurs de services de sous-titrage en postproduction utilisent différentes méthodes et différents guides de style à l'interne pour faire une transcription et produire des sous-titres. Lorsqu'ils reçoivent le média à convertir, ils peuvent diviser le texte en section et distribuer le travail aux transcripteurs et descripteurs disponibles ou même l'offrir en sous-traitance au plus bas soumissionnaire. Cependant, certains fournisseurs de services qui ont des clients dans le domaine de l'éducation vont tenter de jumeler leurs « scripteurs » au sujet à traiter afin que les sous-titres soient les plus précis possible. Peu importe la situation, les transcriptions et les notes que fournissent les établissements peuvent apporter des précisions pour s'assurer de l'exactitude des renseignements, diminuer le temps de traitement et possiblement le coût du service. Cependant, le prix de traitement du matériel qui contient des démonstrations mathématiques ou chimiques peut être supérieur à la normale.

Une fois que le contenu du média est transcrit ou décrit, le fournisseur de services veillera à ce que le résultat du processus passe une série de vérifications ou de mécanismes de contrôle de qualité. Si le transcripteur ou les agents de contrôles de la qualité doivent revérifier le contenu, il faudra ouvrir les voies de communication entre le producteur de contenu et la bibliothèque. Une fois que le résultat remplit les critères de contrôle de la qualité, les fichiers sont alors fusionnés au besoin, convertis puis le produit final est livré.

Lorsque la bibliothèque reçoit la copie du média en format accessible, la bibliothèque pourrait trouver utile de soumettre le produit final à un contrôle de qualité :

- 1. Vérifier de façon sporadique la syntaxe et le parsage.
- 2. Effectuer des tests de compatibilité sur différents appareils.

3. Une fois que l'utilisateur obtient le média en format accessible, offrez-lui la possibilité d'offrir des commentaires sur des corrections à apporter, les problèmes rencontrés en termes de technologie ou d'accessibilité ou d'autres préoccupations.

### Le déploiement

Il faudra s'entendre avec le fournisseur de services sur le type de format vidéo du produit final. Les renseignements fournis antérieurement, sous la rubrique « Modèle de production à l'interne », appuieront ce processus décisionnel. Il est recommandé que les bibliothèques demandent un fichier de sous-titres ou de descriptions séparé en plus d'une copie du média avec sous-titres intégrés afin d'avoir une plus grande flexibilité au moment de déployer le produit. Il faut convenir du prix de tous les produits livrables avant le début de la production.

### Modèle hybride

Un modèle hybride utilise à la fois la production interne et les services externes d'un fournisseur. Les petits projets servent de bon point de départ : les vidéos d'une durée de 5 minutes ou moins qui mettent en scène un seul orateur qui s'exprime clairement avec un débit de parole fluide sont faciles à sous-titrer ou même à décrire avec les logiciels et le soutien technique appropriés, et ne nécessitent pas un grand investissement en temps ou en argent. Si la bibliothèque a un accès limité aux services de soutien informatique ou audiovisuels pour traiter des questions plus complexes du sous-titrage, les outils en ligne tels YouTube et Amara peuvent s'avérer utiles.

Pour les bibliothèques qui disposent d'un budget et de personnel, possiblement en partenariat avec d'autres départements ou services universitaires, le développement d'une expertise « maison » en sous-titrage pourrait être envisagé (et peut-être en description, bien que cela demande plus de formation). Une bibliothèque pourrait d'abord mettre sur pied un projet pilote en se concentrant sur un nombre limité de productions afin d'évaluer le niveau d'engagement nécessaire et de prendre le temps de s'adapter aux défis qui se présentent.

La bibliothèque pourrait embaucher des étudiants pour aider avec la production à l'interne. Toutefois, le roulement du personnel étudiant peut poser un défi quant à la régularité des opérations et faire peser une contrainte de temps sur le personnel de la bibliothèque pour former de nouveaux employés. Néanmoins, le cas présenté à l'annexe F – Pratiques exemplaires du Centre Paul Menton à l'Université Carleton, illustre bien qu'un service qui s'appuie fortement sur un personnel formé majoritairement d'étudiants peut réussir à produire des médias au contenu accessible de qualité.

Une bibliothèque peut alors choisir de s'occuper des projets de faible ou de moyenne envergure et de faire appel à des fournisseurs externes pour les projets plus exigeants (par exemple : un média avec plusieurs locuteurs provenant d'origines diverses, les vidéos de longue durée, les demandes pour des formats spécifiques tels des DVD).

Un autre type de modèle hybride verrait un partenariat de formation où plusieurs établissements membres du CBUO produiraient des médias au contenu accessible, et feraient appel à un fournisseur de service commercial pour un soutien continu et la prise en charge de travaux excédentaires (à tarif réduit) lorsque le volume des demandes dépasse la capacité des bibliothèques.

D'autres ressources outre celles énumérées dans la section Modèle de production à l'interne : la sélection du logiciel d'édition comprennent :

- Document sur les techniques de sous-titrage de vidéo Do-It-Yourself Video Captioning Techniques (Accessible Classroom Techniques de l'Université de l'Ohio)
- Outils pour produire soi-même des médias sous-titrés du CCAC (Collaborative for Communication Access via Captioning).

# 5. Questions et quelques réponses pour les bibliothèques

Le CBUO a mis en œuvre ce projet en sachant que les bibliothèques universitaires de l'Ontario voulaient des réponses à de nombreuses questions au sujet de l'offre de collections de médias accessibles à leurs usagers. La recherche et l'application des différents procédés technologiques décrites dans les sections précédentes de ce rapport (ainsi qu'à l'annexe F – Pratiques exemplaires) répondent à plusieurs de ces questions en détail. Cette section vise à résumer les questions les plus courantes et à fournir des réponses, soit de manière définitive, soit en fournissant des suggestions pour pousser plus loin la recherche et les consultations.

- Qu'est-ce qui rend le matériel audiovisuel accessible?
- Comment les usagers des bibliothèques savent-ils qu'une ressource audiovisuelle est accessible?
- Quel délai les bibliothèques devraient-elles s'accorder pour répondre aux demandes de technologies adaptées?
- Quelles sont les exigences en matière d'accessibilité relatives au matériel des bibliothèques universitaires?
- Quel est le processus pour demander l'affranchissement des droits d'auteur dans le cas d'une demande de sous-titrage?
- De guelle facon peut-on sous-titrer les vidéos en toute légalité?
- Peut-on conserver des copies des médias après qu'ils ont été sous-titrés?
- Quel est le juste équilibre à observer entre l'accessibilité accrue à du contenu et la conformité aux lois en matière de droits d'auteur ou d'autres textes législatifs?
- Quel coût semble raisonnable pour recourir à un fournisseur pour la production de contenu sous-titré ou d'une vidéodescription?
- Quels facteurs les bibliothèques devraient-elles considérer lorsqu'elles choisissent un fournisseur pour la production de contenu sous-titré ou d'une vidéodescription?

### Qu'est-ce qui rend le matériel audiovisuel accessible?

Le CBUO a produit la Trousse d'information sur l'accessibilité pour les bibliothèques qui comprend des renseignements sur l'acquisition de matériel audiovisuel <sup>23</sup>. La section 4.4.3 de la trousse donne la réponse suivante :

L'audiovisuel est considéré comme suffisamment accessible quand :

- ils disposent de sous-titres qui peuvent être affichés ou activés facilement par les spectateurs (pour les vidéos en ligne accessibles au public ou pour les fichiers audio conformément à l'article 14 du RNAI)
- quand une vidéo comprend une option audiodescription (pas nécessairement pour les fichiers uniquement audio)

Pour être conforme avec les articles 15, 12 et 18 du RNAI, une piste audio doit être ajoutée à une vidéo pour la convertir au format audiodescription quand « une notification du besoin est donnée ».

Pour pousser la réflexion un peu plus loin, les supports physiques tels les bandes magnétiques et les disques optiques pourraient également être produits avec des sous-titres. Toutefois, tous les lecteurs de médias ne proposent pas les fonctionnalités qui permettraient de les afficher, de la même façon que tous les projecteurs d'image-écran ne prennent pas en charge le sous-titrage codé venant d'un port d'entrée d'un lecteur DVD. Le procédé d'audiodescription (aussi connu comme de la vidéodescription) n'est à peu près pas utilisé pour les cassettes VHS commerciales et utilisé beaucoup moins fréquemment que le sous-titrage sur les DVD.

## Comment les usagers des bibliothèques savent-ils qu'une ressource audiovisuelle est accessible?

Afin de savoir si une ressource audiovisuelle est présentée avec sous-titres, les utilisateurs devront soit consulter la notice du catalogue pour y trouver une indication ou inspecter le matériel en personne. Les bases de données de certaines bibliothèques membres du CBUO comportent un champ réservé à la mention de sous-titrage. L'information peut avoir été inscrite manuellement au moment du classement dans la collection ou encore lors de sa mise en circulation. Une vérification volontaire des ressources audiovisuelles pour des caractéristiques d'accessibilité pourrait s'avérer utile, non seulement pour les indications de sous-titrage, mais également celles d'audiodescription.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Trousse d'information sur l'accessibilité pour les bibliothèques. Juillet 2014. Conseil des bibliothèques universitaires de l'Ontario. Site consulté le 25 février 2015.

http://www.ocul.on.ca/sites/default/files/OCUL%20Accessibility%20Toolkit%20-%20FRE%20-%20v1.0%20%28Juillet%202014%29.pdf.

## Quel délai les bibliothèques devraient-elles s'accorder pour répondre aux demandes pour des technologies adaptées?

Il n'y a pas de définition claire et nette sur ce qui constitue un délai raisonnable pour faire la transcription et produire le sous-titrage du contenu d'un média sur demande. Pour la personne qui en fait la demande (par exemple, un étudiant de premier cycle), un délai de plus de cinq jours ouvrables pourrait créer chez elle un stress indu dans la mesure où elle doit continuer à étudier, en particulier si des tests ou des examens sont prévus à l'horaire. Une demande de permission pour sous-titrer le contenu d'un média ou en faire l'audiodescription dans un court délai pose un réel défi, surtout si on fait appel à un fournisseur externe, rendant les activités de planification et de préparation indispensables à l'efficacité du traitement des demandes pour de telles mesures.

Selon l'analyse environnementale réalisée dans le cadre du ROAM, le délai d'attente moyen pour les bibliothèques qui offrent un service de sous-titrage s'étend de 14 à 21 jours. Ce délai ne comprend pas le temps requis pour obtenir les permissions nécessaires, s'il y a lieu. D'autres contraintes posées par l'université tels les dates de publication des syllabus, les certificats médicaux nécessaires pour pouvoir bénéficier de mesures de soutien et l'approvisionnement pour les formats accessibles souhaités affectent également la rapidité d'exécution des demandes.

## Quelles sont les exigences en matière d'accessibilité relatives au matériel des bibliothèques universitaires?

La LAPHO identifie le sous-titrage et l'audiodescription comme les formes de mesures de soutien fondamentales en ce qui concerne les médias temporels en ligne. Selon le RNAI, le matériel conservé dans les réserves électroniques et sur les sites de gestion de l'apprentissage entre dans la définition de « Intranet », car il se trouve dans un espace sécurisé derrière des mécanismes d'authentification. Si le matériel n'est pas destiné à un usage général (comme sur un site Web public), il répond à la définition de matériel de formation (voir l'article 15 du RNAI pour des détails), et comme tel, une version accessible peut être fournie sur demande. Si le matériel est mis à la disposition du public en ligne, il relève alors de l'article 14 du RNAI et dès lors, les établissements se voient obligés de fournir ce matériel dans un format accessible, peu importe qu'une demande ait été déposée à cet effet.

# Quel est le processus pour demander l'affranchissement des droits d'auteur dans le cas d'une demande de sous-titrage?

Les demandes d'autorisation pour reproduire le contenu dans un format sous-titré sont habituellement traitées au cas par cas, au fur et à mesure que les demandes sont reçues. Pour les établissements qui reçoivent énormément de demandes pour du contenu sous-titré,

l'affranchissement des droits d'auteur peut devenir un processus qui est très exigeant en termes de temps.

Pour les bibliothèques, une solution possible serait de solliciter une autorisation pour l'ensemble des droits d'auteurs au moment de l'achat de matériel audiovisuel. Cette autorisation ne devrait pas engendrer de frais supplémentaires. L'auteur ou son représentant pourrait aussi être prié de fournir le script ou les sous-titres d'origine, si disponibles. Pour l'établissement qui demande l'autorisation de sous-titrer le contenu, c'est une pratique qui lui est bénéfique et qui bénéficie également le titulaire du droit d'auteur une fois le travail de sous-titrage réalisé. Le fait d'offrir du contenu accessible peut également encourager les titulaires de droits d'auteur d'accorder les autorisations pour le sous-titrage et la vidéodescription.

La demande d'autorisation de reproduction en vertu des droits d'auteur pourrait être étendue aux membres du CBUO. Cela éliminerait la duplication des demandes d'autorisation faites par les membres du CBUO pour la même matière (et la duplication des autorisations chez les titulaires des droits d'auteur).

## De quelle façon peut-on sous-titrer les vidéos en toute légalité?

Si l'audiodescription ou la version sous-titrée du contenu vidéo n'est pas disponible ou ne peut être achetée sous une forme accessible, la *Trousse d'information sur l'accessibilité pour les bibliothèques* recommande d'obtenir l'autorisation auprès du détenteur du droit d'auteur, au besoin, afin de copier le média et de créer les sous-titres ou de faire appel à un fournisseur de service pour le faire. L'article 32 de la *Loi sur le droit d'auteur* indique qu'il est possible de créer une version accessible d'un média, sauf pour les « œuvres cinématographiques »<sup>24</sup>. Veuillez consulter la section Recherche du cadre juridique présentée antérieurement pour obtenir des renseignements additionnels.

Alors que la plupart des vidéos produites par les grandes maisons de production incluront au moins une version avec sous-titres, il est possible que les plus petites maisons de production ne les incluent pas. Dans ces cas-là, les bibliothèques peuvent communiquer avec l'entité qui détient les droits d'auteur (habituellement la maison de production) et soit demander une version commerciale avec sous-titres du DVD, soit demander s'il est possible de faire sous-titrer les fichiers.

Les vidéos circulant en ligne sur YouTube ou Vimeo s'avèrent particulièrement problématiques. Si les vidéos sont déjà sous-titrées, il faut d'abord s'assurer de l'exactitude des sous-titres, puis vérifier si la personne qui a mis la vidéo en ligne est titulaire des droits sur le contenu ou est autorisée à la diffuser. Toute personne qui extrait des données vidéo de YouTube ou télécharge

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Le projet de loi C-32 définit « œuvre cinématographique » comme « [...] toute œuvre exprimée par un procédé analogue à la cinématographie, qu'elle soit accompagnée ou non d'une bande sonore. » Consulté le 4 mars 2015, http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=2329490&Mode=1&File=16&Language=F.

son contenu contrevient possiblement aux dispositions des conditions d'utilisation de YouTube. Si la personne qui a mis la vidéo en ligne n'est pas titulaire des droits, les bibliothèques devraient alors trouver, en fonction des renseignements dont elles disposent, la version originale du média.

## Peut-on conserver des copies des médias après qu'ils aient été sous-titrés?

Afin de transcrire ou sous-titrer le contenu d'une vidéo, il faut habituellement obtenir une copie du support à partir de laquelle le format accessible sera créé. Pour des fins de conservation, il peut paraître judicieux de garder une copie du média original comme copie de sauvegarde sur un disque dur ou sous un autre format électronique stable. Il convient toutefois de souligner que l'intention de toute technologie adaptée est l'amélioration de l'accessibilité, et non la conservation.

Mise à part la conservation à long terme, le fait de conserver des copies des médias dont le contenu est accessible afin d'assurer la pérennité de l'accès à cette ressource peut sembler une bonne idée. Cependant, des questions demeurent sur quelles actions posées pour copier un média (comme casser le verrou numérique) constituent une violation et dans quelles circonstances ces actions peuvent-elles être admissibles à une exemption.

# Quel est le juste équilibre à observer entre l'accessibilité accrue à du contenu et la conformité aux lois en matière de droits d'auteur ou d'autres textes législatifs?

La LAPHO stipule<sup>25</sup> clairement qu'il ne faut pas enfreindre de lois dans toute poursuite de mise en conformité ou dans son maintien. Les bibliothèques doivent faire un effort raisonnable et matériellement possible et documenter leurs pratiques en vue de garantir un accès à des ressources audio et vidéo accessibles dans leurs fonds documentaires, tout en respectant les droits d'auteur et en évitant de casser les verrous électroniques. Dans les cas où l'utilisation est jugée équitable, la bibliothèque devrait documenter sa décision en fonction du critère d'utilisation équitable et de la demande pour des mesures de soutien en vue de se conformer à la LAPHO. À défaut de se conformer aux dispositions de la LAPHO, un établissement peut se voir imposer une amende. Les bibliothèques comprennent très bien l'imposition de pénalités dans le cas de violation des droits d'auteur.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Reconnaissance des obligations juridiques existantes :

<sup>3.</sup> La présente loi ou les règlements n'ont pas pour effet de diminuer les obligations juridiques du gouvernement de l'Ontario ou d'une personne ou organisation à l'égard des personnes handicapées qui sont imposées aux termes de toute autre loi ou par ailleurs par la loi. 2005, chap. 11, art. 3. Consulté le 4 mars 2015, http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws\_statutes\_05a11\_f.htm#BK3

### Quel coût semble raisonnable pour recourir à un fournisseur pour la production de contenu sous-titré ou d'une vidéodescription?

L'annexe D — Répertoire de fournisseurs de services et liste de logiciels fournit à titre de référence une grille des tarifs en vigueur sur le marché. Les tarifs de sous-titrage peuvent inclure ou non la transcription qui constitue un préalable à la création des sous-titres. L'activité de transcription peut exploiter les technologies de reconnaissance vocale ou s'appuyer sur les moyens humains, ou encore reposer sur une combinaison des deux.

# Quels facteurs les bibliothèques devraient-elles considérer lorsqu'elles choisissent un fournisseur pour la production de contenu sous-titré ou d'une vidéodescription?

Dans la section sur les modèles et la production de contenu accessible et les étapes qui y sont reliées, le modèle d'externalisation donne des détails sur comment sélectionner et travailler avec un fournisseur de services externe. Dans un premier temps, les bibliothèques devront déterminer les échéances pour la réalisation du travail et les différents produits livrables, le budget dont elles disposent et régler toute question relative à la protection de la vie privée. Les bibliothèques devraient aussi évaluer les fournisseurs de services en fonction de la qualité de leur travail et leur souci d'exactitude, leurs tarifs, les délais requis, leur expérience, leur connaissance du milieu universitaire et les services offerts.

# 6. Options proposées aux bibliothèques pour rendre leurs collections accessibles

L'idée de proposer un accès sans obstacle aux vidéos qui font partie des collections des bibliothèques prend de plus en plus d'importance pour les bibliothèques membres du CBUO et leurs usagers. Afin de faciliter cette accessibilité, le projet ROAM désirait présenter un aperçu des activités de sous-titrage qui se poursuivent dans les bibliothèques membres du CBUO et d'apporter certaines précisions sur le partage de vidéos sous-titrées en vertu des lois canadiennes, y compris une analyse détaillée des coûts et des avantages possibles en fonction de différentes approches. À mesure que l'équipe de travail analysait les données de recherche, elle a vite constaté que les pratiques actuelles relatives au sous-titrage des ressources dans les bibliothèques des universités de l'Ontario n'étaient pas systématiques ou suffisamment variées pour pouvoir les comparer efficacement. Cependant, un certain nombre de mesures concrètes que les bibliothèques pourraient prendre pour se préparer à satisfaire aux exigences de conformité de la LAPHO en 2020 se sont dégagées du lot. Ces étapes peuvent habituellement se classifier en trois catégories distinctes.

D'abord,

### Comprendre son contexte

#### Vos collections

 Les bibliothèques devraient recueillir davantage de renseignements sur leurs collections de médias pour mieux comprendre son étendue, sa pertinence, les formats utilisés, et la proportion des ressources sous-titrées disponibles. Avec cette information, les bibliothèques devraient faire une analyse afin de déterminer dans quelle mesure les ressources de leurs collections ne sont pas encore accessibles.

### Vos usagers

 En disposant de renseignements sur leurs usagers, les bibliothèques seront en mesure de dresser leurs profils et comprendront mieux leurs besoins. Les bibliothèques pourront évaluer les demandes potentielles pour des médias accessibles.

### Votre université

 Quelles qu'elles soient, les universités regroupent plusieurs départements qui peuvent être appelés à fournir des médias accessibles à la communauté qu'ils desservent. Chaque bibliothèque devrait s'assurer de comprendre le contexte institutionnel afin qu'elle puisse tirer parti du potentiel de création de partenariats au sein de l'université pour offrir des médias accessibles.

- Tendances dans le milieu de l'enseignement supérieur
  - Les bibliothèques devraient recueillir de l'information sur la croissance des activités d'apprentissage en ligne et d'enseignement hybride offerte à leur université. En suivant la courbe de cette tendance et en collaborant à la planification des activités offertes à l'échelle de l'université, les bibliothèques devraient avoir une meilleure idée de la disponibilité des médias accessibles utilisés dans le cadre de ces cours.

Deuxièmement.

## Donner de la visibilité aux ressources accessibles et faire preuve de transparence

- Catalogue
  - Les bibliothèques devraient mettre à jour les notices des médias de leurs catalogues en y indiquant les fonctionnalités relatives à l'accessibilité tel le soustitrage. Cela va permettre aux usagers de découvrir les ressources accessibles et de gagner du temps.
- Politiques claires en matière d'approvisionnement
  - Les bibliothèques devraient se doter de politiques claires en matière d'approvisionnement qui s'inscrivent dans le cœur de deux stratégies.
     Premièrement, les bibliothèques devraient acquérir des médias en format accessible lorsque cela est possible. En deuxième lieu, lorsque les bibliothèques acquièrent des ressources qui ne sont pas accessibles, les bibliothèques devraient obtenir les droits pour rendre le média accessible dans le futur.

En dernier lieu

### Collaborer

Partager l'information sur les tarifs

Les bibliothèques devraient partager entre elles et avec les autres départements de leur université les renseignements qu'elles ont sur les fournisseurs de service, y compris les renseignements sur les tarifs. Une entente sur les façons de décrire et de partager cette information issue d'une volonté commune permettra une meilleure compréhension et facilitera la capacité de chaque bibliothèque à évaluer les offres de services des fournisseurs.

### • Adopter des stratégies communes

Pour simplifier le processus d'autorisation pour les demandes de sous-titrage, les bibliothèques devraient partager les listes de titulaires de droits d'auteur pour les médias accessibles, regrouper les autorisations générales pour produire du contenu sous-titré et partager ces renseignements entre elles, garder la documentation sur les titulaires de droits et l'information sur les autorisations aux côtés des sous-titres et développer un modèle d'entente au clic à envoyer aux titulaires des droits d'auteur.

### • Développer des pratiques exemplaires

Ce rapport a identifié les pratiques exemplaires auxquelles se livrent déjà certaines bibliothèques. Le sujet des pratiques exemplaires demeure un terrain fertile pour pousser plus loin le travail de collaboration au sein du CBUO et avec les partenaires dans d'autres bibliothèques universitaires et organisations.

#### Défendre ses intérêts

Les bibliothèques devraient s'engager activement dans une démarche pour demander l'inclusion des sous-titres dans les services vidéo sous leur licence et avec les DVD distribués au Canada. Au sein des établissements, les bibliothèques devraient chercher des occasions pour s'adresser, lors de réunions, aux membres du corps professoral ou à des groupes d'assistants d'enseignement, trouver à l'intérieur des facultés les chefs de file qui peuvent faire valoir les avantages des médias accessibles et éduquer les assistants d'enseignement et les professeurs contractuels. Au moment du processus de conception des cours, lorsqu'on fait appel aux bibliothèques pour aider avec les questions qui touchent les droits d'auteur, le sujet de l'accessibilité pourrait également être abordé.

### Surveiller

Les bibliothèques devraient suivre de près les activités de sous-titrage afin de déterminer si une augmentation des demandes ou le plein développement des pratiques justifie de prendre à nouveau la mesure des liens étroits de partenariats développés avec d'autres secteurs de leur établissement et avec d'autres bibliothèques.

Le comité consultatif du ROAM a aidé, par ses nombreux conseils, l'ensemble du projet et ce rapport en tient compte. Comme mentionné précédemment, l'équipe de projet a constaté chez l'ensemble des membres du CBUO l'absence d'un cadre de pratiques solide. Un des membres du comité consultatif a émis un commentaire qui semble bien à propos, dans lequel il soulignait qu'il y avait plusieurs activités qui manquaient de coordination, d'où un certain chevauchement, mais qu'il était préférable d'avoir des chevauchements que des omissions. Les membres du CBUO pourraient travailler ensemble pour :

- mieux connaître le contexte qui les entoure en partageant les résultats de recherches menées au niveau local et peut-être même mettre sur pied un projet pilote sur l'apprentissage en ligne;
- donner de la visibilité aux ressources accessibles, non seulement auprès des usagers des bibliothèques, mais aussi dans le contexte entourant les négociations des droits pour rendre les médias accessibles;
- s'engager à collaborer en partageant entre eux des renseignements sur le marché, apprendre les uns les autres des pratiques exemplaires qu'ils ont développées et se faire défenseurs des médias accessibles auprès des producteurs et des associations qui œuvrent au sein de l'industrie.

La vidéo numérique demeure un outil essentiel à l'enseignement et à l'apprentissage dans les universités de l'Ontario. L'obstacle le plus important que les bibliothèques ont à surmonter en ce qui concerne la conformité aux exigences relatives aux médias numériques de la LAPHO demeure les lacunes quant aux options qu'ont les acquéreurs pour le sous-titrage de contenus vidéo. Ce rapport a d'abord examiné les populations d'usagers des bibliothèques d'un point de vue de l'accessibilité et des mesures de soutien, puis les bibliothèques elles-mêmes en mettant en perspective la collecte et l'utilisation des ressources multimédias et, finalement, le cadre juridique actuel qui régit l'offre de médias accessibles au Canada.

Ce rapport vise à orienter dès 2015, et pour les années à venir, les processus de planification des bibliothèques universitaires de l'Ontario alors qu'elles mettent en place des services qui assureront un accès juste et équitable aux contenus des médias. À cet égard, ce document donne un aperçu du climat qui entoure l'offre de médias accessibles dans les bibliothèques universitaires de l'Ontario. Il fournit également des exemples de pratiques courantes dans le domaine et présente en référence une variété de ressources qui visent à aider les membres du CBUO.

### Annexe A - Analyse environnementale du CBUO

### Résumé

Cette annexe donne un aperçu de l'enquête menée par le Conseil des bibliothèques universitaires de l'Ontario (CBUO) à l'été 2014 sur l'accessibilité des ressources des médiathèques et des réponses qu'ont apportées les bibliothèques participantes. Cette enquête fournit un résumé de la compréhension actuelle, des pratiques et des besoins des bibliothèques membres du CBUO relativement à l'offre de documents multimédias accessibles.

Ce rapport utilise la synthèse des résultats pour situer le contexte actuel et proposer une analyse de la situation. Le sondage a recueilli les commentaires de la communauté sur les possibilités d'avancement et les considérations dont elle doit tenir compte à l'égard des projets portant sur le sous-titrage des médias et le partage des ressources au sein CBUO.

### Tour d'horizon

Afin de mieux comprendre les pratiques actuelles, les besoins et les expériences des bibliothèques membres du CBUO pour ce qui est de l'offre de médias accessibles, une analyse environnementale et une enquête ont été réalisées entre juin 2014 et la fin septembre 2014. La collecte de renseignements s'est faite à l'aide d'un questionnaire de sondage standard distribué par courriel aux contacts des bibliothèques membres du CBUO, en utilisant l'outil de sondage en ligne FluidSurvey (un outil de sondage accessible sur le Web). De plus, pour renforcer les mécanismes du sondage, nous avons tenu des rencontres individuelles et en groupe avec des experts et des membres de la communauté CBUO.

### Enquête

Pour le sondage, les bibliothèques membres du CBUO ont fourni les adresses courriel de leurs contacts à l'équipe de recherche avant que ne soit donné le lien vers le sondage.

L'élaboration du sondage initial et son déploiement se sont faits en deux temps :

- Un premier questionnaire a été élaboré puis distribué à la fin du mois de juillet 2014.
  - Onze établissements membres du CBUO ont fourni des commentaires sur la structure et le contenu du sondage.
- Le 7 août 2014, les 21 établissements membres du CBUO ont reçu une invitation à répondre à la version finale du sondage. La date limite pour répondre au sondage était le 19 août 2014.
  - Parmi les établissements membres du CBUO qui ont reçu l'invitation, 19 d'entre

eux ont participé au sondage, ce qui correspond à un taux de réponse de 90 %\* (\*note : dans certains cas, un suivi a dû être effectué après la date limite afin de vérifier certaines réponses).

## Consultations auprès des membres de la communauté (interviews de suivi)

En plus du questionnaire de sondage, une série d'interviews et de rencontres avec différents experts s'est tenue pour traiter de différents sujets dont :

- La demande au niveau local pour des médias temporels accessibles;
- Le potentiel pour la production à l'interne et la distribution des médias accessibles par le personnel de la bibliothèque ou avec la collaboration des services pour les étudiants ayant un handicap;
- L'utilisation optimale des outils de sous-titrage pour la production à l'interne;
- Le potentiel pour de la formation à l'interne;
- Les possibilités d'externalisation;
- La mobilisation des ressources du consortium et du pouvoir d'achat;
- Le lobbying pour que les producteurs de contenu produisent des médias accessibles.

Vous pouvez envoyer vos questions concernant les interviews individuelles et les rencontres, à Katya Pereyaslavska <a href="mailto:katya.pereyaslavska@utoronto.ca">katya.pereyaslavska@utoronto.ca</a>. Lorsque le contexte s'y apprêtait, nous avons tenu compte des renseignements recueillis dans le cadre des interviews pour réaliser l'analyse environnementale.

### Méthodologie

### La portée

L'équipe de recherche a élaboré le questionnaire en vue d'évaluer l'offre de médias accessibles dans les bibliothèques membres du CBUO et d'avoir une idée de la participation des autres départements des universités de l'Ontario. Cela touche les services de sous-titrage et le déroulement du travail de production, les outils, les fournisseurs de services, ainsi que les besoins des bibliothèques et les facteurs à considérer en ce qui concerne tout projet portant sur le partage et la distribution de médias sous-titrés au sein du CBUO. Toutes les bibliothèques membres du CBUO ont reçu une invitation à participer à l'enquête.

### Questionnaire de sondage

Le questionnaire de sondage et les interviews de suivi ont été conçus spécifiquement pour les bibliothèques universitaires de l'Ontario. Le questionnaire comportait une quarantaine de questions touchant l'offre et la gestion de services de sous-titrage, avec deux séries de questions particulières selon que la bibliothèque offrait ou non des services de sous-titrage. Dans un effort visant à offrir une plateforme accessible à tous les contacts du CBUO, l'enquête par questionnaire s'est faite en utilisant FluidSurveys, un outil de sondage accessible sur le Web. L'équipe de recherche avait au préalable mené des tests pour s'assurer du niveau d'accessibilité de cette plateforme.

### Les répondants au questionnaire

Nous avons fait circuler le sondage aux personnes ressources que les directeurs des établissements membres du CBUO avaient identifiées pour répondre au sondage dans leurs établissements respectifs. Ces personnes ressources étaient des gestionnaires ou des membres du personnel technique ou responsable de l'accessibilité. Les répondants avaient le choix de demeurer anonymes ou de fournir des données personnelles. Certains établissements ont donné leur consentement pour que leur nom figure dans le présent rapport. La participation au sondage était purement volontaire.

Sur l'ensemble, la plupart des réponses ont été recueillies pendant la période de collecte des réponses. Cependant, dans certains cas, un suivi a été fait en dehors de cette période afin de clarifier certaines réponses que l'équipe de recherche trouvait floues ou pour lesquelles elle avait besoin d'explications.

Le questionnaire de sondage se trouve à l'annexe B.

### Les bibliothèques membres du CBUO

La taille des établissements auxquels étaient rattachées les bibliothèques participantes membres du CBUO variait entre eux : établissement de grande taille (plus de 30 000 ETP), de taille moyenne (entre 15 000 et 29 999 ETP) et de petite taille (moins de 15 000 ETP). La participation de 19 des bibliothèques membres du CBUO assure une représentation équilibrée des bibliothèques de l'Ontario et de leur situation.

La figure 5 ci-après présente un échantillon bien équilibré (n=19)

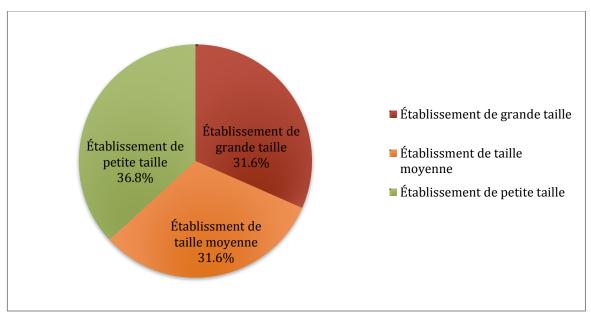


Figure 5 : Répondants selon la taille de l'établissement (ETP)

### Résultats et analyse du sondage

Les résultats que nous présentons ici correspondent aux données sommaires provenant des réponses des bibliothèques membres du CBUO en ce qui concerne l'offre de médias accessibles. Certains résultats comprennent les opinions individuelles des contacts du CBUO qui ont répondu au sondage. Dans ces cas-là, les résultats sont le reflet des réponses et de la situation propres à cet établissement.

Les résultats au sondage sont présentés en trois sections :

- Le contexte
- Les modèles de service et le déroulement du travail (pour le sous-titrage des médias)
- La collaboration et les prochaines étapes pour le CBUO.

### Section 1: Le contexte

### 1.1 Connaissance de la LAPHO (Loi sur l'accessibilité des personnes handicapées de l'Ontario)

Parmi les contacts des bibliothèques membres du CBUO, **78** % d'entre eux ont dit que leur niveau de confiance à l'égard de leur interprétation des exigences de la LAPHO variait entre niveau de confiance *modéré* et niveau de confiance *élevé*. Certaines bibliothèques membres du CBUO (**22** %) ont indiqué qu'elle avait un faible niveau de confiance ou un niveau de confiance

insuffisant quant aux exigences, ce qui indique un besoin pour un soutien continu et des ressources.

La figure 6 ci-après présente les réponses à la question 1.2.

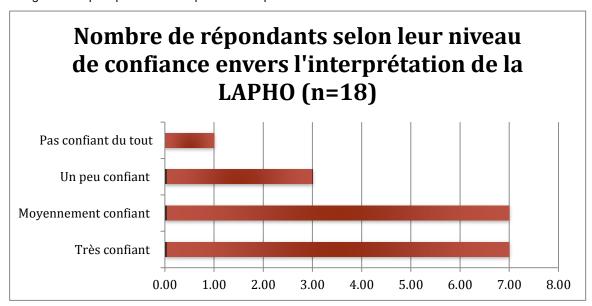


Figure 6: Question 1.2

Lorsque nous avons demandé aux bibliothèques membres du CBUO si d'autres ressources et directives quant aux responsabilités législatives de la LAPHO spécifiques à l'offre de ressources audio et vidéo accessibles seraient utiles, toutes (100 %) ont répondu très favorablement à une offre de formation et de soutien supplémentaires.

La figure 7 présente les réponses à la Question 1.3 concernant l'offre de formation et de soutien additionnel (Q 1.3)

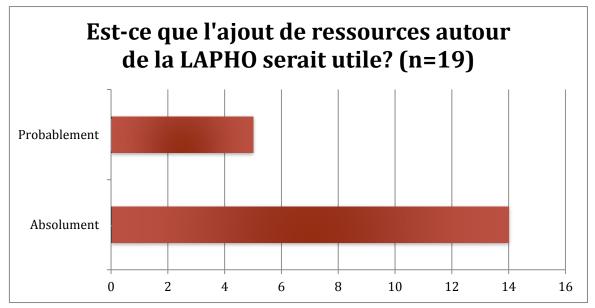


Figure 7: Question 1.3

Parmi le type de ressources et de matériel auxquels les bibliothèques membres du CBUO aimeraient avoir accès, citons entre autres des lignes directrices de base et avancées relatives à la façon de rendre le matériel audio et vidéo accessible, l'évaluation des besoins des usagers, des directives quant à certains types de médias (c.-à-d. œuvres cinématographiques) et des directives quant aux droits d'auteur et autres questions légales.

### 1.2 L'offre de médias accessibles

Seulement 5 des 19 bibliothèques (26 %) qui ont répondu au sondage offrent un service de sous-titrage aux usagers de leur bibliothèque, alors que les 14 autres (74 %) n'offrent aucun service de sous-titrage. Cela crée une importante barrière à l'offre de services accessibles dans les bibliothèques. Les raisons évoquées pour ne pas faire sous-titrer le matériel en bibliothèque tenaient à l'absence de demande expresse et l'absence de méthodes pour l'exécution des travaux.

La figure 8 ci-après présente les différentes réponses à la Question 2.1 (n=14; cette question a été posée uniquement aux bibliothèques qui n'offraient aucun service de sous-titrage; plusieurs réponses permises)

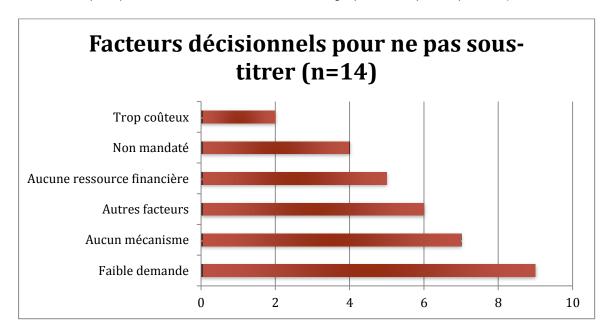


Figure 8 : Question 2.1

Dans une moindre mesure, les bibliothèques ont cité l'absence de sources de financement et les coûts prohibitifs liés au sous-titrage comme des facteurs explicatifs. Seulement deux répondants (14 %) ont indiqué la raison « trop coûteux » pour ne pas faire sous-titrer le contenu des médias. Ces résultats n'ont pas fourni d'indication précise quant à savoir quel facteur était le plus dissuasif pour une bibliothèque.

Ventilés par classe de taille, les facteurs tels « **Faible demande** » semblent prévaloir chez les bibliothèques de petite taille (**56** %) membres du CBUO.

La figure 9 présente les réponses « peu de demandes » (Q 2.1 selon la taille de l'établissement).

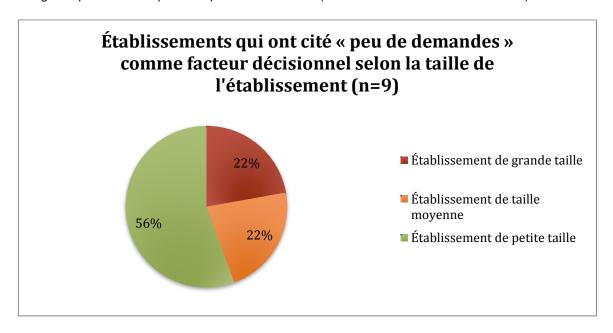


Figure 9 : Question 2.1 par établissement

Une discussion de suivi à laquelle ont participé sept établissements membres du CBUO qui n'offrent pas de ressources médias accessibles s'est déroulée le 17 octobre 2014. Cette réunion invitait les participants à s'interroger sur les raisons pour lesquelles leur bibliothèque ne proposait pas de médias accessibles; les raisons sous-tendant vers l'absence de méthodes pour l'exécution du travail et de procédures pour répondre aux demandes de sous-titrage. Dans certains cas, d'autres départements ou services sur les campus offraient déjà le service de sous-titrage des médias, limitant ainsi la responsabilité de la bibliothèque à cet égard.

### Autres constatations importantes:

- Les bibliothèques qui offrent des médias sous-titrés s'attendent à une augmentation de la demande pour ce type service et certaines s'attendant à une augmentation moyenne de 50 à 100 % au cours de la prochaine année;
- Les 5 bibliothèques membres du CBUO qui offrent actuellement un service de soustitrage de médias rapportent recevoir un total d'environ 60 demandes par année, soit une moyenne de 12 demandes par bibliothèque, bien que le nombre de demandes variait grandement entre les bibliothèques;
- Parmi les dix-nuef bibliothèques qui ont participé au sondage, six d'entre elles (32 %) ont indiqué qu'elles avaient déjà produit des médias sous-titrés ou en produisaient actuellement.

## Section 2 : Modèles et procédures d'exécution des travaux (pour le sous-titrage de médias)

### 2.1 Bibliothèques qui offrent actuellement des services de sous-titrage de ressources multimédias

Les bibliothèques membres du CBUO ont rapporté avoir recours à différents modèles et suivre différentes procédures en ce qui concerne l'offre de service de sous-titrage de médias aux usagers des bibliothèques. Parmi les cinq bibliothèques qui offrent de tels services, quatre d'entre elles ont indiqué que la plupart des demandes de sous-titrage provenaient des membres du corps professoral; deux d'entre elles ont indiqué que les demandes provenaient d'autres départements de leur université et deux autres des usagers de la bibliothèque. Une seule bibliothèque a indiqué qu'elle avait reçu des demandes du centre de soutien aux étudiants ayant un handicap.

La figure 10 indique la provenance des demandes de sous-titrage selon la source (Q 2.3 – plusieurs réponses permises)

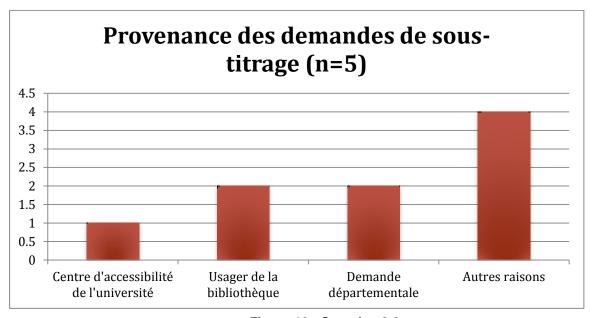


Figure 10: Question 2.3

Parmi les cinq bibliothèques qui produisent des médias sous-titrés, quatre d'entre elles ont indiqué faire du sous-titrage à la demande de membres du personnel de soutien ou du corps professoral ou d'étudiants. De plus, trois d'entre elles ont rapporté qu'elles sous-titraient des collections de leur bibliothèque, y compris des DVD et des ouvrages pédagogiques.

La figure 11 ci-après montre la répartition du type de ressources que les bibliothèques sous-titrent (Q 2.4 – plusieurs réponses permises)

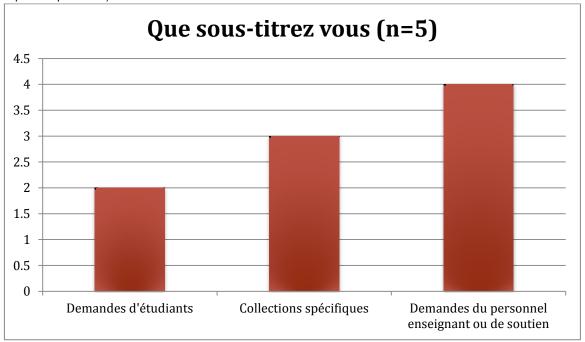


Figure 11: Question 2.4

Les bibliothèques membres du CBUO qui offrent des services de sous-titrage ont rapporté que le délai moyen pour produire une ressource en format accessible pour un étudiant varie de 14 à 21 jours, du début à la fin. Ce délai tient compte du temps nécessaire pour obtenir les autorisations des producteurs (en vertu des droits d'auteur) et du temps nécessaire à la transcription et au sous-titrage du média. Ce délai est le même pour les bibliothèques qui font elles-mêmes le sous-titrage des médias que pour celles qui externalisent la production des sous-titres.

Les bibliothèques membres du CBUO ont également rapporté que le délai d'obtention des autorisations nécessaires pour procéder au sous-titrage de médias est parfois long (conformité à la loi sur les droits d'auteur) et que les réponses aux demandes de permissions se font souvent attendre. Parmi les cinq bibliothèques membres du CBUO qui offrent le service de sous-titrage à leurs usagers, trois d'entre elles ont indiqué que c'était toujours le cas ou presque toujours le cas.

#### 2.2 Bibliothèques qui font le sous-titrage des médias à l'interne

Actuellement, une seule bibliothèque membre du CBUO, l'Université Ryerson, produit du contenu sous-titré à l'interne, comptant sur son personnel et ses ressources pour produire les sous-titres pour ces ressources multimédias. La majorité des bibliothèques qui offre le service de sous-titrage fait appel à des fournisseurs externes (cinq bibliothèques).

Ce tableau illustre le modèle de production de médias sous-titrés de l'Université Ryerson tel que présenté dans le sondage. D'autres renseignements portant sur les modèles de production à l'interne de médias sous-titrés se trouvent dans la section Modèles de ce rapport.

#### Modèle de production de médias sous-titrés à l'interne : étude de cas

- Bibliothèque 1 produit les sous-titres à l'interne (à la bibliothèque);
- Les sous-titres sont produits à l'aide d'outils et de ressources tels un logiciel d'entrée manuelle des données, du personnel étudiant (programme travail-études) et du personnel de la bibliothèque (transcripteurs et sous-titreurs);
- Parfois, les services d'un fournisseur externe sont utilisés en parallèle avec le travail réalisé à l'interne, pour le comptage du temps par exemple;
- Ce modèle est utilisé pour différents types de contenu, y compris :
  - Les ressources de la bibliothèque et de la médiathèque;
  - Le matériel audiovisuel en lien avec des manuels de cours
  - Et des ressources de l'établissement, mais externes à la bibliothèque
- Le budget de la bibliothèque finance l'ensemble des dépenses de sous-titrage des ressources; même les dépenses liées au sous-titrage de ressources pour le compte d'autres départements de l'établissement.

De plus, pendant les interviews de groupe, certaines bibliothèques qui avaient créé elles-mêmes des vidéos d'instructions ou d'information utilisaient des logiciels qui supportent le sous-titrage de médias tel Camtasia. D'autres outils qui ont été cités et qui permettent l'ajout de sous-titres à des ressources en bibliothèque comprennent les plateformes vidéo **YouTube** et **Desire2Learn**.

# 2.3 Les bibliothèques qui externalisent la production de médias accessibles

La majorité des bibliothèques (cinq bibliothèques) membres du CBUO qui offre de produire des médias sous-titrés le fait en faisant appel à des fournisseurs.

Note : Cinq bibliothèques au total ont dit externaliser les services de sous-titrage de médias. Parmi elles, une bibliothèque a indiqué faire appel à un fournisseur externe ET produire des médias sous-titrés à l'interne; le graphique ci-après indique que le total du nombre de réponses est n=6 pour refléter cette situation.

La figure 12 montre la proportion de bibliothèques qui offre des services de sous-titrage de médias, celles qui le produisent à l'interne et celles qui externalisent le travail de sous-titrage (Q 2.5).

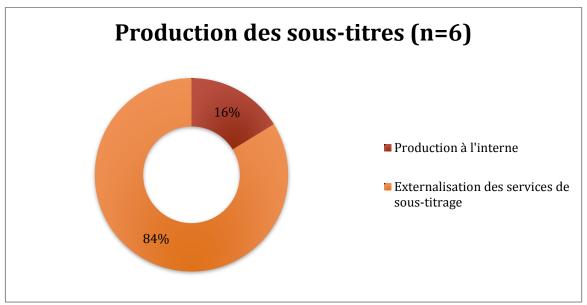


Figure 12: Question 2.5

Les bibliothèques qui externalisent la production de sous-titre utilisent soit un service sur le campus qui a les capacités de le faire ou fait appel à un fournisseur de service de sous-titrage externe ou les deux.

Les résultats du sondage indiquent que, pour les bibliothèques qui externalisent les services de sous-titrage, toutes (cinq bibliothèques) ont recours à des services qui se trouvent au Canada. Une bibliothèque a indiqué qu'elle faisait appel à des fournisseurs au Canada et aux États-Unis. Seulement une bibliothèque a mentionné faire affaire avec un fournisseur outre-mer.

Les fournisseurs nommés par les bibliothèques membres du CBUO, mentionnons les noms de :

- Automatic Sync;
- Caption Sync;
- Inclusive Media;
- DJ Woods.

Les rencontres de suivi avec les bibliothèques qui externalisaient les services de sous-titrage ont laissé paraître que les services de sous-titrage étaient de qualité supérieure au Canada, puisque les fournisseurs de services connaissent davantage les règles d'orthographe de l'anglais au Canada, l'importance des délais d'exécution et les questions relatives aux droits d'auteur.

Les bibliothèques membres du CBUO qui externalisent les services de sous-titrage cherchent d'abord à faire sous-titrer leur propre matériel audiovisuel (cinq bibliothèques). Une bibliothèque a indiqué qu'elle faisait sous-titrer d'autres types de ressources telles que du **contenu** audiovisuel en lien avec un manuel de cours alors que deux des cinq bibliothèques ont

rapporté qu'elles sous-titraient, dans la minorité des cas, le **matériel pédagogique** et les **productions des bibliothèques**.

La Figure 13 montre les types de contenu que les bibliothèques font sous-titrer à l'externe (Q 2.14 – plusieurs réponses permises)

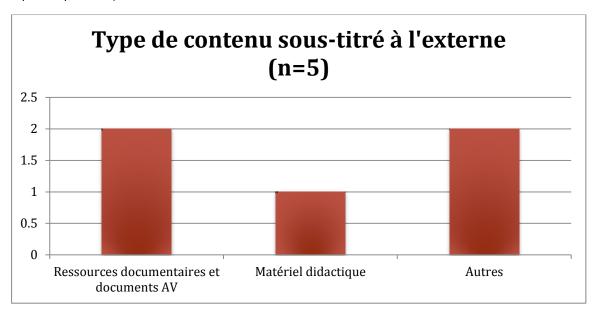


Figure 13: Question 2.14

#### Assurance de la qualité

Quelques bibliothèques (trois des cinq bibliothèques) membres du CBUO offraient en complément une assurance de qualité sur les sous-titres produits et livrés; cette assurance comprenait le travail d'un membre du personnel de la bibliothèque qui vérifiait l'exactitude des sous-titres produits.

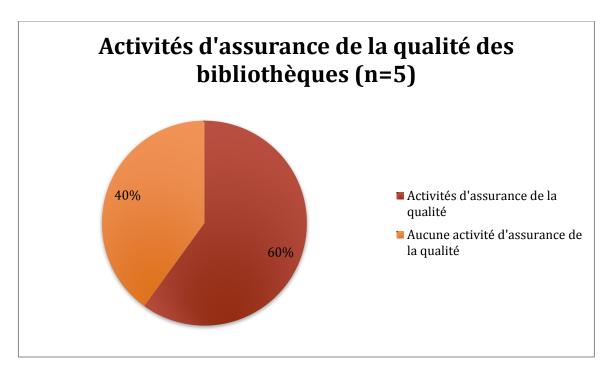


Figure 14: Question 2.17

Aucune bibliothèque membre du CBUO ne dit avoir reçu de ses utilisateurs des commentaires relatifs à la qualité des ressources sous-titrées livrées.

#### Coûts des services et satisfaction

Certaines bibliothèques membres du CBUO qui externalisent les services de sous-titrage ont fourni des renseignements sur les coûts associés au sous-titrage des médias. Le coût moyen pour le sous-titrage de médias avec piste chronométrée va de 2,65 \$ CA par minute à 3 \$ CA par minute.

Quatre des cinq bibliothèques qui externalisent les services de sous-titrage rapportent que le financement de ces services provient presque toujours du budget de la bibliothèque. Une bibliothèque a rapporté que le financement relève d'un centre de coûts reliés à l'accessibilité géré par l'administration centrale de l'université. Ainsi, pour la plupart des bibliothèques, les coûts d'externalisation des services de sous-titrage pèsent lourdement sur leur budget.

Les bibliothèques qui externalisent les services de sous-titrage ont fait une évaluation des services reçus en fonction du coût, des délais et du niveau de service reçu. Deux des quatre bibliothèques concernées ont dit éprouver une entière satisfaction à l'égard du coût et une bibliothèque a dit éprouver un niveau de satisfaction suffisant. En ce qui concerne les délais, l'évaluation varie; deux des quatre bibliothèques ont dit éprouver une entière satisfaction alors que les deux bibliothèques ont dit éprouver un niveau de satisfaction suffisant. Toutes les bibliothèques ont dit éprouver un niveau élevé ou moyennement élevé de satisfaction quant au niveau de service.

La figure 15 présente les niveaux de satisfaction des bibliothèques à l'égard des services de sous-titrage proposés par des fournisseurs externes (Q 2.19)

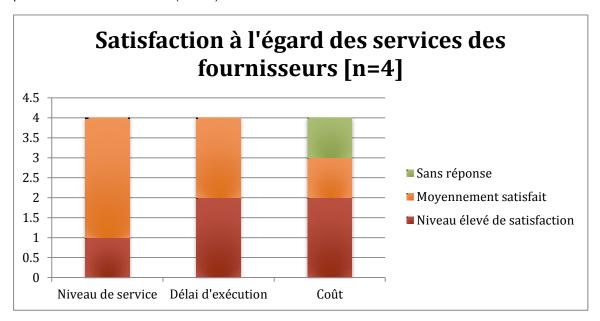


Figure 15: Question 2.19

Toutes les bibliothèques membres du CBUO qui offrent des services de sous-titrage fournissent un service distinct de transcription du contenu vidéo ou audio (c.-à-d. uniquement le texte de ce qui est dit sans synchronisation avec l'audio).

Les bibliothèques membres du CBUO envisagent également d'autres solutions qui conviendrait à l'offre de médias accessibles aux leurs usagers, dont :

- L'achat de médias sous-titrés pour les collections en bibliothèque (souvent par l'entremise de services en continu);
- Des services de sous-titrage en ligne en temps réel;
- La collaboration avec d'autres départements ou d'autres centres;
- Le sous-titrage ad hoc et produit à l'interne en utilisant YouTube et Desire2Learn;
- La possibilité d'offrir la transcription du média en format PDF.

#### Section 3 : Le partage et les prochaines étapes

#### 3.1 Le partage de formats accessibles entre les bibliothèques

Actuellement, la plupart des bibliothèques membres du CBUO (95 %) ne partagent pas leurs médias accessibles ou leurs ressources en format accessible. Pour le CBUO, cela représente

une occasion importante d'évaluer les avantages possibles pour les bibliothèques de partager leurs ressources quant à l'offre de médias accessibles.

Bien que les bibliothèques membres du CBUO ne partagent pas entre elles leurs ressources dont le contenu a été sous-titré ou converti dans un format alternatif (autres que celles disponibles sur le marché), il se dessine à la lecture de leurs commentaires un consensus qu'elles estiment qu'il serait raisonnable pour les bibliothèques et les universités de partager leurs ressources accessibles.

Lorsque nous avons demandé aux bibliothèques membres du CBUO comment elles évaluaient le potentiel de partager les ressources en format alternatif pour des fins d'accessibilité, la plupart d'entre elles (81 %) ont jugé qu'il était très raisonnable de vouloir partager ces ressources entre différents établissements dans l'optique de vouloir réduire les duplications, de partager les coûts et d'œuvrer en collaboration. Certaines bibliothèques ont toutefois émis quelques réserves, en raison de considérations d'ordre légal ou relatives aux droits d'auteur.

La figure 16 présente les attitudes adoptées par les bibliothèques à l'égard du partage des ressources (Q 4.2)

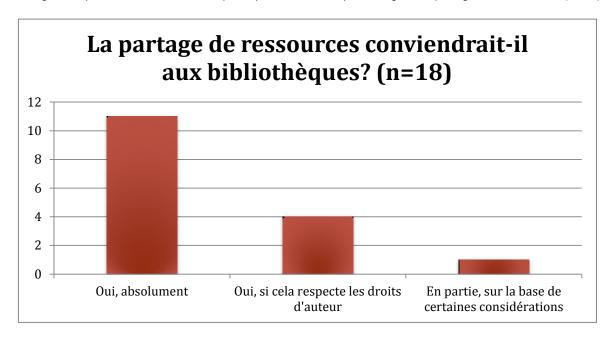


Figure 16: Question 4.2

La plupart des bibliothèques membres du CBUO (95 %) se disent fortement intéressées ou grandement intéressées à utiliser une ressource qui se trouve au Canada ou en Ontario pour le partage entre les bibliothèques de médias accessibles.

Les bibliothèques membres du CBUO ont identifié certains facteurs relativement à la création et au maintien d'un tel service, en ce qui concerne la loi et les droits d'auteur, les types de contenus, les décisions relatives aux infrastructures, la lecture en continu ou l'accès à un fichier, l'assurance de la qualité et les normes de sous-titrage.

La figure 17 présente l'intérêt que les bibliothèques membres du CBUO démontrent envers l'utilisation partagée de ressources (Q 4.3)

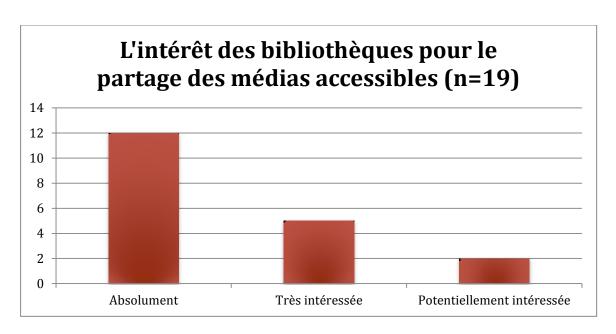


Figure 17: Question 4.3

Nous avons demandé aux bibliothèques quel était leur niveau d'intérêt quant à certains sujets portant sur le partage entre elles de ressources en format alternatif. Sur l'ensemble, les bibliothèques étaient très intéressées à discuter du sujet et elles ont beaucoup de connaissances à mettre en commun.

Lorsque nous leur avons demandé quel était leur niveau d'intérêt relativement aux droits de propriété et de distribution des ressources en format alternatif, 63 % des bibliothèques membres du CBUO ont dit avoir un niveau d'intérêt élevé pour le sujet, 32 % ont dit avoir un niveau d'intérêt moyen et 5 % ont dit n'avoir aucun intérêt pour le sujet.

En ce qui concerne l'intérêt des bibliothèques membres du CBUO pour les responsabilités juridiques et les autres obligations portant sur l'adaptation ou le décuplement de matériel source, 74 % des répondants ont dit avoir un niveau d'intérêt très élevé pour le sujet.

Les figures 18 et 19 ci-après indiquent le niveau d'intérêt des bibliothèques membres du CBUO relativement au partage de ressources en format alternatif (Q 4.5)

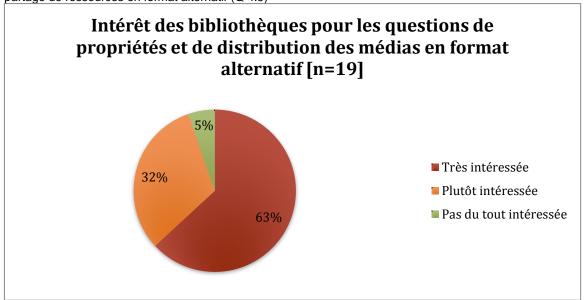


Figure 18 : Question 4.5 (droits de propriété et de distribution)

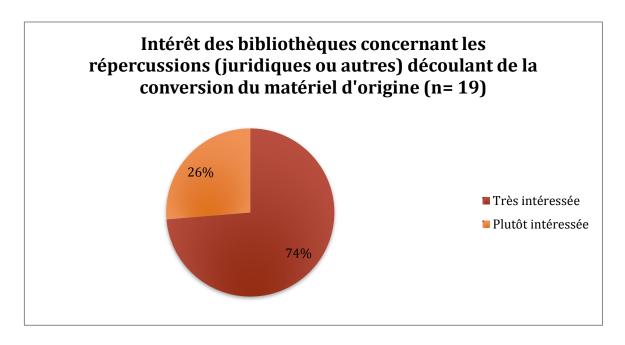


Figure 19 : Question 4.5 (responsabilités touchant l'adaptation de matériel source)

Les bibliothèques ont également émis d'autres commentaires et tenu compte d'autres considérations en ce qui concerne les médias en format alternatif ou ceux qui ont été adaptés pour en améliorer l'accès. Les sujets qui devraient faire l'objet de discussions ultérieures :

- Le matériel pédagogique
- Le partage de l'information
- Le développement des compétences et la formation
- Les copies maîtresses et les verrous numériques
- Les relations avec les éditeurs
- Les droits de propriété intellectuelle et la protection des idées.

#### 3.2 Les besoins des étudiants et relations avec la communauté

Une des importantes lacunes qui subsiste pour les bibliothèques concerne le niveau de connaissance que les étudiants ont de comment les universités peuvent subvenir à leurs besoins. Il est difficile de savoir jusqu'où les bibliothèques sont en mesure de faire valoir ce point, mais certaines bibliothèques membres du CBUO sentent, de façon générale, que beaucoup d'étudiants n'ont pas établi de liens avec les bons services de soutien et qu'ils ne bénéficient pas des services qui leur sont offerts. Nous avons demandé aux bibliothèques ce qu'elles pensaient à ce sujet et si elles pensent qu'elles sont en mesure de répondre à une augmentation de la demande si davantage d'étudiants connaissaient les services offerts par la bibliothèque et les utilisaient.

Plusieurs bibliothèques (47 %) voient un problème dans ce manque d'information des étudiants en ce qui concerne les services offerts alors que d'autres bibliothèques sont incertaines de leur position par rapport à la question.

La figure 20 présente les réponses codées des bibliothèques concernant les besoins des étudiants et les services de soutien (Q 5.1)

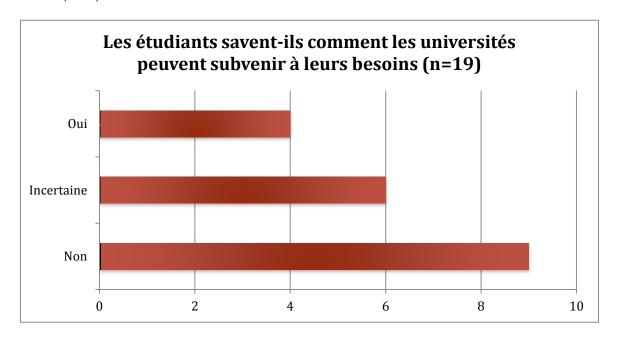


Figure 20: Question 5.1

En ce qui concerne la capacité des bibliothèques à faire face à une augmentation possible des demandes, la majorité des bibliothèques (84 %) ont dit qu'elles ne pensaient pas pouvoir répondre à ces demandes ou étaient incertaines de pouvoir le faire. Seulement un petit nombre de bibliothèques ont indiqué qu'elles pourraient satisfaire à la demande.

La figure 21 présente l'état de préparation des bibliothèques pour faire face à une augmentation de demandes des étudiants et de ressources pour soutenir ces derniers (Q 5.1 partie 2)

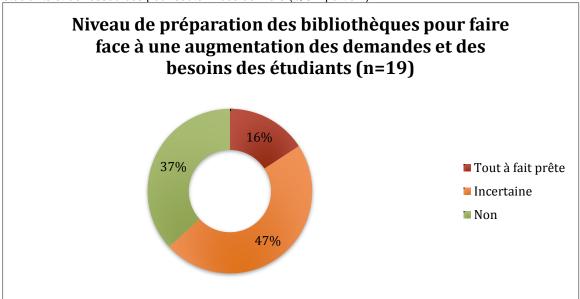


Figure 21: Question 5.1 partie 2

D'ordinaire, les bibliothèques membres du CBUO travaillent en étroite collaboration avec les services de soutien aux étudiants de leur université pour identifier les besoins des étudiants et les mesures de soutien à leur apporter. Presque toutes les bibliothèques membres du CBUO (94 %) communiquent avec les services de soutien afin de vérifier les demandes des étudiants pour des mesures de soutien.

La figure 22 présente le processus qu'utilise la bibliothèque pour évaluer les demandes pour des mesures de soutien. (Q 5.2)

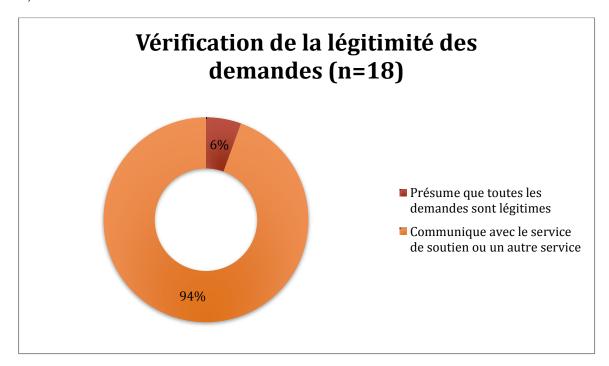


Figure 22 : Question 5.2

Pour continuer à avancer, de nombreuses bibliothèques membres du CBUO connaissent, en plus des moyens qu'elles utilisent actuellement pour offrir des médias accessibles à leurs usagers, d'autres solutions alternatives. La plupart des bibliothèques disent être familières avec les logiciels automatisés de reconnaissance vocale (89 %), suivie du sous-titrage à distance en direct (58 %). D'autres technologies, y compris la production participative de source étaient tout de même citées en exemple par certaines des bibliothèques membres du CBUO, bien que ces technologies étaient moins bien connues.

La figure 23 présente le niveau de connaissance des bibliothèques en ce qui concerne les autres options pour produire des médias accessibles (Q 6.1 – plusieurs réponses permises)

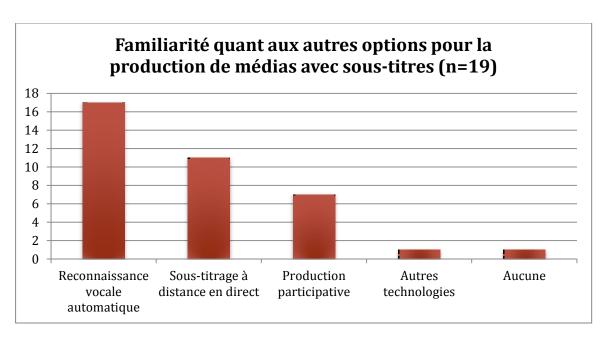


Figure 23: Question 6.1

#### Récapitulation des conclusions

Les bibliothèques membres du CBUO connaissent la pertinence de l'accessibilité et des mesures de soutien dans le milieu des bibliothèques et souhaitent se pencher davantage sur ces sujets. Beaucoup de bibliothèques prévoient une augmentation du nombre de demandes provenant des étudiants et des professeurs liée à l'utilisation du matériel de la bibliothèque, y compris les ressources audiovisuelles. Seulement cinq bibliothèques sur les dix-neuf qui ont participé au sondage offrent actuellement des services de sous-titrage des ressources médias, principalement sur demande de la part d'étudiants ou de membres du corps professoral. Parmi les bibliothèques qui offrent ces services, la plupart font appel à des fournisseurs de services externes, ce qui entraîne des coûts pour la bibliothèque.

Alors que la majorité des bibliothèques membres du CBUO n'offre pas de service de soustitrage, elle se réjouit à l'idée d'obtenir une forme de soutien consortial ou l'apport d'un groupe d'étude, bénéficiant d'un appui institutionnel, pour connaître les options qui s'offrent à elle. Presque toutes les bibliothèques membres du CBUO donneraient leur appui à un service partagé de médias pour améliorer l'accès et l'offre aux ressources de la bibliothèque dont le contenu est en format alternatif. Cependant, il y a plusieurs considérations d'ordre juridique et portant sur les normes sur lesquelles il faut se pencher avant de mettre en place tout type de service de sous-titrage de médias.

Pour obtenir plus de renseignements sur ce rapport ou une clarification au texte, veuillez communiquer avec la bibliothécaire en accessibilité du portail universitaire Scholars Portal (CBUO) Katya Pereyaslavska. Adresse courriel : <a href="mailto:katya.pereyaslavska@utoronto.ca">katya.pereyaslavska@utoronto.ca</a>

## Annexe B - Questions du sondage du ROAM

# Offre de vidéos accessibles dans les universités - Sondage du CBUO

# À propos de ce sondage

Le Rapport sur l'accessibilité des médias (ROAM) est une étude de recherche sur l'offre de média accessible en Ontario. L'étude cherche à identifier un éventail de services auxquels les bibliothèques universitaires de l'Ontario peuvent avoir recours. Le ROAM définira les différentes pratiques relatives à l'offre de médias en format accessible auxquelles se livrent les universités de l'Ontario.

L'objectif de cette recherche vise à donner au personnel des bibliothèques universitaires de l'Ontario une occasion de partager leur expertise et leurs connaissances relatives aux pratiques courantes dans le domaine de l'offre de médias numériques accessibles (principalement audio et vidéo) dans leurs établissements respectifs. Le cadre analytique sommaire du rapport final aura une large portée et s'appuiera sur les modèles d'offre de services de chaque établissement afin d'assurer leur conformité aux dispositions relatives à l'information et à la communication de la Loi sur l'accessibilité des personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO), et à la planification stratégique du CBUO dans son ensemble.

Le CBUO a retenu les services de *Inclusive Media and Design* pour mener cette recherche en son nom, avec le soutien du gouvernement de l'Ontario. La date limite pour réaliser ce sondage est le 16 août 2014, à 17 h.

### Format du sondage

Ce sondage comporte une quarantaine de questions. Il est possible que certaines de ces questions ne s'appliquent pas à votre établissement.

Nous vous encourageons à consulter vos collègues lorsque vous répondez au sondage. Nous convenons que certaines questions s'avéreront plus difficiles que d'autres et nous vous sommes reconnaissants des efforts que vous investirez dans ce projet.

Ce sondage existe aussi en format Word accessible et en format PDF. Pour obtenir l'une ou l'autre de ces versions, veuillez communiquer avec <u>katya@scholarsportal.info</u>.

## **Questions?**

Si vous avez des questions concernant cette étude de recherche, veuillez communiquer avec <a href="mailto:rob.harvie@inclusivemedia.ca">rob.harvie@inclusivemedia.ca</a> ou <a href="mailto:katya@scholarsportal.info">katya@scholarsportal.info</a>. Le comité directeur du ROAM a donné son approbation à ce sondage.

#### Consentement

En allant de l'avant, vous indiquez que vous désirez participer à cette étude de recherche et que :

- vous avez lu les renseignements qui précèdent;
- vous acceptez librement de participer à ce sondage;
- vous êtes âgé de 18 ans ou plus.

# 1.1 Renseignements à votre sujet : Nom: Titre/Rôle: Département/Bibliothèque : Courriel: Numéro de téléphone : Expérience pertinente : 1.2 Est-ce que vous vous sentez confiant dans l'interprétation que vous faites des exigences relatives aux normes intégrées Information et communications de la LAPHO qui encadrent l'offre des bibliothèques de ressources audio et vidéo accessibles? ☐ Extrêmement confiant Assez confiant Modérément confiant Un peu confiant Très hésitant 1.3 Est-ce que l'ajout de ressources et d'éléments de clarification quant aux responsabilités légales qui relèvent de la LAPHO et qui sont liées à l'offre de ressources audio et vidéo accessibles s'avérerait bénéfique? ☐ Absolument ☐ Probablement ∃Peut-être ☐ Pas vraiment Si oui, précisez votre pensée? 1.4 En ce moment, est-ce que votre bibliothèque produit des médias sous-titrés? (DVD, VHS, ressources vidéo/audio enregistrées, etc.)? ΠOui Non

Information: Si vous avez répondu « Oui » à la question 1.4, passez à la Partie C, sinon

**PARTIE A: Introduction** 

poursuivez à la PARTIE B.

# PARTIE B : Si votre bibliothèque ne produit pas de médias sous-titrés.

2.1 Votre bibliothèque ne produit pas de médias sous-titrés pour la raison suivante : (commentaires bienvenus)
☐ Peu de demandes ☐ Trop coûteux ☐ Aucun cadre établi pour le financement ☐ Aucune procédure mise en place pour l'exécution ☐ Pas de mandat officiel ☐ Autres facteurs Commentaires?
2.2 Est-ce que votre bibliothèque a déjà produit des médias sous-titrés (DVD, VHS, ressources vidéo/audio enregistrées, etc.)?
☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez fournir les renseignements concernant votre fournisseur :     Nom du ou des fournisseurs(s) :     Pourquoi n'utilisez-vous plus ses (leurs) services?     Volume du contenu commandé par année (approximatif) :     Tarif par minute ou autres renseignements sur la tarification :     Commentaires?
2.3 Si d'autres départements sur votre campus sont responsables de l'offre de médias accessibles, veuillez en dresser la liste :
Liste des départements
* Information : Passez à la PARTIE H.

# PARTIE C : Si votre bibliothèque produit du contenu sous-titré

2.1 Combien de demandes recevez-vous par année pour du sous- titrage vidéo? Donnez une estimation :
2.2 Quel rythme de croissance projetez-vous au cours de la prochaine année en ce qui concerne les demandes de sous-titrage?
<ul> <li>☐ Aucune croissance prévue</li> <li>☐ Jusqu'à 10 % de plus</li> <li>☐ Jusqu'à 25 % de plus</li> <li>☐ Jusqu'à 50 % de plus</li> <li>☐ Le double</li> <li>☐ Le triple ou plus</li> </ul>
2.3 Comment les demandes de sous-titrage vous parviennent-elles?
<ul> <li>□ D'un département particulier</li> <li>□ D'un service pour les étudiants ayant un handicap</li> <li>□ Des usagers de la bibliothèque</li> <li>□ Autre</li> <li>Si elles proviennent d'un département ou autre, veuillez indiquer la source : Détails</li> </ul>
2.4 Quelles ressources sous-titrez-vous?
<ul> <li>□ Des collections particulières.         Lesquelles et pourquoi?</li> <li>□ Seulement du matériel acquis après une date spécifique.         Détails</li> <li>□ À la demande des étudiants</li> <li>□ Demande venant du personnel de soutien ou du corps professoral.</li> </ul>
2.5 Produisez-vous le contenu sous-titré à l'interne?
☐ Oui ☐ Non
Information: Si vous avez répondu « Non », passez à la PARTIE E. Si vous avez répondu « Oui », passez à la question suivante.

#### PARTIE D : Sous-titres produits à l'interne

2.6 Si vous produisez des sous-titres à l'interne, quels outils ou quelles ressources utilisez-vous? Sélectionnez toutes les cases pertinentes. Logiciel d'entrée manuelle des données Outils de capture d'écran basé sur la reconnaissance vocale DÉtudiant du programme Travail-étude Personnel à temps partiel Personnel transcripteurs/sous-titreurs ☐ Autre ☐ Sans objet 2.7 Faites-vous appel à un fournisseur externe en parallèle avec le travail fait à l'interne? □ Oui □ Non ☐ Parfois Si oui, expliquez pourquoi: 2.8 Quel type de contenu faites-vous sous-titrer? Les ressources du fonds audiovisuel de l'ensemble de la bibliothèque Le matériel audiovisuel en lien avec les manuels de cours Le matériel de l'établissement, mais en dehors de la bibliothèque Le matériel d'autres établissements Autre; veuillez préciser : 2.9 Le financement pour la production de sous-titres provient : Du budget de la bibliothèque D'un centre de coûts central ou un autre centre de coûts pour l'accessibilité De bourses, de fonds pour des mesures de soutien pour des étudiants ou d'un fonds provisoire pour la douance De l'extérieur de l'établissement D'autres sources; veuillez préciser : 2.10 Produisez-vous des médias sous-titrés pour d'autres départements ou d'autres établissements? Si oui, facturez-vous le travail? □ Oui

□Non

Travail produit gratuitement

☐ Travail facturé
2.11 Externalisez-vous la production de médias sous-titrés?
☐ Oui ☐ Non
Information : Si vous avez répondu « Non », passez à la PARTIE G.
PARTIE E : Sous-titres produits à l'externe
2.12 Où sont produits les sous-titres? Sélectionnez toutes les cases pertinentes
<ul><li>☐ Au Canada</li><li>☐ Aux États-Unis</li><li>☐ À l'extérieur de l'Amérique du Nord; veuillez préciser :</li></ul>
2.13 Est-ce que le fait d'utiliser des fournisseurs à l'extérieur du Canada suscite des préoccupations ou procure des avantages?  Dressez la liste des préoccupations ou des avantages
2.14 Pour quel type de contenu faites-vous appel à des fournisseurs externes?
Les ressources du fonds audiovisuel de l'ensemble de la bibliothèque Le matériel audiovisuel en lien avec les manuels de cours Le matériel de l'établissement, mais en dehors de la bibliothèque Autre; veuillez préciser :
2.15 Fournisseurs de services de sous-titrage actuels
Nom du ou des fournisseurs : Estimation du nombre d'items par année que vous avez fait sous-titré au cours des trois dernières années : Estimation du nombre d'heures par année passé sur le sous-titrage au cours des trois dernières années : Tarif par minute ou autres renseignements sur la tarification :

2.16 Les fonds pour le service proviennent :
<ul> <li>□ Du budget de la bibliothèque</li> <li>□ D'un centre de coûts central ou un autre centre de coûts pour l'accessibilité</li> <li>□ De bourses, de fonds pour des mesures de soutien pour des étudiants ou d'un fonds provisoire pour la douance</li> <li>□ De l'extérieur de l'établissement</li> <li>□ D'autres sources; veuillez préciser :</li> </ul>
2.17 Est-ce que votre personnel révise ou contrôle la qualité du travail des fournisseurs pour en vérifier l'exactitude?
☐ Oui ☐ Non Commentaires?
2.18 Est-ce que les utilisateurs finaux donnent une rétroaction sur la qualité du travail ou les erreurs qui s'y trouvent?
☐ Jamais ☐ Rarement ☐ Fréquemment; problèmes rencontrés :
2.19 Est-ce que votre personnel et vos clients sont satisfaits à l'égard :
Du niveau de service :  Extrêmement Moyennement En partie Rarement  Des délais  Extrêmement Moyennement En partie Rarement  Des coûts  Extrêmement Moyennement En partie Rarement  Extrêmement Moyennement En partie Rarement  Veuillez donner des détails :
2.20 Avez-vous déjà utilisé d'autres services de sous-titrage?
☐ Oui ☐ Non ☐ Incertain S'il y a lieu, veuillez nous dire qui était le fournisseur que vous avez utilisé : Nom du ou des fournisseurs(s) : Pourquoi n'utilisez-vous plus ses (leurs) services? Volume du contenu commandé par année (approximatif) : Tarif par minute ou autres renseignements sur la tarification :

Commentaires?

2.21 Habituellement, combien de temps s'écoule entre la commande ou le dépôt de la demande de sous-titrage et la livraison du produit sous-titré au client?
☐ 7 jours maximum ☐ Entre 8 et 14 jours ☐ Entre 15 et 21 jours ☐ Entre 22 jours et 1 mois ☐ Plus d'un mois Commentaires?
2.22 Le délai de réponse aux demandes de permission est-il un problème?
☐ Absolument ☐ Fréquemment ☐ Parfois ☐ Rarement
* Information : Passez à la PARTIE H.
PARTIE F:
2.12 Habituellement, combien de temps s'écoule entre la commande ou le dépôt de la demande de sous-titrage et la livraison du produit sous-titré au client?
☐ 7 jours maximum ☐ Entre 8 et 14 jours ☐ Entre 15 et 21 jours ☐ Entre 22 jours et 1 mois ☐ Plus d'un mois Commentaires?
2.13 Le délai de réponse aux demandes de permission est-il un problème?
Absolument

☐ Fréquemment ☐ Parfois ☐ Rarement Commentaires?
2.14 Avez-vous déjà fait appel à un fournisseur externe de services de sous-titrage?
☐ Oui ☐ Non ☐ Incertain S'il y a lieu, veuillez nous dire qui était le fournisseur que vous avez utilisé :     Nom du ou des fournisseurs(s) :     Pourquoi n'utilisez-vous plus ses (leurs) services?     Volume du contenu commandé par année (approximatif) :     Tarif par minute ou autres renseignements sur la tarification : Commentaires?
3.1 Faites-vous faire la transcription du contenu audio ou vidéo uniquement, cà-d. seulement le texte de ce qui est dit sans synchronisation avec l'audio?
☐ Oui ☐ Non Commentaires?
3.2 Il y a-t-il d'autres solutions sur lesquelles vous misez?
PARTIE G : Partage de médias entre les établissements
4.1 Avez-vous partagé une des ressources suivantes avec une autre bibliothèque hors de votre établissement :
Contenu sous-titré (y compris le matériel avec description audio et vidéo) que votre établissement a produit ou commandé.  ☐ Jamais ☐ Peu souvent ☐ Parfois ☐ Souvent

Contenu en format alternatif ou matériel de suppléance à la communication <b>découlant de</b> ressources vidéo ou audio (transcription, sous-titres, fichiers de sous-titres, pistes audio descriptives).
Commentaires?
4.2 Estimez-vous qu'il soit judicieux de partager le contenu en format alternatif entre différents établissements? Pourquoi?
4.3 Est-ce que votre bibliothèque serait intéressée à utiliser une ressource basée au Canada ou en Ontario qui permettrait le partage de médias en format accessible?
☐ Absolument ☐ Très intéressée ☐ Potentiellement intéressée ☐ Pas intéressée du tout
4.4 Qu'est-ce qui s'avérerait un avantage ou un défi en ce qui concerne la création, la gestion et l'utilisation d'un tel service de partage?
4.5 Veuillez indiquer votre niveau d'intérêt pour ces sujets :  Droit de propriété des formats alternatifs – qui est propriétaire et comment peut-il distribuer et partager le matériel.  Élevé Moyen Minimal Aucun
Répercussions (juridiques ou autres) découlant de la conversion du matériel source ou de l'ajout de matériel de suppléance au matériel source.  Élevé Moyen Minimal Aucun
4.6 Avez-vous d'autres commentaires concernant le droit de propriété des médias en format alternatif ou des médias qui ont été modifiés pour en faciliter l'accès?

5.1 Pensez-vous que suffisamment d'étudiants qui ont un handicap comprennent comment les universités peuvent subvenir à leurs besoins en apprentissage? Seriez-vous en mesure de répondre une augmentation du nombre de demandes venant des étudiants pour des mesures de soutien en bibliothèque?
5.2 Si besoin est, comment vérifiez-vous la « légitimité » d'une demande pour des mesures de soutien en bibliothèque?
PARTIE H: Dernières questions
6.1 Parmi les technologies adaptées suivantes, lesquelles connaissezvous?
<ul> <li>□ Production participative de médias sous-titrés (Communauté ou étudiants en classe)</li> <li>□ Sous-titrage ou transcription à distance en direct</li> <li>□ Systèmes de reconnaissance vocale automatique</li> <li>□ D'autres nouvelles technologies</li> <li>□ Aucune de ces réponses</li> <li>□ Si « D'autres nouvelles technologies », lesquelles?</li> </ul>
6.2 Êtes-vous disposé à ce que l'équipe de recherche communique avec vous pour discuter de votre situation unique ou partagée, de vos pratiques relatives à l'accessibilité des médias numériques et de vos préoccupations?
☐ Oui ☐ Non
6.3 Si vous avez répondu « Oui » à la question précédente, qui est la personne-ressource?
Nom : Titre : Adresse courriel :

# 6.4 Voilà ce qui met fin au sondage! Quels sujets, s'il y a lieu, aimeriez-vous que cette étude aborde?

# Annexe C — WCAG 2.0 niveaux A et AA en ce qui concerne les médias temporels

#### Que couvrent les niveaux A et AA des règles WCAG 2.0?

Selon les règles WCAG 2.0, le sujet des médias temporels est balisé par la règle 1.2 — Média temporel : proposer des versions de remplacement aux médias temporels.

#### 1.2.1 Contenu seulement vidéo ou audio - Niveau A

Le « contenu seulement audio » fait référence aux balados audio, aux fichiers MP3, etc. Le « contenu seulement vidéo » fait référence à une vidéo sans piste audio (dans ce cas, il n'y a pas de texte à sous-titrer). Dans ce cas, le fait d'indiquer que la vidéo ne comporte aucune composante audio est une recommandation de pratique exemplaire.

#### Média substitut pour les fichiers audio :

Pour les personnes qui ont une perte auditive, fournissez une transcription descriptive (compte rendu textuel et environnement sonore important, etc.)

#### Média substitut pour la vidéo (sans fichiers audio) :

Pour les personnes non-voyantes ou qui ont une perte de la vision, fournissez une transcription de la piste audio seulement.

#### 1.2.2 Sous-titres (préenregistrés) - Niveau A

Cette section traite l'ensemble des médias de format vidéo avec piste audio.

#### Média substitut :

Pour les vidéos diffusées sur le Web, qu'elles se trouvent sur votre propre site, un SGA ou un portail média tel YouTube ou iTunes, présentez des vidéos avec sous-titres visibles ou avec des sous-titres codés.

#### 1.2.5 Description audio (préenregistrée) - Niveau AA

Des descriptions audio sont fournies pour tout le contenu vidéo, mais seulement si le contenu visuel renferme des renseignements que la piste audio passe sous silence.

#### <u>Média substitut:</u>

Pour les vidéos diffusées sur le Web, qu'elles se trouvent sur votre propre site, un SGA ou un portail média tel YouTube ou iTunes, fournissez une piste audio descriptive ouverte ou codée. Dans ce cas-ci, « piste audio fermée » signifie que la fonction peut être activée ou désactivée alors que « piste audio ouverte » signifie que la fonction ne peut être désactivée.

# Annexe D - Répertoire des fournisseurs de service et liste de logiciels

## Fournisseurs commerciaux de services de transcription et de sous-titrage

**AVERTISSEMENT**: Les tarifs sont sujets à changement. S'il y a lieu, le tarif « éducation » est fourni. Bien que nous ayons regroupé les services des fournisseurs en trois grandes catégories, les services qu'ils offrent varient. Avant de commander, veuillez confirmer avec le fournisseur la nature des produits offerts et évaluer si leurs services correspondent à vos besoins.

Fournisseur	Sous-titrage seulement (transcription fournie)  Délai: tarif	Transcription seulement  Délai : tarif	Transcription et sous-titrage  Délai : tarif	Prix minimal	Notes
	2010.110	20101110111			
		Entreprises of	canadiennes		
Inclusive Media and Design www.inclusiveme	(\$ CA) 24 hres : 150 \$ pour 10 min + 13 \$/min	(\$ CA) 24 hres : 150 \$ pour 10 min + 3,50 \$/min	(\$ CA) 24 hres : 150 \$ pour 10 min + 16 \$/min		Services d'audiodescription disponible.
dia.ca Toronto, Ontario	<b>48 hres</b> : 100 \$ pour 10 min + 11,50 \$/min	<b>48 hres</b> : 100 \$ pour 10 min + 3,50 \$/min	<b>48 hres</b> : 100 \$ pour 10 min + 14 \$/min		Un statut de client privilégié est accordé aux clients qui s'engagent à livrer plus de 6 heures de
Tarifs en dollars canadiens	<b>3 jours</b> : 50 \$ pour 5 min + 10,25 \$/min	<b>3 jours</b> : 50 \$ pour 10 min + 3,50 \$/min	<b>3 jours</b> : 60 \$ pour 5 min + 13,75 \$/min		vidéo par mois (à partir du deuxième mois consécutif) OU après 20 heures accumulées
	7 jours: 50 \$ pour 5 min + 8,25 \$/min	7 jours : 50 \$ pour 5 min + 2,50 \$/min	7 jours : 50 \$ pour 5 min + 10,75 \$/min		au cours d'une année. Ce statut exempte le client de payer le 50 \$ minimum en plus de lui accorder un rabais de
	<b>10 jours :</b> 6,80 \$/min		<b>10 jours</b> : 8,60 \$/min		20 %. Les membres du consortium pourraient en bénéficier.

Fournisseur	Sous-titrage seulement (transcription fournie)	Transcription seulement	Transcription et sous-titrage	Prix minimal	Notes		
	<b>Délai :</b> tarif	<b>Délai :</b> tarif	Délai : tarif		,		
	Parmi ses anciens clients: l'Université Brock, l'Université Carleton, l'Université Harvard, l'Université de l'École d'art et de design de l'Ontario, l'Université Ryerson, l'Université de Guelph, l'Université d'Ottawa, l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario, l'Université de Toronto, l'Université Wilfrid Laurier et l'Université York						
The Media	(\$ CA)	(\$ CA)	(\$ CA)	(\$ CA)	Towif do gwouno námociá		
Concierge www.mediaconci erge.com	<b>24 hres</b> : 10,50 \$/min	<b>24 hres</b> : 2,50 \$/min (Fichier Word)	<b>24 hres</b> : 13 \$	50 \$	Tarif de groupe négocié basé sur un contrat annuel.		
Toronto, Ontario  Parmi ses anciens clients : le Collège Centennial, le Collège Conestoga, le Collège George Brown, l'Université Ryerson, le deVeber Institute for Bioethics and Social Research, l'Université Wilfrid Laurier, l'Université York							
		Entreprises	américaines				
3Play Media www.3playmedia. com Cambridge, Massachusetts	S.O.	s.o.	(\$ US) 4 jours : 2,50 \$/min	s.o.	Le travail s'appuie sur la reconnaissance vocale automatique suivie d'une intervention humaine pour apporter des corrections en vue d'atteindre un degré d'exactitude de 99,5 %.		
	Parmi ses anciens clients : l'Université Carleton, l'Université McMaster, l'Université York, l'Université McGill, l'Université de Toronto, l'Université Wilfrid Laurier						
Automatic Sync Technologies www.automaticsy nc.com	(\$ US) <2 hres : 1,15 \$/min	(\$ US) 24 hres : 2 \$/min	(\$ US) 24 hres: 3,15 \$/min	( <b>\$ US)</b> 75 \$	Sous-titrage automatique par des outils Web suivi d'une intervention humaine pour apporter des corrections.		
San Francisco, Californie		<b>3 jours</b> : 1,50 \$/min	<b>3 jours</b> : 2,65 \$/min		Tarif dégressif sur le volume au-delà de 20, 30, 150 et 300 heures.		

Fournisseur	Sous-titrage seulement (transcription fournie) Délai : tarif	Transcription seulement  Délai : tarif	Transcription et sous-titrage  Délai : tarif	Prix minimal	Notes
					Cycle de tarification
					d'une minute; arrondie à la minute supérieure.
			ronto, l'Université de Gu	elph, l'Universi	té Queens, l'Université
	McMaster, l'Université E	Brock, l'Université York,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Dotsub http://dotsub.com	S.O.	s.o.	( <b>\$ US)</b> 4 \$/min	S.O.	Transcription humaine.
<u>/</u> enterprise/order			Plan de base : vidéo de durée maximale de 45 minutes. Plan		Force : traduction des langues.
New York			professionnel à 9,99 \$/mois ou 100 \$/année.		
Caption Depot	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)		, .,
www.captiondep	, ,		,	S.O.	Tarif dégressif sur le volume.
ot.com	2 jrs: 100 \$ + 8 \$/min	<b>2 jrs</b> : 5 \$/min	2 jrs :		
Rockville, Maryland	<b>5 jrs</b> : 75 \$ + 5 \$/min	<b>5 jrs</b> : 3 \$/min	100 \$ + 11 \$/min 5 jrs : 75 \$ + 7 \$/min		Le tarif comprend un format de fichier standard pour les sous-titres.
iviaryiariu	<b>10 jrs</b> : 75 \$ + 4 \$/min		<b>3 μ3</b> . /3 φ + / φ/ΠΙΙΙΙ		Coût supplémentaire
	10 10 1 10 ¢ 1 1 ¢/11		<b>10 jrs</b> : 75 \$ + 6 \$/min		pour sous-titrage non codé.
NetCaptioning	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	
www.netcaptionin g.com	<b>24 hres</b> : 7 \$/min	<b>24 hres</b> : 4,25 \$/min	<b>24 hres</b> : 11 \$/min	75 \$	Les tarifs comprennent un format de fichier de sous-titres standard.
Baltimore, Maryland	<b>3 jrs :</b> 5,50 \$/min	<b>3 jrs</b> : 3,25 \$/min	<b>3 jrs</b> : 8,50 \$/min		occo inico otanida di

Fournisseur	Sous-titrage seulement (transcription fournie)	Transcription seulement	Transcription et sous-titrage	Prix minimal	Notes
	Délai : tarif	Délai : tarif	Délai : tarif		
	<b>5 jrs</b> : 4 \$/min	<b>5 jrs</b> : 2,25 \$/min	<b>5 jrs</b> : 6 \$/min		
Talking Type	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)		
Captions	7.0/		40.00	S.O.	
www.talkingtypec	<b>24 hres :</b> 7 \$/min	<b>24 hres</b> : 3 \$/min	<b>24 hres</b> : 10 \$/min		
aptions.com	<b>2 jrs</b> : 5 \$/min	<b>2 jrs</b> : 2,50 \$/min	<b>2 jrs</b> : 7,50 \$/min		
Bethesda,	2 μοι ο φ/ππι	<b>2 ji 3</b> i 2,00 ¢/111111	<b>2 ji 3</b> : 7,00 \$711111		
Maryland	4 jrs: 4 \$/min	4 jrs: 2 \$/min	4 jrs: 6 \$/min		
RhinoMoon	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	(\$ US)	
www.rhinomoon.					
<u>com</u>	<b>24 hres</b> : 14 \$/min	<b>24 hres</b> : 7 \$/min	<b>24 hres</b> : 15 \$/min	50 \$	
Austin, Texas	<b>2 jrs</b> : 13 \$/min	2 jrs: 6 \$/min	<b>2 jrs</b> : 14 \$/min		
	<b>4 jrs</b> : 12 \$/min	4 jrs: 5 \$/min	<b>4 jrs</b> : 13 \$/min		
	<b>7 jrs</b> : 10 \$/min	<b>7 jrs</b> : 3 \$/min	<b>7 jrs</b> : 11 \$/min		
Video Caption Corp www.vicaps.com		( <b>\$ US</b> ) 3 \$/min	(\$ US) 2,50 \$ à 16,50 \$/min	( <b>\$ US</b> ) 35 <b>\$</b> ou	Tarifs affichés pour un maximum de 3 minutes de format vidéo
Now Vorte at La-			Dépend du type de	50 \$	compatible avec YouTube
New York et Los			format, du style des	Maximum	1 Ga i abc
Angeles			sous-titres, des délais,	iviaxiiiiuiii	

	Fournisseur	Sous-titrage seulement (transcription fournie) Délai : tarif	Transcription seulement  Délai : tarif	Transcription et sous-titrage  Délai : tarif	Prix minimal	Notes
•				du volume et du type de contenu.	de 3 minutes.	Tarif dégressif sur le volume disponible.  Services d'audiodescription.
Parmi ses anciens clients: De nombreuses universités américaines Polytechnic University, Columbia University, Cornell University, Michig University of Chicago, University of Florida, University of Kentucky, University of Vermont, University of Vermont, University				an State University, MIT, Tufts University, iversity of Maryland, University of North		

# Logiciels

(Les tarifs sont en dollars américains (\$ US) sauf indication contraire.)

Logiciel/Fournisseur	Prix	Notes	
Logiciel d'ordinateur de bureau			
Compatible avec Mac et 99 \$ version		Efficace, logiciel de transcription facile d'utilisation qui offre la possibilité de marquer le temps.  Caractéristiques :	
vviildows	69 \$ édu./sans but lucratif	<ul> <li>Codes temporels cliquables</li> <li>Sous-titres</li> <li>Contrôles sans souris</li> </ul>	

Logiciel/Fournisseur	Prix	Notes	
	Remise quantitative et licence d'utilisation sur site disponible.	<ul> <li>Codes pour mots clés</li> <li>Vitesse de lecture variable</li> <li>Transcription et vidéo dans la même fenêtre</li> <li>Guide de l'utilisateur en ligne</li> </ul>	
MovieCaptioner (SynchriMedia) Compatible avec Mac et Windows	Utilisateur unique : 99,95 \$ Jusqu'à 10 utilisateurs : 899,95 \$ Tarifs éducationnels sur demande.	Logiciel pour le créateur de sous-titres de niveau intermédiaire ou avancé.  Logiciel multifonctionnel avec la capacité d'importer et d'exporter plusieurs formats de fichier.	
Camtasia (TechSmith) Compatibilité limitée avec Mac, compatible avec Windows  Camtasia : 99 \$  Camtasia : 99 \$  Camtasia Studio : 299 \$		Camtasia permet le chargement des sous-titres ou des transcriptions préparés avec du codage temporel manuel nécessaire avant de produire la vidéo avec le contenu. Sous-titrage codé seulement.	
Captionmaker and MacCaption (Telestream) Compatible avec Mac (MacCaption) et Windows (Captionmaker)	Version « individuelle » : 1 095 \$ Version « professionnelle » : 5 000 \$ Version « Entreprise » : 10 000 \$	Telestream a acquis l'entreprise CPC à l'été 2013. CPC avait créé un des principaux logiciels de sous-titrage professionnel sur le marché. Les fonctionnalités de la version pour ordinateur de bureau comprennent :  • Création de sous-titres, marquage temporel et formatage  • Marquage temporel automatique (texte synchronisé et audio)  • Exportation de fichiers SCC (CEA-608) et MCC (CEA-708)  • Gravure du contenu sous-titré et des sous-titres de base du DVD  • Vidéo en continu et vidéo sur mobile (texte chronométré, WebVTT, SRT,	

Logiciel/Fournisseur	Prix	Notes
		<ul> <li>iOS, iTunes iTT, YouTube, WMV, etc.)</li> <li>Importation de texte brut, des formats SCC et MCC, et de formats pour le Web.</li> </ul>
Annotation Edit (zeitAnker) Compatible avec Mac	380 \$	Fonctionnalité de sous-titrage avancée qui vient de Berlin avec un soutien et des mises à jour limités. Une application complexe sur Mac destinée à un usage professionnel.
AEGISUB Compatible avec Mac et Windows	Logiciel ouvert	Logiciel facile d'utilisation. Adopté par une très large communauté en ligne présente depuis de nombreuses années. Dispose d'un oscillateur audio.
Handbrake Compatible avec Mac, Windows et Linux	Logiciel ouvert	Bien que le logiciel ne soit pas un éditeur de sous-titres, Handbrake est un transcodeur vidéo multiplateforme très polyvalent qui permet l'intégration de fichiers de sous-titres préparés.
Jubler (Payontis)  Compatible avec Mac, Windows et Linux	Logiciel ouvert	Écrit en Java 5.0, ce logiciel orienté texte nécessite l'installation de Java, de MPlayer pour la lecture vidéo et de ASpell pour la vérification orthographique. Jubler peut être utilisé pour créer des créer des sous-titres, éditer des sous-titres existants ou exporter des fichiers dans un autre format.
Media Access Generator (MAGpie)	Logiciel ouvert	MAGpie demeura l'outil original gratuit de création de sous-titres et d'audiodescription. Il commence à faire son temps et nécessite parfois quelques prouesses techniques pour le télécharger et l'utiliser.
National Center for Accessible Media (à Boston)		
Compatible avec		

Logiciel/Fournisseur	Prix	Notes			
Windows					
Subtitle Workshop (URUWorks) Compatible avec Windows	Logiciel ouvert	Ce logiciel, dont la rétribution est laissée à la discrétion de l'utilisateur, supporte un large éventail de formats de sous-titres. Ce logiciel pour Windows, dont la dernière mise à jour date de plusieurs années, est disponible en version bêta.			
	Service d'hébergement vidéo en ligne				
Amara (Anciennement Universal Subtitles)	Non disponible	Amara met l'accent sur la facilité avec laquelle l'utilisateur peut créer des sous- titres en se servant d'une simple interface utilisateur Web. D'autres personnes dans le nuage de production participative peuvent éditer vos sous-titres (ou les traduire en d'autres langues) ou vous pouvez utiliser leurs services professionnels.			
YouTube (Sous-titres)	Non disponible	Les fichiers sous-titrés peuvent être téléchargés vers YouTube. Le logiciel offre un éditeur de texte intégré qui permet d'ajouter une transcription en texte brut ou encore d'entrer du texte et de marquer les endroits dans la vidéo où le texte doit apparaître (marquage temporel). Si le texte ne comporte pas de codes temporels, YouTube codera automatiquement le texte. Cette fonctionnalité est toutefois moins exacte.			

# Annexe E - Tour de table : questions relatives aux droits d'auteurs

Le 16 septembre 2014, nous avons tenu une table ronde sur les questions relatives aux droits d'auteur. Les participants devaient se pencher sur les questions suivantes :

- 1. Est-ce que le sous-titrage permet de briser un verrou numérique, surtout s'il est impossible d'obtenir les permissions nécessaires (c.-à-d. YouTube)?
- 2. Est-ce que les sous-titres répondent à eux seuls aux exigences du RNAI?
- 3. Y a-t-il des circonstances qui se prêteraient à un service de partage de médias accessibles? Est-il possible de partager ces fichiers entre différents établissements?
- 4. Quels documents devons-nous conserver en ce qui a trait à l'affranchissement des autorisations pour le sous-titrage vidéo? La tâche d'affranchir les droits d'auteur pour autoriser le sous-titrage est particulièrement lourde dans le processus (autorisations générales?)
- 5. Les capacités du système ARES (Base de données sur les titulaires des droits et les contacts) peuvent-elles faciliter l'ensemble du processus?
- 6. Qui est propriétaire du contenu dérivé? De l'audiodescription ou des sous-titres?
- 7. Les bibliothèques ont acquis plusieurs bases de données qui proposent des vidéos? Quelles sont nos obligations de produire du contenu accessible pour ces vidéos?
- 8. Le droit de reproduction de vidéos dans le milieu de l'éducation : l'obtention des permissions peut prendre beaucoup de temps. Un minimum de deux mois pour obtenir le droit de l'acquérir (est-ce que cette discussion entre dans le champ d'application du ROAM?)
- 9. La vidéo en continu contre être propriétaire d'une copie physique les considérations quant aux droits d'auteur et la création de contenus accessibles.
- 10. Est-il possible d'accélérer le processus d'autorisation et le partage de contenu? Soustitrer dès l'acquisition, puis demander les autorisations par la suite... quitte à retirer la vidéo s'il y a un problème?
- 11. Californie la législation sur l'accessibilité des vidéos existe depuis longtemps. Pouvonsnous apprendre de leur expérience? Quelqu'un a-t-il entrepris de sous-titrer une collection entière, rendant ainsi la collection accessible ou et-ce que le sous-titrage se fait toujours à la suite du dépôt d'une demande?

- 12. Est-ce que cela change quelque chose si vous utilisez un film en entier ou seulement une partie? Du point de vue du droit d'auteur. Cela dépend si cela est soumis aux termes de l'utilisation équitable. Court extrait de moins de 10 %. Nous ne parlons pas seulement de faire une copie, nous parlons de modifier une copie est-ce que le principe d'utilisation équitable peut s'appliquer au sous-titrage de quelque chose?
- 13. Les licences l'emportent sur la *Loi sur le droit d'auteur*. Y a-t-il des conventions de droits d'utilisation en place qui régissent le contenu multimédia?
- 14. Est-ce qu'un titulaire de droits a déjà intenté une poursuite contre une université qui aurait produit des sous-titres sans avoir préalablement obtenu les droits?
- 15. Les studios de Hollywood protègent fortement les contenus qu'ils ont produits.
- 16. Une communauté de pratique peut aider à défendre ce que nous faisons.
- 17. Il ne devrait pas y avoir de frais pour obtenir les permissions de sous-titrage. Est-ce que cette gratuité s'applique également à des demandes particulières et à la production anticipée de sous-titres (aux deux)? Cette voie peut être semée d'embûches.
- 18. La politique *Accessible Video First* est-ce que le CBUO peut créer un formulaire de permission générale qui pourrait servir à tous? Achats contrôlés par un consortium une politique qui dit que nous sommes obligés d'acheter une vidéo accessible lorsque cela est possible. Le CBUO pourrait préparer une déclaration que les écoles utiliseraient lorsqu'elles font des acquisitions. À quoi ressemblerait cette politique?
- 19. L'initiative en ligne de l'Ontario bénéficie du soutien du gouvernement. Parmi ses objectifs, notons la création de cours en ligne et la création d'un fonds pour l'apprentissage en ligne.
  - Ce centre pourrait créer des ressources/services de sous-titrage; acquisition de licences en consortium.
  - Il y a peut-être des occasions de collaboration avec ce centre.

# Annexe F - Pratiques exemplaires

Dans le cadre des recherches pour le ROAM, nous avons pu identifier des pratiques exemplaires liées à divers aspects de l'accessibilité des médias. Nous les avons incluses dans cette annexe afin de donner d'autres détails sur les considérations techniques et le déroulement du travail en bibliothèque.

# Les pratiques exemplaires pour la création de sous-titres et de descriptions

Il existe de nombreuses directives quant à la création de sous-titres et de descriptions. Pour les sous-titres sur le Web et la lecture locale, le programme DCMP (*Described and Captioned Media Program*) propose sur son site Internet <u>Captioning Key</u><sup>26</sup> des recommandations pour la production de sous-titres ou l'évaluation de la qualité d'un service ou d'un produit commercial.

#### Le programme DCMP recommande :

- 1. D'afficher les sous-titres à l'écran pour une durée qui en permettra la lecture.
- 2. De limiter la longueur des sous-titres à l'écran à deux lignes tout au plus.
- 3. De synchroniser les sous-titres avec les mots parlés.
- 4. D'identifier les locuteurs lorsqu'il y a plus d'une personne à l'écran ou lorsque le locuteur ne se trouve pas dans le champ visuel.
- 5. De ponctuer le texte pour en préciser le sens.
- 6. D'écrire sans fautes.
- 7. D'inclure les effets sonores lorsqu'ils contribuent à la compréhension.
- 8. De produire des sous-titres pour tous les segments textuels, peu importe la langue ou le dialecte.
- 9. De préserver et d'identifier les mots d'argot et les accents.<sup>27</sup>

Le projet de recherche *Canadian Network for Inclusive Cultural Exchange* (2004) propose lui aussi des recommandations pour la création de descriptions vidéo :

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Captioning Key, Described and Captioned Media Program (DCMP). Consulté le 9 mars 2015, http://www.dcmp.org/captioningkey.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Caption It Yourself, Described and Captioned Media Program (DCMP). Consulté le 9 mars 2015, http://www.dcmp.org/ciy/.

- 1. Comprenez la nature et les objectifs de la vidéo afin de déterminer si ce qui est présenté visuellement est pertinent ou non.
- 2. Tentez de saisir le sens du matériel qui est présenté afin de bien comprendre ce que vous voyez pour pouvoir transmettre ce sens à l'apprenant.
- 3. Saisissez ce qu'une personne malvoyante doit connaître afin de poursuivre son apprentissage et tentez de saisir le sens du matériel qui est présenté; vous pourrez alors déterminer l'information qui doit, ou non, être transmise – parce que son utilité est évidente dans l'audio et que les propos semblent superflus.
- 4. Observez attentivement et avec acuité.
- 5. Parlez clairement et simplement et soyez concis pour que ce que vous dites soit facilement compris à la première écoute.
- 6. Respectez l'audio. Le but de la description est de contribuer à la compréhension de l'audio, pas de rivaliser avec elle et de causer de la confusion.
- 7. Soyez un observateur objectif et positif. Il faut éviter d'exprimer vos sentiments à l'égard du programme ou de signaler, ce que vous percevez être, des lacunes.
- 8. Rendez-vous invisible. Un bon descripteur concentre son attention sur la présentation, non pas sur lui-même.<sup>28</sup>

D'autres ressources dédiées aux méthodes de description et de sous-titrage comprennent :

- Les outils <u>Description Key</u> <sup>29</sup> et <u>Caption It Yourself</u> <sup>30</sup> du programme DCMP;
- Le site Internet <u>Described Video Best Practices</u><sup>31</sup> de Accessible Media Inc. sur les pratiques exemplaires dans le domaine;
- Le projet <u>Audio Description Project</u><sup>32</sup> sur la description audio du American Council of the Blind;
- Les lignes directrices WebAIM<sup>33</sup> pour l'accessibilité des médias sur le Web;

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Online Video Description. Canadian Network Inclusive Cultural Exchange. Consulté le 9 mars 2015, http://cnice.idrc.ocadu.ca/guidelines/video.php. (En anglais)

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Description Key, Described and Captioned Media Program (DCMP). Consulté le 9 mars 2015, <a href="http://www.dcmp.org/descriptionkey">http://www.dcmp.org/descriptionkey</a>. (En anglais)

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Caption It Yourself, Described and Captioned Media Program (DCMP). Consulté le 9 mars 2015, http://www.dcmp.org/ciy/. (En anglais)

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Described Video Best Practices, Accessible Media Inc. Consulté le 9 mars 2015, <a href="http://www.ami.ca/media-accessibility/Pages/Described-Video-Best-Practices.aspx">http://www.ami.ca/media-accessibility/Pages/Described-Video-Best-Practices.aspx</a>. (En anglais)

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> All About Audio Description, The Audio Description Project. Consulté le 9 mars 2015, http://www.acb.org/adp/ad.html. (En anglais)

- Les pages Internet <u>Caption FAQ</u><sup>34</sup> et <u>Guide to Producing Programs for Viewers with Vision Impairment</u><sup>35</sup> du Media Access Group;
- Les <u>Normes universelles du sous-titrage codé à l'intention des télédiffuseurs canadiens</u> de langue française<sup>36</sup> de l'Association canadienne des radiodiffuseurs.

# Pratiques exemplaires pour le formatage et la lecture des fichiers de sous-titres.

Le format SubRip ou SRT est le format recommandé pour les fichiers de sous-titres en raison de sa souplesse et de l'omniprésence de la technologie. La taille des fichiers atteint habituellement à peine quelques kilooctets; cela facilite donc la sauvegarde, l'édition et les transferts des fichiers par courriel. Le format SRT est compatible avec YouTube, Vimeo et plusieurs lecteurs locaux de médias tel VLC. En ce qui concerne le lecteur VLC, en présence de fichiers qui portent le même nom, mais qui ont des extensions différentes et qui se retrouvent sur le même dispositif de stockage, worldpeace.mp4 et worldpeace.srt par exemple, VLC permet une lecture de façon directe en basculant entre les réglages d'activation des sous-titres sur différentes plateformes.

Le format SRT s'avère aussi une bonne solution pour corriger des erreurs. En présence de sous-titrage visible, il est impossible de corriger les erreurs sans modifier le fichier vidéo luimême, alors que la correction des fichiers de sous-titres codés se fait facilement et rapidement avec un éditeur de texte tel que le SRT. (Note technique : conservez toujours un fichier original intact lorsque vous apportez des corrections et sauvegardez les variantes du fichier en tant que texte brut, c.-à-d. « .txt » avec encodage UTF-8.)

Certains formats vidéo tels que MP4 permettent d'intégrer directement les sous-titres et d'être reconnu automatiquement par un certain nombre de lecteurs multimédias : VLC, QuickTime Player (version 10) et iTunes. Les bibliothèques pourraient donc produire un MP4 avec des sous-titres codés intégrés en plus d'un fichier SRT séparé, afin d'offrir une plus grande flexibilité au moment du déploiement des ressources.

Captions, Transcripts, and Audio Descriptions, WebAIM. Consulté le 9 mars 2015, <a href="http://webaim.org/techniques/captions/">http://webaim.org/techniques/captions/</a>. (En anglais)
 Captioning FAQ, Media Access Group at WGBH. Consulté le 10 mars 2015,

ttp://main.wgbh.org/wgbh/pages/mag/services/captioning/faq/sugg-styles-conv-faq.html. (En anglais)

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Mag Guide Vol. 2, Media Access Group at WGBH. Consulté le 10 mars 2015, http://main.wgbh.org/wgbh/pages/mag/resources/guides/mag\_guide\_vol2.html. (En anglais)

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Normes universelles du sous-titrage codé à l'intention des télédiffuseurs canadiens de langue française (mai 2012). Association canadienne des radiodiffuseurs. Consulté le 10 mars 2015, http://www.cab-acr.ca/french/societal/captioning/normes\_universelles.pdf.

# Pratiques exemplaires pour l'acquisition de médias

À la page 52 de <u>La trousse d'information sur l'accessibilité pour les bibliothèques</u><sup>37</sup>, il est écrit : Les bibliothèques doivent penser à acheter en toute occasion un média déjà sous-titré. Si cela est impossible, le média doit être sous-titré par une tierce partie avant d'être mis à la disposition des utilisateurs.

Lorsqu'une version accessible du média n'est pas disponible, l'affranchissement des droits d'auteur pour la production de sous-titres ou la conversion du média en format accessible pourrait se faire au moment de l'achat. Cette autorisation ne devrait pas entraîner de coûts supplémentaires. Cette pratique s'avérerait mutuellement bénéfique tout autant pour le titulaire des droits que pour l'établissement qui cherche à obtenir la permission de partager les fichiers de sous-titres ou la version accessible du média, même si cela se fait à l'insu du titulaire. L'offre de contenu accessible peut encourager les titulaires de droits à accorder davantage d'autorisations pour le sous-titrage ou la description de leurs réalisations.

La licence conventionnelle du CBUO pour les revues et les bases de données électroniques<sup>38</sup> contient des exemples de rédaction pour obtenir des médias en format accessible ou la permission d'offrir du contenu accessible lorsque le vendeur ne peut le faire. Cela peut devenir de plus en plus important à mesure que les bibliothèques obtiennent des licences pour des bases de données qui comprennent du contenu vidéo. De plus, bien que cela est prévu dans le cas de ressources non-médias, les exigences en matière d'accessibilité énoncées dans le modèle de licence sont suffisamment larges et peuvent servir de point de départ aux discussions avec les fournisseurs de médias. D'autres considérations et exemples textuels en ce qui concerne l'acquisition de médias se trouvent dans la section « Approvisionnement » de la Trousse d'information sur l'accessibilité pour les Bibliothèques du CBUO.

# Pratiques exemplaires pour découvrir les médias accessibles dans les bibliothèques

Au cours des dernières années, un certain nombre d'établissements membres du CBUO se sont donné comme priorité d'inclure les renseignements relatifs à l'accessibilité des ressources multimédias nouvellement acquises. Ces renseignements apparaissent habituellement dans la zone 546 de la notice MARC, qui comprend l'information reliée au disque physique. Cependant, il y a d'autres champs MARC qui peuvent servir à indiquer la présence de sous-titres :

500 – Note générale 520 – Résumé, etc.

<sup>37</sup> La trousse d'information sur l'accessibilité pour les bibliothèques, Conseil des bibliothèques universitaires de l'Ontario. Consulté le 10 mars 2015, http://www.ocul.on.ca/sites/default/files/OCUL%20Accessibility%20Toolkit%20-%20FRE%20-%20v1.0%20%28Juillet%202014%29.pdf.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> CBUO Model Licenses, Conseil des bibliothèques universitaires de l'Ontario. Consulté le 10 mars 2015, http://www.CBUO.on.ca/collections/licenses. (En anglais)

650 ou 655 – Vedette matière ou terme d'indexation. Par exemple : « Enregistrements vidéo pour les personnes ayant une déficience auditive. »

Plusieurs bibliothèques ont créé une recherche ou un filtre prédéfinis pour les médias accessibles de leur catalogue ou au niveau découverte. C'est probablement la façon la plus conviviale pour s'assurer que le matériel est découvrable, car il élimine les questionnements quant aux termes de recherche à entrer (par exemple, « sous-titres » ou « sous-titrés »). Ces indications peuvent aussi servir d'outil de marketing, indiquant que la bibliothèque propose du matériel accessible et en fait activement la promotion.

# Pleins feux sur les services de bibliothèque et d'archives s'adressant aux personnes ayant un handicap de l'Université Ryerson

La bibliothèque de l'Université Ryerson a un processus de travail bien défini en ce qui concerne l'accessibilité des médias en tant que mesure de soutien pour les usagers ayant un handicap. Cet aperçu détaillé des activités liées à l'accessibilité des médias inclut la production à l'interne et externe de médias sous-titrés et reflète les renseignements que nous avons obtenus dans le cadre d'interviews avec plusieurs membres du personnel de la bibliothèque.

#### Quels types de médias sont sous-titrés?

La bibliothèque traite elle-même les demandes qui concernent le matériel qui fait partie de sa collection et les ressources en lien avec des cours. Le financement pour les documents que détient la bibliothèque provient de son propre budget. Les autres demandes sont évaluées au cas par cas afin d'identifier d'où proviendra le financement (c.-à-d. les fonds pour le sous-titrage d'une vidéo qui provient d'un département devraient provenir du département).

#### Est-ce que le corps professoral a un rôle important à jouer?

Les membres du corps professoral communiquent habituellement avec la bibliothèque pour adresser une demande de mesure de soutien sous la forme d'un média accessible au nom d'un étudiant. Certains membres du corps professoral agissent préventivement et déposent euxmêmes les demandes alors que d'autres attendent que les étudiants en fassent la demande.

Avec quels types de matériels la bibliothèque a-t-elle déjà travaillé?

- Des supports physiques (DVD, VHS)
- Des vidéos produites à l'interne
- Des médias diffusés en mode continu.
  - Des présentations enregistrées
  - Des balados

- Des films commerciaux
- Des films d'art
- Les films 16 mm posent un défi puisqu'ils ne peuvent être sous-titrés et que la technologie qui était utilisée pour le visionnement de ces films ne fait plus partie de l'inventaire matériel de la bibliothèque.

La bibliothèque externalise-t-elle le travail de sous-titrage? Le personnel de la bibliothèque de l'Université travaille avec des fournisseurs de services externes et produit également du contenu sous-titré à l'interne.

Exemple d'un scénario où la bibliothèque fait appel à un fournisseur externe. Un étudiant qui a une perte auditive veut regarder un DVD de la collection de la bibliothèque.

- 1. Le personnel de la bibliothèque obtient les autorisations nécessaires du titulaire du droit d'auteur pour sous-titrer le contenu du DVD
- 2. Le support DVD est envoyé à un fournisseur de services de sous-titrage commercial
- 3. Une transcription du contenu est envoyée au personnel de la bibliothèque pour qu'il en évalue la qualité (il est utile d'avoir une copie de la vidéo pour cette étape)
- 4. Le personnel transmet ses commentaires au fournisseur de service
- 5. La bibliothèque reçoit une copie physique du DVD au contenu sous-titré, en plus du fichier de sous-titres en format SRT
- Le personnel de la bibliothèque annote la zone 546 de la notice MARC de la caractéristique d'accessibilité et la copie du DVD accessible est insérée dans le même boîtier que le DVD original.

Exemple d'un scénario où la bibliothèque produit à l'interne les sous-titres : Un membre du corps professoral aimerait montrer un extrait de film aux étudiants de sa classe.

- 1. Le personnel de la bibliothèque transcrit le texte et le sauvegarde dans un fichier séparé (habituellement en format Word). Ce document sert ensuite à créer les sous-titres.
- 2. Le personnel de la bibliothèque obtient les autorisations nécessaires du titulaire du droit d'auteur

3.

- a. Si le titulaire du droit d'auteur ne répond pas ou ne peut être localisé; on fait une capture d'écran du clip puis on le télécharge soit vers un compte privé YouTube de la bibliothèque ou vers Camtasia pour procéder au sous-titrage en utilisant la transcription. La version finale sous-titrée est partagée uniquement avec l'étudiant qui a un handicap.
- b. Si les permissions ou l'autorisation des droits sont obtenues, le clip est alors téléchargé vers le compte YouTube de la bibliothèque avec la transcription pour créer les sous-titres. Le clip sous-titré est alors partagé avec tous les étudiants de la classe en le visionnant sur YouTube.
- 4. Une fois que le processus de sous-titrage est complété, le personnel télécharge à partir de YouTube le fichier de sous-titres en format SRT. La bibliothèque conserve les versions du fichier en format SRT et Word.

Quelles sont certaines des considérations et recommandations en ce qui concerne les permissions?

- Si l'achat se fait par l'entremise d'Amazon ou d'une autre plateforme similaire, il peut s'avérer difficile d'obtenir les permissions de sous-titrer au moment de l'achat.
- Certaines organisations nationales qui produisent des vidéos, telles Radio-Canada ou l'Office national du film (ONF), ne conservent pas les versions sous-titrées qu'elles ont réalisées ou ne répondent pas dans des délais jugés raisonnables aux demandes d'autorisation de sous-titrage. Cela s'explique peut-être du fait que la LAPHO relève d'une juridiction provinciale plutôt que nationale<sup>39</sup>.
- Les établissements universitaires de l'Ontario devraient partager entre eux la liste des titulaires de droits pour les médias en format accessibles.
- Le partage des fichiers de sous-titres entre les établissements membres du CBUO peut contribuer à réduire les coûts pourvu que les licences du vendeur le permettent.
- La documentation concernant les titulaires des droits devrait être conservée avec les sous-titres afin de faciliter le partage (si permis) et s'assurer que l'information relative aux permissions est facilement accessible.
- Les établissements pourraient créer un document partagé, dans lequel seraient conservés les renseignements concernant les permissions obtenues. Ce document pourrait prendre la forme d'une entente où le demandeur n'aurait qu'à cliquer et choisir les conditions avant d'envoyer la demande au titulaire des droits afin qu'il accepte :
  - Que la vidéo soit sous-titrée par l'établissement;
  - Que la permission accordée dans l'entente s'étend à l'ensemble des établissements membres du CBUO;

-

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> La LAPHO ne s'applique pas aux organisations sous réglementation fédérale.

o De recevoir une copie sous-titrée gratuite.

#### Coordonnées

http://library.ryerson.ca/services/disabilities

# Pleins feux sur le centre Paul Menton (CPM) pour les étudiants ayant un handicap à l'Université Carleton

Bien que le CPM soit indépendant de la bibliothèque de l'Université Carleton, le Centre fait figure d'exemple d'un service d'accessibilité bénévole bien géré. Le Centre a recours à des étudiants bénévoles formés pour la prestation de divers services liés à différents handicaps. Afin de répondre à la demande croissante pour des ressources pédagogiques accessibles, le personnel du centre a sélectionné et formé certains de ses bénévoles aux techniques du soustitrage. Le contrôle de la qualité et le roulement des bénévoles sont soigneusement gérés avec une supervision de soutien pour les bénévoles qui ont des fonctions précises. Les étudiants disposent d'un espace de travail dédié et ont accès à de l'équipement et leurs quarts de travail sont établis de façon à se consacrer en priorité à leurs propres études.

Bien qu'au départ, le CPM devait consacrer d'importantes ressources humaines et matérielles à la mise sur pied et à la gestion du programme de sous-titrage, l'aboutissement des efforts est un volume très élevé de vidéos sous-titrées de qualité.

Le maintien de la qualité du service dépend en partie des normes suivantes :

- Une politique d'élimination de toute ambiguïté de la part du sous-titreur;
- Plusieurs cycles de révisions et de contrôles de qualité;
- Délai de trois semaines entre le dépôt de la demande et la livraison du média accessible.

Le succès qu'a connu le CPM avec le développement des capacités internes de sous-titrage fait partie d'une stratégie plus vaste qui s'étend au contexte culturel de l'ensemble de l'université, menant à la mise en place de relations de travail positives avec les membres du corps professoral et d'environnements d'apprentissage inclusifs.

#### Contact

http://carleton.ca/pmc/

Courriel: pmc@carleton.ca

Tél.: 613-520-6608, TTY: 613-520-3937

### Remerciements

Nous aimerions adresser nos plus sincères remerciements à :

**Nemeth**, Susan (Conseillère en programme, Enseignement public et partenariats, Direction générale pour l'accessibilité de l'Ontario)

**Wadhawan,** Justine (Analyste des politiques et de la recherche, sous-section des universités, Direction de la responsabilisation du secteur postsecondaire, ministère de la Formation et des Collèges et Universités)

#### Comité directeur

**Pottier**, Anne (Bibliothécaire associée, Service des bibliothèques, Université McMaster) **Langford**, Lari (Chef d'équipe, Service d'accessibilité et de l'information, Université de Toronto)

**Lefebvre**, Madeleine (Bibliothécaire en chef, Bibliothèques et archives de l'Université Ryerson)

**Moore**, Carole (Bibliothécaire en chef antérieur, Université de Toronto)

Thomson, Amanda (Analyste des politiques, Initiatives stratégiques, CUO)

#### Comité consultatif

**Caputo**, Aldo (Directeur associé, Apprentissage en ligne, Centre pour la formation continue, Université de Waterloo)

**Cushing**, Pamela (Professeur associé, Études de la condition des personnes handicapées, Département des programmes interdisciplinaires, Université Western)

**Dolmage**, Jay (Éditeur, *Canadian Journal of Disability Studies*; directeur associé, études de premier cycle, professeur associé en anglais, Université de Waterloo)

Gow, Athol (Gestionnaire, Services d'accessibilité à la bibliothèque, Université de Guelph)

**Kenderdine**, Tricia (Coordonnatrice des communications, Bureau de la vie étudiante, Université de Toronto)

Langford, Lari (Chef d'équipe, Services d'accès et d'information, Université de Toronto)

Lefebvre, Madeleine (Bibliothécaire en chef, Bibliothèques et archives, Université Ryerson)

**Moore**, Carole (Bibliothécaire en chef antérieure, Université de Toronto)

Pearson, Robert (Directeur, médias numériques accessibles, Accessible Media Inc.)

Pottier, Anne (Bibliothécaire adjointe, Services des bibliothèques, Université McMaster)

**Roberts**, Vera (Consultante en recherche, Centre de recherche en design inclusif, Université de l'EADO)

**Sukhai**, Mahadeo (Principal conseiller, Gouvernance et développement du leadership, NEADS) **Thomson**, Amanda (Analyste des politiques, Initiatives stratégiques, CUO)

## Les chercheurs du projet

Le CBUO a passé une commande auprès de IMD (<u>Inclusive Media and Design</u>) pour mener des recherches dans le cadre du projet ROAM. Le travail de l'IMD comprenait : une analyse environnementale des universités de l'Ontario (enquête, interviews de suivi et groupes de discussion); la recherche sur le cadre juridique au Canada, le marché des fournisseurs de services et des logiciels disponibles; des descriptions détaillées des procédés technologiques et des modèles de déroulement du travail; l'identification des questions clés des bibliothèques et les réponses à ces questions; la recherche sur les tendances; la production de rapports IMD intermédiaire et final au Comité directeur. Lorsque IMD a lancé sa recherche, l'entreprise s'est engagée envers une évaluation juste et objective dans la déclaration suivante :

## Évaluation juste et objective

En tant que fournisseur de services auprès des organisations et des établissements relativement à la conformité à la LAPHO, l'entreprise IMD vise comme objectif la promotion de l'accessibilité universelle. En appui de l'objectif provincial voulant que l'Ontario soit accessible d'ici 2025, le CBUO misera sur les connaissances pratiques et l'expertise de IMD afin de réaliser l'évaluation des pratiques actuelles relatives à la production de médias accessibles, dans l'ensemble des bibliothèques universitaires de l'Ontario. Reconnaissant sa position comme fournisseur au sein de l'industrie, IMD mènera cette recherche de manière objective et transparente et selon les normes élevées qui encadrent le domaine de la recherche universitaire auxquelles les bibliothèques universitaires adhèrent.

La réalisation des objectifs du projet du ROAM nécessitera une analyse du marché où se livre la concurrence en s'appuyant sur une variété de techniques et de considérations. Les méthodologies de recherche du projet seront mises au point en collaboration avec le comité directeur du ROAM. Le rapport final du projet sera aussi soumis à un tiers pour examen. Cette approche contribuera à assurer que le rapport final fournit les renseignements essentiels nécessaires aux bibliothèques universitaires de l'Ontario pour examiner leurs pratiques actuelles et évaluer comment elles peuvent mieux répondre aux exigences de la LAPHO relatives à l'accessibilité des médias numériques. Les universités de l'Ontario peuvent à leur tour poursuivre leur travail en lien avec la préservation et la diffusion de l'information de façon à ce que l'ensemble des membres de la communauté universitaire s'y sente accueilli.

Pour plus de renseignements sur Inclusive Media and Design consultez le site Internet : http://www.inclusivemedia.ca/

# L'équipe de projet du ROAM aimerait remercier les personnes suivantes

Pour la préparation du rapport final sur l'évaluation environnementale pour le ROAM:

**Leahey**, Amber (Bibliothécaire des métadonnées des services de données, Équipe des opérations du portail universitaire Scholars Portal, CBUO)

**Trimble**, Leanne (Bibliothécaire de données et des données géospatiales, Équipe des opérations du portail universitaire Scholars Portal, CBUO)

Pour la transmission des données provenant du catalogue de la médiathèque de l'Université de Toronto :

**Khalid,** Bilal (Analyste programmeur d'applications, Services des technologies de l'information, Bibliothèques de l'Université de Toronto)

**Zhang**, Wenran (Administrateur en chef de la base de données de soutien logistique intégré, Services des technologies de l'information, Bibliothèques de l'Université de Toronto)

### Les personnes consultées

**Brown**, Kraigen (Technicien à l'audiovidéothèque et à la réserve électronique, Bibliothèque de l'Université Ryerson)

**Cappon,** Cathy (Gestionnaire en accessibilité, Diversité, équité et initiatives durables Université de l'ÉADO)

**Dermody**, Kelly (Bibliothécaire pour l'apprentissage en ligne et l'accessibilité, Bibliothèque de l'Université Ryerson)

**Glushko,** Robert (Bibliothécaire aux communications savantes et droits d'auteur, Bibliothèques de l'Université de Toronto)

**Hamm**, Bruce (Agent de soutien aux étudiants, Centre Paul Menton pour les étudiants qui ont un handicap, Université Carleton)

**Hymen,** Avi (Directeur, Technologie universitaire et communautaire, Université de Toronto) **Langford**, Lari (Chef, Services d'accessibilité et d'information, Bibliothèques de l'Université de Toronto)

Links, Joan (Acquisitions audiovisuelles, Médiathèque, Bibliothèques de l'Université de Toronto)

Ludbrook, Ann (Bibliothécaire/Coordonnatrice des droits d'auteur, Université Ryerson)

Martin, Heather (Costionnaire et agent pour les droits d'auteur, Bibliothèque de l'Université de

**Martin**, Heather (Gestionnaire et agent pour les droits d'auteur, Bibliothèque de l'Université de Guelph)

**Michaud,** Diane (Bibliothécaire pour l'apprentissage en ligne, Agent de liaison pour l'accessibilité à la bibliothèque, Bibliothèque et archives J.N. Desmarais, Université Laurentienne) (anciennement bibliothécaire pour l'accessibilité des services, Université Rverson)

**Nolan**, Tim (Centre pour le développement des étudiants, Université McMaster) **Panangaden**, Sonya (Technicienne pour les services d'accessibilité à la bibliothèque, Bibliothèque de l'Université Ryerson)

**Peters,** Tom (Centre de formation en haute technologie – Technologie informatique adaptée, Santa Monica College)

Petrie, Cheryl (Spécialiste des médias, Ressources médias/IST, Université de Waterloo)

**Pyatt**, **Elizabeth J.** (Concepteur pédagogique, Technologie au service de l'enseignement et de la planification, Penn State University)

**Spong**, Stephen (Bibliothécaire de droit, Faculté de droit Osgoode Hall, Université York)

## Groupes de discussion

## Communauté CBUO pour l'accessibilité (9 septembre, 12 à 14 h)

**Bouchard**, Jasmine (Chef d'équipe, Médiathèque, Université d'Ottawa)

**Caputo**, Aldo, (Directeur associé de l'éducation à distance, Université de Waterloo)

**Chittenden,** Michele (Coordonnatrice, Services aux étudiants ayant un handicap; Bibliothécaire LRS, Université Queens)

**Cross**, Heather (Coordonnatrice, Services de bibliothèque pour les étudiants ayant un handicap, Bibliothèque de l'Université Carleton)

**Dolmage**, Jay (Président associé, Études de premier cycle, Université de Waterloo)

**Fesnak**, Vera (Chef d'équipe, Prestation de services – ressources et droits d'auteur, Université de Waterloo)

**Gow**, Athol (Gestionnaire, Services d'accessibilité à la bibliothèque, Université de Guelph)

Hatton, Meredith (Gestionnaire, Services d'accessibilité, Université York)

Innerd, Charlotte (Chef d'équipe, Collections et acquisitions, Université de Waterloo)

Links, Joan (Acquisitions audiovisuelles, Médiathèque, Bibliothèques de l'Université de Toronto)

Kalvee, Deb (Bibliothécaire associée, Services et installations, Université Brock)

Martin, Heather (Gestionnaire et agent des droits d'auteur, Université de Guelph)

**Sigurdson**, Victoria (Chef d'équipe, Collections spéciales et ressources visuelles, Université de l'ÉADO)

## Table ronde du CBUO sur les droits d'auteur (16 septembre 2014)

Critchley, Valerie (Bibliothécaire associée, Bibliothèque de l'Université Carleton)

Dermody, Kelly (Bibliothécaire aux services d'accessibilité, Université Ryerson)

**Fesnak**, Vera (Chef d'équipe, Prestation de services – ressources et droits d'auteur, Université Wilfrid Laurier)

Field, Ken (Bibliothécaire, Université Trent, campus d'Oshawa)

**Glushko**, Bobby (Bibliothécaire aux communications savantes et droits d'auteur, Bibliothèques de l'Université de Toronto)

**Innerd**, Charlotte (Chef d'équipe, Développement des collections et acquisitions, Bibliothèque de l'Université Wilfrid Laurier)

Kalvee, Debbie (Bibliothécaire associée, Université Brock)

**Kelly**, Cathy Newell (Directeur, Centre de formation continue, Université de Waterloo)

Landriault, Emily (Bibliothécaire des droits d'auteur, Université d'Ottawa)

Lawrence, Susan (Coordonnatrice des droits d'auteur, Bibliothèque de l'Université Trent)

**Leroux,** Coralee (Coordonnatrice des ressources électroniques et des services, Service de bibliothèque des collèges de l'Ontario)

Ludbrook, Ann (Coordonnatrice des droits d'auteur/Bibliothécaire, Université Ryerson)

**Lynch**, Patricia (Agente des droits d'auteur, Bureau du secrétaire de l'université et des affaires juridiques, Université York)

**MacPherson,** Laurie (Adjointe de division, Services de la bibliothèque et de la librairie, Collège Niagara)

McGrath, Karen (Directrice, Services de la bibliothèque et de la librairie, Collège Niagara)

Parisi, Bianca (Technicien de bibliothèque, Droits d'auteur et média, Collège Niagara)

Pottier, Anne (Bibliothécaire associé, Services de la bibliothèque, Université McMaster)

Roy, Virginia (Directeur des services, Service de bibliothèque des collèges de l'Ontario)

Rouleau, Thomas (Gestionnaire et agent des services des droits d'auteur, Université d'Ottawa)

**Spong**, Stephen (Bibliothécaire de droit, Faculté de droit Osgoode Hall, Université York)

**Toppan**, Carolin (Technicien de bibliothèque, Collège Seneca)

**Tucci,** Ryan (Administrateur du service de référence/Coordonnateur des services de transcription, Bibliothèque de l'Université Carleton)

Tufts, Emily (Bibliothécaire de relation avec la communauté universitaire, Guelph Humber)

**Yochem**, James (Coordonnateur des droits d'auteur, Centre de ressources de la bibliothèque du Collège Conestoga, Institut de technologie et enseignement spécialisé)

# Discussion en table ronde avec les bibliothèques universitaires qui ne convertissent pas les médias en médias sous-titrés (17 octobre 2014)

**Bouchard**, Jasmine (Chef d'équipe, Médiathèque, Université d'Ottawa)

**Chittenden**, Michele (Coordonnatrice, Services aux étudiants ayant un handicap; Bibliothécaire LRS, Université Queens)

**Cross**, Heather (Coordonnatrice, Services de bibliothèque pour étudiants ayant un handicap, Bibliothèque de l'Université Carleton)

**Innerd**, Charlotte (Chef d'équipe, Développement des collections et acquisitions, Université Wilfrid Laurier)

**Kalvee**, Debbie (Bibliothécaire associée, Université Brock)

**Links,** Joan (Acquisitions audiovisuelles, Médiathèque, Bibliothèques de l'Université de Toronto) **Sigurdson**, Victoria (Chef d'équipe, Ressources visuelles et collections spéciales, Université de l'ÉADO)

**Tucci,** Ryan (Administrateur des services de référence/Coordonnateur des services de transcription, Bibliothèque de l'Université Carleton)

# L'équipe de projet et les chercheurs aimeraient également remercier les organisations suivantes pour leurs contributions aux réflexions et l'accès à leurs ressources tout au long de ce projet :

Conseil des universités de l'Ontario (CUO) Groupe de référence sur l'accessibilité

Les administrateurs des bibliothèques et des ressources en enseignement (HLLR), Collèges Ontario

L'IDIA (association interuniversitaire qui travaille sur les questions touchant les personnes handicapées)

Conseil des bibliothèques universitaires de l'Ontario (CBUO) Communauté pour l'accessibilité

# Les ouvrages cités

Accessible Media Inc. *Described Video Best Practices*. Consulté le 8 janvier 2015, <a href="http://www.ami.ca/media-accessibility/Pages/Described-Video-Best-Practices.aspx">http://www.ami.ca/media-accessibility/Pages/Described-Video-Best-Practices.aspx</a>.

The Audio Description Project. *All About Audio Description*. Consulté le 8 janvier 2015. http://www.acb.org/adp/ad.html.

Association canadienne des radiodiffuseurs. Normes universelles du sous-titrage codé à l'intention des télédiffuseurs canadiens de langue française (mai 2012). Consulté le 10 mars 2015. <a href="http://www.cab-acr.ca/french/societal/captioning/normes\_universelles.pdf">http://www.cab-acr.ca/french/societal/captioning/normes\_universelles.pdf</a>

Charles Beer. Tracer la voie de l'avenir : Rapport de l'examen indépendant de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure, gouvernement de l'Ontario. Site consulté le 24 février 2015.

http://www.mcss.gov.on.ca/fr/mcss/publications/accessibility/charles\_beer/tableOfContents.aspx

Canadian Network Inclusive Cultural Exchange. *Online Video Description*. Consulté le 8 janvier 2015. http://cnice.idrc.ocadu.ca/guidelines/video.php

Conseil des bibliothèques universitaires de l'Ontario.

Statistics Table II – Library Collections other formats 2010 – 2011. Site consulté le 8 janvier 2015. <a href="http://www.CBUO.on.ca/node/397">http://www.CBUO.on.ca/node/397</a>.

Trousse d'information sur l'accessibilité pour les bibliothèques. Juillet 2014. Conseil des bibliothèques universitaires de l'Ontario. Site consulté le 25 février 2015. http://www.ocul.on.ca/sites/default/files/OCUL%20Accessibility%20Toolkit%20-%20FRE%20-%20v1.0%20%28Juillet%202014%29.pdf.

CBUO Model Licenses. Site consulté le 8 janvier 2015. http://www.CBUO.on.ca/collections/licenses

Conseil des universités de l'Ontario. *Table 1 : Summary of Enrolments in Ontario Universities, 2004-05 to 2013-14.* Dernières modifications : octobre 2014. <a href="http://cou.on.ca/statistics/multi-year-data/enrolment">http://cou.on.ca/statistics/multi-year-data/enrolment</a>.

DCMP (Described and Captioned Media Program).

Captioning Key. Consulté le 8 janvier 2015. <a href="http://www.dcmp.org/captioningkey">http://www.dcmp.org/captioningkey</a>

Caption It Yourself. Consulté le 8 janvier 2015. http://www.dcmp.org/ciy/

Description Key. Consulté le 8 janvier 2015. <a href="http://www.dcmp.org/descriptionkey">http://www.dcmp.org/descriptionkey</a>.

Ursula McCloy et Lindsay DeClou (2013). Les personnes handicapées en Ontario : Taux de participation à des études postsecondaires, expériences des étudiants et résultats sur le marché du travail. @ Issue Paper No. 14, 21 février 2013), Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur. Document consulté en ligne le 19 février 2015. <a href="http://www.heqco.ca/SiteCollectionDocuments/At%20Issue%20-%20Disability%20in%20ON\_FR.pdf">http://www.heqco.ca/SiteCollectionDocuments/At%20Issue%20-%20Disability%20in%20ON\_FR.pdf</a>.

Dictionnaire Larousse en ligne. « Paralangage ». Page consultée le 1<sup>er</sup> mars 2015. http://www.larousse.fr/dictionnaires/français/paralangage/57917.

Media Access Group à WGBH.

Captioning FAQ. Consulté le 8 janvier 2015.

http://main.wgbh.org/wgbh/pages/mag/services/captioning/faq/sugg-styles-conv-faq.html. *Mag Guide Vol. 2.* Consulté le 8 janvier 2015.

http://main.wqbh.org/wqbh/pages/mag/resources/quides/mag\_quide\_vol2.html.

Ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure, gouvernement de l'Ontario.

Comprendre l'accessibilité. Ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure, gouvernement de l'Ontario. Dernière mise à jour : le 3 février 2015. Site consulté le 12 février 2015.

http://www.mcss.gov.on.ca/fr/mcss/programs/accessibility/understanding\_accessibility/in dex.aspx.

Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle : manuel de l'employeur. Ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure, gouvernement de l'Ontario. Dernière mise à jour : 3 février 2015. Site consulté le 12 février 2015. http://www.mcss.gov.on.ca/fr/mcss/programs/accessibility/customerService/guideToAccessibilityStandards/background.aspx.

National Educational Association of Disabled Students. *Working Towards a Coordinated National Approach To Services, Accommodations And Policies For Post-Secondary Students With Disabilities.* Site consulté le 8 janvier 2015. http://www.neads.ca/en/about/projects/nasp/nasp\_intro.php

Conseil des bibliothèques universitaires de l'Ontario.

Statistics Table II – Library Collections other formats 2010 – 2011. Site consulté le 8 janvier 2015. <a href="http://www.CBUO.on.ca/node/397">http://www.CBUO.on.ca/node/397</a>.

Trousse d'information sur l'accessibilité pour les bibliothèques. Juillet 2014. Conseil des bibliothèques universitaires de l'Ontario. Site consulté le 25 février 2015. http://www.ocul.on.ca/sites/default/files/OCUL%20Accessibility%20Toolkit%20-%20FRE%20-%20v1.0%20%28Juillet%202014%29.pdf.

CBUO Model Licenses. Site consulté le 8 janvier 2015. <a href="http://www.CBUO.on.ca/collections/licenses">http://www.CBUO.on.ca/collections/licenses</a>

WebAIM. *Captions, Transcripts, and Audio Descriptions*. Site consulté le 8 janvier 2015, <a href="http://webaim.org/techniques/captions/">http://webaim.org/techniques/captions/</a>.

# Ressources suggérées

3PlayMedia. White paper: 2015 Roadmap to Web Accessibility in Higher Education. (2014)

Direction générale de l'accessibilité de l'Ontario. Comprendre les handicaps. (2008).

Accessible Media, Inc. Described Video Best Practices. (2014).

Audio Description Coalition. <u>Standards for Audio Description and Code of Professional Conduct for Describers</u>, 3<sup>e</sup> édition. (2008).

Association canadienne des conseillers aux étudiants en situation de handicap au postsecondaire. <u>Towards Developing Professional Standards of Service</u>. (1999).

Association canadienne des radiodiffuseurs. Normes universelles du sous-titrage codé à l'intention des télédiffuseurs canadiens de langue française (mai 2012). <a href="http://www.cab-acr.ca/french/societal/captioning/normes">http://www.cab-acr.ca/french/societal/captioning/normes</a> universelles.pdf

Beer, Charles. Tracer la voie de l'avenir : Rapport de l'examen indépendant de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (2005). (Février 2010)

Canadian Network for Inclusive Cultural Exchange. Online Video Description.

Conseil de la radio-diffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). <u>Normes de qualité du sous-titrage codé de langue anglaise</u>. (Juillet 2012)

Conseil des bibliothèques universitaires de l'Ontario (CBUO). <u>Trousse d'information sur l'accessibilité pour les bibliothèques</u>. Juillet 2014.

Collaborative for Communication Access via Captioning. Tools for DIY Captioning. (2014)

Commission du droit d'auteur du Canada. <u>Titulaires de droits d'auteur introuvables</u>. (2001)

Conference Board du Canada. Business Benefits of Accessible Workplaces. (2014)

DCMP (Described and Captioned Media Program). <u>Captioning Key Guidelines</u>. (Dernières modifications 2011)

Geist, Michael. <u>The Supreme Court of Canada Speaks: How to Assess Fair Dealing for Education</u>. (Août 2012)

Gouvernement de l'Ontario. <u>Loi sur l'accessibilité des personnes handicapées de l'Ontario</u> (2005).

Gouvernement de l'Ontario. Loi sur l'éducation (1990).

Gouvernement du Canada. Loi sur le droit d'auteur. (Dernières modifications : janvier 2015)

Gouvernement du Canada. Rapport fédéral de 2009 sur les personnes handicapées. (2009)

Gouvernement du Canada. Rapport fédéral de 2010 sur les personnes handicapées. (2010)

McCloy, Ursula et Lindsay DeClou. Les personnes handicapées en Ontario : Taux de participation à des études postsecondaires, expériences des étudiants et résultats sur le marché du travail. Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, Exposé No 14. (21 février 2013)

National Association of the Deaf. When is Captioning required? (2014)

National Association of Disabled Students. *Working Towards a Coordinated National Approach to Services, Accommodations and Policies for Post-Secondary Students with Disabilities:*Ensuring Access to Higher Education and Career Training. (1999).

National Center on Disability and Access to Education. Captioning YouTube Videos. (2013)

Roettgers, Janko. <u>Youtube wants you to tell on publishers without closed captions</u>. Gigaom. (Octobre 2012)

United States Department of Justice. American Disabilities Act. (1990)

University of British Columbia. <u>Guidelines and Resources – Bill C-11: The Copyright Modernization Act</u>. (2012)

University of Ohio. Accessible Classroom Technologies. <u>Do-It-Yourself Captioning Techniques</u>. (Dernières modifications : 2014)

Wikipédia. « Sous-titrage ». (Dernières modifications : 13 octobre 2014)

# Lexique

**Média sous-titré** : traditionnellement composé de texte à l'écran en remplacement du son dans un enregistrement vidéo ou audio.

**Sous-titrage** : traduit la partie audio d'une vidéo par voie de sous-titres. Les sous-titres apparaissent généralement en bas de l'écran. Le sous-titrage peut être **codé** ou **visible**. Les sous-titres codés apparaissent seulement à l'écran si le lecteur du support est doté d'un dispositif appelé « décodeur de sous-titrage ». Les sous-titres visibles sont gravés dans la vidéo et apparaissent chaque fois que la vidéo est diffusée.

Personne **Sourde** (avec un « S » majuscule) se rapporte aux personnes qui s'identifient avec et participent à la culture, à la société et à la langue des personnes Sourdes et dont la langue maternelle est la langue des signes. Au Canada, les personnes Sourdes utilisent en majorité soit l'American Sign Language (ASL) soit la Langue des signes québécoise (LSQ).

Personne **sourde** (« s » minuscule) ou **devenue sourde** sont des termes qui se rapportent à des personnes qui sont devenues sourdes au cours de leur vie. Elles utilisent le langage parlé et dépendent des formes visuelles de communication comme la lecture sur les lèvres, le texte écrit et parfois la langue des signes.

**Audiovision** est listé comme le format alternatif utilisé pour décrire à une personne qui a une perte de vision ou qui est non-voyante ce qui se passe sur une vidéo. Le terme « audiovision » est aussi connu sous l'acronyme DVS (Descriptive Video Service/Service d'audiovision) ou comme « vidéo descriptive ». La direction générale de l'accessibilité de l'Ontario définit sommairement « description » comme narration descriptive des éléments visuels clés – activités, personnages, lieux, costumes et décors – sans interférer avec le dialogue ou les effets sonores. <sup>40</sup> La production d'une vidéo descriptive s'avère plus compliquée que la production de sous-titres, puisque la vidéo descriptive doit transmettre plus que le dialogue et les sons. Ce procédé est moins fréquent que le sous-titrage, mais tout aussi important.

Personne **malentendante** : fait référence à une personne dont la perte auditive s'étend de légère à profonde et qui se sert de son audition résiduelle, de la parole et parfois de la langue des signes pour communiquer.

**Média avec piste audio chronométrée ou média temporel :** média qui peut être réécouté et relu dans le temps. Il peut former une entité indépendante ou être groupé avec un manuel. La mention « Éducatif » n'apparaît pas toujours clairement sur les médias à caractère commercial. Les activités d'enseignement et de recherche se servent souvent des médias populaires, des

129

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Direction générale de l'accessibilité de l'Ontario. <u>Comprendre les handicaps</u>. (2008). Consulté le 11 mars 2015, http://www.mcss.gov.on.ca/fr/mcss/programs/accessibility/understanding\_accessibility/understanding\_disabilities.aspx

médias contrecultures, de la presse d'investigation, de l'art vidéo, des films hollywoodiens et personnels et du contenu d'autres médias avec piste chronométrée.

**Transcription**: activité antérieure au processus de sous-titrage. Dans le cas de sous-titrage, la transcription est une représentation textuelle de non seulement ce qui est dit, mais, s'il y a lieu, elle identifie les interlocuteurs, décrit les non-dits et l'environnement sonore.